

REPUBLIQUE FRANCAISE

OFFICE DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE  
OUTRE MER  
(ORSTOM)  
CENTRE DE NOUMEA

SECRETARIAT D'ETAT  
AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR  
CHARGE DES DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES  
D'OUTRE MER  
(MEDETOM)

**CONVENTION : EVOLUTION HISTORIQUE  
DE L'ESPACE FONCIER MELANESIEN**

RAPPORT N° 3 EVOLUTION HISTORIQUE  
DE L'ESPACE FONCIER DE LA NOUVELLE-CALEDONIE.  
ANALYSE ET SYNTHESE A PARTIR DE L'APPROCHE CARTOGRAPHIQUE.

Cette publication présente les résultats des recherches menées par l'ORSTOM-Nouméa dans le cadre d'accords conclus entre l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) et le Secrétariat d'Etat aux DOM-TOM.

COPYRIGHT  
©  
MÉDETOM  
1981  
TOUS DROITS RÉSERVÉS



EVOLUTION HISTORIQUE DE L'ESPACE FONCIER

MELANESIEN DE NOUVELLE-CALEDONIE

---

Rapport de convention exécutée par  
l'ORSTOM pour le compte du Secrétariat d'Etat aux  
Départements et Territoires d'Outre-Mer

---

RAPPORT III

Notice et commentaire de la série de cartes :  
Evolution historique de l'espace foncier.

## S O M M A I R E

	page
I - NOTES TECHNIQUES SUR LA CARTOGRAPHIE DE L'EVOLUTION HISTORIQUE FONCIERE - METHODES SUIVIES .....	3
1 - Objectif .....	3
2 - Principe technique .....	3
4 - Méthodes utilisées .....	4
a) le problème des sources .....	4
b) recherche et vérification des anciens système de culture (tarodières) ..	5
5 - Difficultés .....	6
a) problème des délais .....	6
b) problème de la confidentialité .....	6
c) difficultés méthodologiques .....	7
d) problèmes de la réalisation technique de la cartographie .....	7
6 - Rapports des services Topographique et des Domaines .....	9
II - APPERCUS SUR L'ESPACE MELANESIEN PRE-COLONIAL .....	19
1 - La propriété foncière traditionnelle .....	19
a) situation à l'origine : un état de nature .....	20
b) évolution juridique coloniale des droits fonciers mélanesiens .....	25
2 - Répartition de l'habitat canaque ancien .....	30
3 - Importance de l'agriculture mélanesienne ancienne .....	34
4 - Densités de population et problème de la démographie mélanesienne ancienne	38
III - LA MISE EN PLACE DU PROCESSUS DE COLONISATION EUROPEENNE .....	44
1 - L'évolution quantitative de l'espace de colonisation Européenne .....	44
a) une colonisation lente par tête de pont. 1853-1872 .....	44
b) amplification du rythme de colonisation et stagnation. 1872-1899 .....	54
c) la colonisation Feillet. 1894-1903 .....	57
d) la période contemporaine après 1945 .....	57
2 - Approche qualitative de la période de mise en place de la colonisation ..	60
a) la période des pionniers .....	60
b) une consolidation précaire .....	63
3 - Mirages et échecs des cycles de grandes spéculations agricole .....	69
a) espérances et illusions initiales .....	69
b) l'expérience pénitentiaire .....	70
c) l'expérience Feillet de "Belle colonisation" .....	72
d) l'expérience nordiste .....	74

4 - Les racines de l'idéologie coloniale en Nouvelle Calédonie .....	74
a) la boulimie foncière incontrôlée .....	74
b) l'évolution de la réflexion administrative .....	78
c) l'anticipation de l'extinction des Autochtones .....	80
IV - ESPACES COLONS / ESPACES CANAQUES : OPPOSITIONS ET CONTACTS .....	82
1 - Impulsion coloniale sur l'espace canaque résiduel .....	82
a) l'impôt de capitation .....	82
b) les prestations obligatoires de travail .....	83
2 - Tentative de grignotage et de manipulation sur l'espace canaque .....	84
3 - Situation foncière et démographique des réserves entre 1899 et 1976 .....	87
CONCLUSION .....	101
BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES .....	103
BIBLIOGRAPHIE DES RAPPORTS, articles, journaux cités .....	105
LISTE DES TABLEAUX .....	107
LISTE DES CARTES .....	109

o  
o o

## I. - NOTES TECHNIQUES SUR LA CARTOGRAPHIE DE L'EVOLUTION HISTORIQUE FONCIERE - METHODES SUIVIES

### 1 - OBJECTIF

L'idée fondamentale de ce travail était d'informer chaque fois que cela était possible, chaque coupure au 1/25 000 de la couverture cartographique I.G.N. du Territoire, de toutes les informations d'ordre historique permettant d'obtenir avec la précision nécessaire le maximum d'éléments sur l'état, aux débuts de la colonisation, du peuplement mélanésien (villages, tribus) de la Grande Terre d'une part et les caractéristiques propres (zones de cultures, cocoteraies, travaux d'hydrauliques, lieux-dits ayant une existence toponymique, sentiers dits canaques, lieux à valeur sacrée) qui d'autre part marquent de leurs empreintes plus ou moins durables les terroirs et l'espace adjacent. Ainsi, une fois rassemblées, toutes ces informations devaient permettre d'avoir une vision aussi complète que l'état des sources l'autorisait, de la situation du monde mélanésien d'antan. On perçoit rapidement l'intérêt d'un tel objectif eu égard aux actuels problèmes fonciers qui se posent et aux diverses solutions qui peuvent être présentées pour leur fournir des solutions tenant compte de l'aspect historique que présentent souvent ces revendications.

### 2 - PRINCIPES TECHNIQUES

Pour réaliser l'objectif ainsi défini, il avait été convenu que seraient utilisées comme support cartographique les coupures I.G.N. (Institut Géographique National) utilisées par le Service Topographique du Territoire pour ses plans fonciers et qui sont à l'échelle du 1/25 000. Sur ce support seraient reportés les éléments suivants :

1. Nom des anciens villages ou hameaux
2. Toponymie des lieux-dits
3. Nom des tribus anciennes
4. Nom des clans étrangers
5. Plantations de cocotiers
6. Zones de cultures anciennes
7. Anciens sentiers pré-coloniaux
8. Lieux sacrés (ou tabous)
9. Ancien nom des cours d'eau

Une présentation en couleur simplifiée permettait de mettre correctement en valeur tous ces divers éléments.

### 3 - CHAMP DE L'ETUDE

L'étude concernait l'ensemble de la Grande Terre Calédonienne. Il n'a pas été inclus dans ce travail les îles Loyauté qui présentent une évolution historique très différente de celle de la Grande Terre.

# LÉGENDE DES CARTES DE L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'ESPACE FONCIER MÉLANÉSIEN

TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE

TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE SUR CULTURES

RIVIÈRE

• Source ou Puit

• VILLAGE

• VILLAGE DU CHEF

VILLAGE NON POSITIONNÉ

• CASE

 Conduite d'eau

 SENTIER du .... à ....

## TRIBU

▲ TABOU

 COCOTIER

 PIN COLONNAIRE

 BANIAN

 LIMITÉ DE RÉSERVE ACTUELLE

 LIMITÉ DE RÉSERVE ANCIENNE, DÉSAFFECTÉE EN 1980

 LIMITÉ DE RÉSERVE NON ATTRIBUÉE

 CULTURES D'APRÈS VUE AÉRIENNE

 CULTURES D'APRÈS CARTES ET PLANS

CLANS  
ÉTRANGERS

VILLAGE

IMMIGRATION

## 4 - METHODES UTILISEES

Il est évident que la réussite des objectifs définis plus haut, aurait été une gageure des plus difficiles si un ensemble de méthodes et de techniques complémentaires n'avait été retenues et mis en œuvre à divers niveaux.

### a) Le problème des sources

Il s'agissait d'un problème essentiel à résoudre, qui est en effet vite apparu sous un double aspect. L'objectif de la convention privilégie une représentation cartographique aussi précise que possible. Donc il nécessitait d'abord un choix entre les sources historiques ayant une valeur directe (cartes anciennes, plans de géomètres, cartes marines et militaires) et les sources historiques narratives n'ayant, faute de représentation cartographique, qu'une valeur indirecte. Un autre problème résidait dans la nécessité d'utiliser le maximum de sources et pour ce faire de disposer des moyens permettant cet inventaire. Grâce aux diverses dispositions de la convention ce résultat a pu être atteint de façon satisfaisante vu l'état du problème.

En effet, si la Nouvelle-Calédonie a suscité depuis plus d'un siècle une vaste littérature et une production cartographique spécialisée (Marine, Service Topographique, Armée), celle-ci apparaît comme irrégulière, disparate, voire douteuse du fait du certain amateurisme d'auteurs de l'époque. Surtout, une grande partie de ces documents sont rares, conservés dans des lieux divers, parfois non répertoriés, voire disparus.

Notre rapport n° 1 sur les sources historiques, fait le point sur l'ensemble de ce problème et il serait oiseux d'y revenir ici en détail.

Ajoutons néanmoins que cet état des sources évoqué plus haut concerne principalement celles conservées en Métropole dans divers établissements publics.

En ce qui concerne le Territoire, faute d'un service territorial des archives, on en est réduit à déplorer la disparition de nombreux documents des administrations de l'époque. Si le Service Territorial de l'Administration Générale conserve encore quelques bribes des archives du Service des Affaires Indigènes, les documents les plus intéressants ont depuis longtemps disparu. Seul, le Service Topographique a conservé une masse importante de documents d'époque, principalement sous forme de plans, ainsi que quelques cartes plus générales, auxquelles s'ajointent des carnets de routes de géomètres et quelques rapports des missions techniques de l'époque. Cette collection unique constituée par un grand nombre de levés d'époque, malgré la disparition par l'usure de quelques coupures, allait être un des instruments fondamentaux utilisés. Signaillons aussi l'existence en parfait état des collections du "Journal Officiel" du Territoire et du "Moniteur de la Nouvelle-Calédonie"

toutes deux forts riches en informations historiques, et conservées par l'Imprimerie Administrative du Territoire. Enfin, le Service des Domaines possède une série de plans de propriétés parfois intéressants au niveau des informations d'ordre historique recherchées. La bibliothèque Bernheim en dehors d'ouvrages anciens et de collections de journaux d'un accès malaisé, n'a pas, elle, de fonds d'archives propres. Quant aux archives missionnaires, les plus anciennes donc les plus intéressantes ont été renvoyées à Rome (Pères Maristes) où nous avons fait en février 1980 une mission de recherche (cf. Rapport n° 1 - Les sources historiques).

Compte tenu de cette situation générale et locale, nous avons mis en place une double structure de recherches, pour le dépouillement et la mise en ordre des diverses sources rencontrées au cours de cette étude avec :

1° - une équipe Parisienne de chercheurs ORSTOM qui a réalisé le dépouillement, la reproduction et le transfert à Nouméa des informations historiques existantes (cf. Rapport n° 1 - Les sources historiques).

2° - une structure Nouméenne comprenant deux groupes de travail autonomes. L'un, formé par une équipe d'ingénieurs-géomètres du Service Topographique et du service des Domaines s'est attaché à retranscrire sur les fonds I.G.N. au 1/25 000 toutes les informations disponibles sur les anciens plans de ces deux services. L'autre groupe, formé par une équipe de géographes de l'ORSTOM s'occupait du traitement des sources métropolitaines reçues de l'équipe ORSTOM-PARIS, comme du traitement des sources locales. Ce groupe, après réception des pré-maquettes exécutées par les soins du service Topographique et du service des Domaines, apportait sur une maquette définitive ses propres informations. De façon à faciliter les tâches des Services locaux précités, l'équipe ORSTOM a transmis une reproduction de l'ensemble des sources Marines (levés hydrographiques, cartes militaires, cartes pénitentiaires) à ses collègues du Service Topographique. Ainsi le résultat de ces opérations complexes a permis d'obtenir des maquettes définitives alimentées par les sources directes (plans et cartes) propres aux deux services et les sources indirectes (rapport, archives, ouvrages d'époque, journaux officiels, journaux, archives missionnaires, compte rendus militaires, ouvrages étrangers (australiens) collectées par les équipes ORSTOM.

b) Recherche et vérification des anciens systèmes de cultures  
[tarodières]

Il est apparu sur de nombreux plans ou cartes l'existence de systèmes agricoles anciens souvent importants. De façon à compléter cette information, deux techniques complémentaires ont été utilisées.

Les ingénieurs-géomètres des Services Topographique et des Domaines ont recherché par photo-interprétation de la dernière couverture aérienne effectuée en 1976 par l'I.G.N. (Institut Géographique National) les anciens systèmes de cultures dont les traces

subsistent souvent en brousse et sont encore bien conservées dans de nombreux cas et les ont reportés sur les maquettes à l'aide d'un signe les distinguant de ceux retrouvés sur plans.

L'ORSTOM d'autre part a financé une série de vols aériens de reconnaissance sur l'ensemble de l'île permettant ainsi la vérification des résultats obtenus par photo-interprétation, la détection et la transcription graphique de systèmes agricoles anciens indécelables par photo-interprétation du fait du couvert végétal ou de la qualité de la prise de vues aériennes.

## 5 - DIFFICULTES

La mise en application des principes tant méthodologiques que techniques ainsi définis n'a pas été sans difficultés et ceci à plusieurs niveaux.

### a) Problème des délais

Malgré d'importants moyens, les délais imposés à ce travail (1 an) ont provoqué quelques problèmes. Ce n'est que fin juillet que l'équipe ORSTOM-PARIS a pu achever la collecte et la transmission de la masse d'informations recueillies. Les maquettes qui devaient être fournies par les services des Domaines et Topographique n'ont pu être réalisées telles que prévu, d'où une recherche d'un compromis qui aboutit à une réalisation en deux temps des cartes définitives.

1° - passage au dessin pour la réalisation de la coupure propre au S.T.D.

2° - passage au dessin pour la réalisation de la maquette définitive.

Les manipulations et les pertes de temps dûs au transport ont encore aggravé le problème des délais.

### b) Problème de la confidentialité

Le caractère strictement confidentiel exigé par ces travaux a nécessité des précautions de travail importantes qui ont compliqué nos rapports et les relations ou demandes d'accès aux dépôts d'archives. L'impact a été surtout ressenti au niveau des délais, du fait des précautions à prendre dans la désignation du personnel de base (dessinateurs, traitement des informations). Sur le Territoire, ces précautions ont dû être singulièrement renforcées et cela a constitué un des problèmes fondamentaux auxquels se sont heurtés les services Topographique, des Domaines et de l'ORSTOM.

### c) Difficultés méthodologiques

Il s'est avéré que certaines sources parmi les plus anciennes présentent parfois des biais importants. Certaines cartes marines sont approximatives, les cartes d'opérations militaires parfois trop schématiques et à des échelles différentes. Des difficultés d'indentification des toponymes sont à mainte reprises apparues avec des variations dans les transcriptions chez les premiers auteurs qui rencontraient des sons mélanésiens, de noms des villages, tribus et lieux-dits. Pour y remédier, chaque fois qu'un positionnement était acquis avec certitude, nous avons mentionné les diverses orthographies rencontrées. Un certain nombre de villages n'ont pu être positionnés avec précision, nous les avons soit mentionnés en italique lorsqu'on pouvait leur assigner un emplacement approximatif raisonnable, soit laissés en notice (cf. Rapport n° 2 - Identification des données utilisées pour l'établissement des cartes historiques de l'espace foncier Mélanésien).

Enfin, la série cartographique établie souffre d'un déséquilibre naturel : certaines zones apparaissent comme très riche en informations, d'autres au contraire et contre toute logique géographique, apparaissent comme très pauvres. Certes, pour certaines zones cela s'explique parfois par le caractère inhospitalier de la région (ensemble du sud, parties de la côte ouest entre Bourail-Poya et Poya-Voh) mais ailleurs cette explication ne peut prévaloir.

En effet, si l'on dispose pour certaines régions (Diahot, Pouébo-Balade, Koné-Bourail, La Foa, Canala) de riches informations historiques, c'est du fait des multiples opérations militaires qui s'y déroulèrent et de l'importance du peuplement mélanésien initial. Les régions plus pauvres en données sont dans la plupart des cas, celles où les évènements militaires ont été limités et où les archives ont disparu du simple fait de leur ancienneté (pour le sud de Nouméa). La quasi disparition des constats et procès-verbaux du cantonnement organisé entre 1896 et 1903 par le Gouverneur Feillet a été aussi un handicap important et explique bien des lacunes.

### d) Problèmes de la réalisation technique de la cartographie

La cartographie est un exercice minutieux dont les non spécialistes apprécient souvent mal les contraintes et les délais de réalisation du fait de ses exigences rigoureuses. Le problème le plus important à résoudre était certainnement celui de la validité des positionnements à réaliser pour les villages, compte tenu soit de la multiplicité des sources, soit au contraire de la faiblesse des informations permettant de les situer lorsqu'il s'agissait des données indirectes non positionnées sur plans ou cartes. Dans le cas des données fournies par plans ou cartes, lorsque les sources étaient variées, nous avons retenu les positionnements qui étaient indubitablement identiques dans deux sources d'origine différente.

Souvent aussi, de nombreuses données ne figurent que sur une seule source, sans aucun autre élément de confirmation, nous avons dû les accepter telles qu'elles, admettant qu'un plan dressé par un ou des spécialistes (plans topographiques, cartographie militaire dite "Destelle") se suffit à lui-même et ne peut être mis en doute en l'absence de données comparatives différentes.

- Aussi pour certaines données, nous inscrivons les noms des villages en italiques : ce graphisme signifie qu'un village n'a pu se voir assigner un positionnement absolument sûr et précis, mais que par des documents qui se recoupent, il est situé dans une aire géographique bien localisée. Les villages dont le positionnement n'a pu être réalisé avec un minimum de précision, ne figurent pas sur carte mais en notice (cf. Rapport n° 2 de la convention - Identification des données ...). Ceci afin de conserver une information existante.

- En ce qui concerne le tracé des sentiers canaques, on pourrait s'étonner de constater que le tracé de certain n'est que partiel ou tronqué. Cela s'explique par les échelles variables des plans ou cartes d'époque d'une part et aussi par le fait qu'il n'y a pas toujours un continuum des levés pour certaines régions, ceux-ci n'ayant été que partiels vu leur échelles.

- Enfin, de nombreux toponymes écrits en noir correspondent probablement aussi à d'anciens villages disparus, nous les avons laissés tels quels sauf lorsque des informations provenant de sources directes ou indirectes, permettaient de préciser un ancien habitat. D'autres lieux habités figurant sur plans ou cartes ne possédaient par de toponymes, mais les sources indirectes ont parfois permis de leur attribuer leur nom.

- De façon à faciliter toute recherche ou vérification, ce rapport inclut un répertoire alphabétique reproduisant tous les villages mentionnés par les cartes que nous avons réalisées (Rapport n° 2 bis). Ce répertoire indique le numéro et le nom de la carte où figure le village et il permet si on se réfère au rapport n° 2 de cette convention (Identification des données...) de retrouver la source ayant donné l'information. Précisons que les sources des services des Domaines et Topographique ont un classement propre à ces Services. Les sources traitées par l'ORSTOM sont présentées quant à elles selon la manière conventionnelle usitée ; l'index alphabétique fournit en annexe au rapport n° II, permet une recherche de tout village cité par l'un ou l'autre des Services.

- Notons que certains villages figurant comme relevant des sources de ces deux services, ont été identifiés grâce aux plans ou cartes militaires, transmis par nos soins à ces services et qui les ont souvent positionnés ; nous mentionnons donc leur source précise par souci de clarté.

Nous joignons ici le rapport sur l'inventaire de l'habitat mélanesien précolonial réalisé le 19 août 1980 par l'ingénieur géomètre A. Dupé du Service Topographique. Il fait le point des méthodes et résultats utilisés par lui-même et son équipe en liaison et accord étroit avec l'équipe de l'ORSTOM (seule la conclusion trop inactuelle aujourd'hui ne figure pas).

Pâtrages actuels installés sur d'anciens champs d'ignames.



## 6 - RAPPORTS DES SERVICES TOPOGRAPHIQUE ET DES DOMAINES

### INVENTAIRE DE L'HABITAT MELANESIEN PRECOLONIAL EN NOUVELLE-CALEDONIE

L'inventaire des occupations mélanesiennes dans la période précoloniale doit être conduit sur l'ensemble de la Grande Terre pour renseigner les fonctionnaires chargés de conduire la réforme foncière prévue au plan de développement à long terme. Il n'existe pratiquement aucun document donnant un état de l'occupation mélanesienne avant la présence française en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, le Service Topographique possède deux séries de documents qui permettent une approche de ce travail : des plans minutes dressés au siècle dernier et une couverture photographique à l'échelle du 1/20 000 réalisée par l'Institut Géographique National en 1976.

A partir d'une méthodologie mise au point par le Service Topographique, nous essayerons d'analyser la valeur des résultats obtenus.

#### I. - METHODOLOGIE

L'inventaire de l'occupation mélanesienne des sols est réalisé à partir des plans du Service Topographique, complété ou confirmé par la photo-interprétation effectuée d'après les photographies aériennes de la mission I.G.N. 1976, laquelle est enfin contrôlée par une visite sur le terrain.

##### I.1. Exploitation des documents cartographiques

###### I.1.1. Dépouillement des plans minutes anciens du Service Topographique

En plus des plans cadastraux dressés par le Service Topographique, nous avons dépouillé les minutes des cartes marines fournies par l'ORSTOM et les cartes dressées par la mission topographique retrouvées dans les archives du Service Topographique.

###### I.1.2. Plans minutes du Service Topographique

Depuis le début de l'implantation française en Nouvelle-Calédonie (1853), 1830 plans cadastraux couvrant une superficie de 1 270 000 hectares ont été levés, soit les 3/4 de la superficie de la Grande Terre et des îlots de ceinture (1 700 000 hectares).

Réalisés aux échelles du 1/10 000 ou du 1/20 000, ils représentent le relief et le parcellaire (toute la propriété foncière et minière y est enregistrée depuis le début de la colonisation).

.../...

Parmi ceux-ci, on dénombre 530 plans couvrant 536 000 hectares exécutés avant 1900. Ils ont été réalisés au début de l'occupation européenne et de la constitution des réserves. L'état de conservation de ces plans est mauvais. Ils présentent un intérêt fondamental pour la recherche de l'implantation mélanésienne car ils représentent une image de la Nouvelle-Calédonie au début de la pénétration des colons et notamment :

- la toponymie, orthographiée phonétiquement et recueillie par le géomètre de la bouche même d'aides mélanésiens originaires de la région.
- la situation des villages mélanésiens ou des vestiges qui subsistaient encore à la date de leur établissement. Certains noms de villages ont été inscrits sur les plans.
- les limites des réserves depuis leur origine jusqu'à nos jours et même certaines délimitations de réserves qui n'ont pas été suivies d'effet juridique (vers 1870-1880).
- les zones de cultures mélanésiennes
- certains canaux d'irrigation
- les sentiers reliant divers villages existant à l'époque de l'établissement du plan.

Tous ces renseignements, en plus du tissu humain répartis sur la Grande Terre, montrent la répartition géographique des villages ainsi que les zones de cultures avoisinantes et les relations qui existaient entre les habitants.

#### I.1.3. Cartes générales

Les cartes marines ont permis de situer certains villages côtiers au tout début de la présence française (la carte la plus ancienne date de 1847). Les plans du Service Topographique anciens ayant disparu dans la partie sud de la Grande Terre, l'inventaire côtier a pu être réalisé grâce aux cartes marines datant de 1856. Ces renseignements restent néanmoins fragmentaires et inégalement répartis sur le Territoire.

Les cartes dressées par la mission topographique militaire (1) entre 1880 et 1887 couvrent l'ensemble du Territoire et donnent une image complète des principaux villages mélanésiens dans une période très courte mais déjà bouleversée par la révolte de 1878 et l'implantation des premiers colons.

Cet inventaire cartographique a pu être complété grâce à divers levés d'itinéraires réalisés par des géomètres ou par les plans joints aux premiers actes de propriété conservés par le Service des Domaines.

L'inventaire cartographique a pu être complété par l'interprétation des photographies aériennes de la mission I.G.N. de 1976.

#### I.2. Photo interprétation

Des vestiges de l'occupation du sol par les mélanésiens en période pré-coloniale subsistent encore et apparaissent sur les photographies aériennes.

.../...

(1) Dite "Destelle"

Ces vestiges se divisent en trois groupes principaux qui découlent de l'habitat, des méthodes culturales et de la végétation.

L'habitat mélanésien était constitué de cases généralement circulaires construites sur des levées de terre d'une hauteur variant de 0,50 m à 1 m suivant qu'elles étaient situées en zone basse inondable ou en ligne de crête. Ces cases formaient des petits hameaux par groupe de 10 à 20 ou bien, disséminées au milieu des zones de culture.

Les méthodes culturales des mélanésiens ont laissé des vestiges importants. Ils pratiquaient deux cultures principales : l'igname et le taro qui ont laissé au sol des traces bien différentes. Le billon d'igname est une levée de terre allongée de 40 à 50 mètres de longueur et de 1 mètre de hauteur moyenne situé soit en plaine soit en flanc de colline. On distingue trois types de billons : les billons enchevêtrés des plaines, les billons rectilignes épousant les thalwegs et les billons en forme de croissant situés sur les flancs de collines.

Les tarodières sont souvent très marquées sur le terrain et apparaissent nettement sur les photographies aériennes. Elles se développent en terrasses courant le long des lignes de crêtes dans les zones où l'eau était amenée par des conduites d'eau.

Les mélanésiens marquaient leur village d'une végétation particulière : les villages étaient souvent ornés de pins colonaires que l'on voit en bouquet et de cocotiers.

La photo-interprétation a permis de compléter les renseignements tirés des plans surtout dans les régions où il n'existe aucune cartographie.

### I.3. Contrôles

En plus des contrôles effectués en regroupant les indices fournis par les cartes et la photo-interprétation, nous avons effectué un contrôle par visite ponctuelle sur le terrain et par un survol aérien du Territoire à basse altitude grâce à la participation de l'ORSTOM qui a financé les heures de vol.

Ce contrôle au sol s'est avéré long et difficile. Il était en effet long et difficile de pénétrer sur les propriétés privées ou dans des zones non accessibles par route. Le recul était de plus insuffisant pour avoir une bonne vue d'ensemble. La méfiance des européens de l'Intérieur nous a conduit à abandonner cette méthode de contrôle.

Le survol aérien à basse altitude permet une vision générale et très précise des indices déjà reconnus par les deux méthodes précédentes. Il nécessite en plus d'une très bonne orientation, un travail de pointage sur carte très minutieux rendu délicat par la vitesse de l'avion.

### I.4. Présentation des documents définitifs

Les documents définitifs de l'inventaire se décomposent en deux séries : d'une part, une carte thématique à

l'échelle du 1/25 000 et d'autre part, les documents annexes qui comprennent : un inventaire cartographique, une liste des plans utilisés pour l'inventaire et une liste des lieux-dits habités répertoriés sur la carte thématique.

Les plans au 1/25 000 sont des plans fonciers qui représentent le parcellaire actuel sur lesquels nous avons indiqué par des signes conventionnels polychrome les villages, les zones de culture différenciées suivant leurs origines (cartes et photo-interprétation), les sentiers, la toponymie et les arbres caractéristiques (pins colonnaires, cocotiers et banians), les limites des réserves indigènes anciennes et actuelles.

Case ou village : en rouge

Zone de culture issue des plans : vert

Zone de culture issue des photos : vert

## Sentier Cocotiers Banians Pins colonaires

## Hydrologie : en bleu

Toponymie : en noir

Réserve indigène : actuelle,

ancienne.

La liste des plans comporte le numéro de classement du Service Topographique, l'échelle, l'année de son établissement ainsi que le nom de son auteur.

Les limites des plans sont reportées sur un tableau d'assemblage au 1/100 000. Il est donc possible de revenir à la source pour vérifier un renseignement porté sur la carte thématique.

La liste des lieux-dits habités permet de faire un inventaire rapide des villages ou hameaux classés par vallée.

La carte thématique étant polychrome, sa reproduction est prévue par un procédé photographique couleur utilisant une prise de vue en négatif format 9 x 13 puis un agrandissement. Le document définitif ayant la dimension de la maquette au 1/25 000, nous avons été conduit à adopter ce procédé d'une part pour conserver une carte thématique polychrome d'une lecture immédiate et d'autre part par la facilité de mise en œuvre (travaux de dessin réduits au minimum pour permettre la réalisation du document dans le temps imparti et le maximum de discréption au cours de sa réalisation).

Nous présentons ainsi une série de documents qui en plus d'une carte thématique facile à lire comporte pour chaque renseignement une référence aux sources.

Ce travail, réalisé pour la première fois sur l'ensemble de la Grande Terre donne un résultat qui appelle de nombreux commentaires.

## II. - RESULTATS OBTENUS ET ANALYSE CRITIQUE

La méthodologie ci-dessus avait déjà été entrevue par Alain SAUSSOL dans son livre "l'héritage", nous l'avons simplement appliquée à l'ensemble des documents cartographiques connus en faisant un enventaire systématique de tous les plans anciens détenus par le Service Topographique et du fond parisien

... / ...

recueilli par l'ORSTOM et par la photo-interprétation à partir de signes prédefinis et contrôlés sur le terrain.

### II.1. Inventaire cartographique

Les auteurs du siècle dernier s'accordent généralement pour dire que l'habitat mélanésien avait une certaine mouvance. Notre inventaire s'étalant sur une période de 50 ans, il ne faudrait pas en déduire que tous les lieux-dits portés sur la carte thématique ont été habités au même moment. A contrario, certains villages qui auraient existé n'ont jamais été situés sur plans car abandonnés à l'époque de leur établissement. Il semble bien en effet que dans le nord du Territoire où nous avons séjourné pendant 5 ans, nous ayons reconnu des traces de cases sur le terrain alors qu'elles n'apparaissent sur aucun plan. De même dans la vallée de Fanama à Thio, nous avons reconnu des emplacements de cases à l'embouchure de cette rivière alors qu'un plan datant de 1880 ne donne aucune indication.

Les cultures, reconnues par les premiers géomètres qui ont cartographié le Territoire, ne représentent pas l'étendue exacte des zones de culture mélanésienne en raison de la jachère qui était pratiquée alors.

Les géomètres chargés de l'établissement des plans de la Nouvelle-Calédonie n'ont pas, pour de multiples raisons, relevé systématiquement tous les signes de l'occupation mélanésienne.

Nous ne pouvons donc pas affirmer que l'inventaire des plans minutes du Service Topographique représente une image fidèle des occupations mélanésiennes. De plus, certaines zones n'ont été cartographiées que récemment et même certaines régions de la chaîne centrale ne possèdent pas encore de plans réguliers.

Les renseignements portés sur les cartes générales sont difficiles à situer car les documents tiennent plus d'une reconnaissance que d'un plan régulier. Ils ont néanmoins permis de confirmer les renseignements tirés des autres documents et de compléter certaines régions non cartographiées.

Le problème de la conservation des documents anciens, conservés par le Service Topographique, reste entier. En effet, ces plans sont des plans cadastraux encore en usage de nos jours. Ils seront d'une grande utilité à chaque fois qu'il sera nécessaire de contrôler une indication portée sur la carte thématique.

Nous avons essayé, à partir de la photo-interprétation, de compléter ces indications.

### II.2. Photo-interprétation

Le Service Topographique possède une couverture photographique aérienne à l'échelle moyenne de 1/20 000. Les signes à interpréter sont difficiles à identifier en raison de leur petite dimension sur la photographie. En effet, l'altitude moyenne des prises de vue est de l'ordre de 3 000 mètres.

.../...

Les photographies en noir et blanc ont rendu encore plus difficile l'interprétation des signes ponctuels mêlés à une végétation parfois dense.

Néanmoins, les résultats sont assez spectaculaires.

Nous avons pu mettre en évidence de vastes systèmes de cultures en terrasses pouvant parfois dépasser une superficie de 2 000 hectares et situés principalement dans la chaîne centrale au pied des massifs miniers qui faisaient office de réservoir d'eau. La principale difficulté de cette méthode de recherche, reste la végétation qui a envahi la plupart des zones de culture. Certaines zones de culture nous ont échappé de ce fait. Même si quelquefois nous avions de fortes présomptions sur l'existence de cultures mélanésiennes anciennes, nous avons préféré ne pas les indiquer afin de ne présenter que des renseignements sûrs et de limiter les incertitudes.

Les zones d'habitat ont été beaucoup plus difficiles à situer. Il n'y a guère que dans les vallées où la végétation herbeuse a été fauchée que nous avons pu isoler des groupes de levées de terre circulaires correspondant à d'anciens villages. Ces signes ont pu être vérifiés grâce au survol aérien. Sur la côte, nous avons ainsi découvert des villages de 20 à 30 cases.

Enfin, la végétation qui signalait la présence de villages mélanésiens n'a pas pu être isolée facilement pour deux raisons. La première, tient à la végétation qui était trop touffue pour permettre de reconnaître les pins colonnaires et les cocotiers, sur une photographie en noir et blanc. La deuxième, provient de ce qu'il est difficile, 130 ans après l'apparition des colons européens, de distinguer les pins colonnaires plantés à l'emplacement des villages mélanésiens et ceux qui ont été plantés par des européens. Toutefois, on peut remarquer que les pins colonnaires en bouquet situés dans les fonds de vallée ou sur les replats des pentes marquent la présence d'un ancien village, de même que les groupes de cocotiers, disposés sans ordres apparent, dans les parties des vallées.

La photo-interprétation est donc la méthode complémentaire de l'analyse des plans anciens. Elle permet aussi de faire l'inventaire des implantations mélanésiennes dans les zones non cartographiées. Mais, elle présente aussi des limites. En effet, de nombreuses zones de cultures ont disparu à la suite des occupations européennes ou sont masquées par la végétation. Il est enfin très difficile de voir les zones d'habitat sauf sur la côte Est dans les vallées nettoyées régulièrement par les colons européens.

Cette méthode d'investigation donne une image imparfaite de l'implantation mélanésienne et surtout mal répartie géographiquement. Il convient d'être très prudent dans l'utilisation des renseignements ainsi fournis et il sera préférable de procéder à un contrôle ponctuel sur le terrain pour en assurer la certitude.

### II.3. Le contrôle

On a pu constater que les deux méthodes d'investigation précédemment décrites n'étaient pas parfaites. Un contrôle s'avère donc nécessaire.

La première méthode était une visite ponctuelle sur le terrain surtout nécessaire pour définir les thèmes de la photo-interprétation. Après quelques essais, nous avons constaté que cette méthode était très longue et très imparfaite. La publicité qui entoure la réforme foncière et la méfiance des "broussards" nous ont conduit à abandonner les visites sur le terrain.

L'ORSTOM nous a proposé d'effectuer ces contrôles par un survol aérien. Nous avons effectué systématiquement, après inventaire des documents cartographiques et photographiques, un survol à basse altitude (300 m) afin de contrôler la carte thématique. En plus des confirmations, nous avons pu noter des traces supplémentaires parfaitement visibles à l'œil nu. A titre d'exemple, un survol d'une zone couvrant 17 cartes au 1/25 000 a permis 33 confirmations, 14 découvertes et 2 signes douteux. Le bilan des contrôles aériens est très positif. Nous enregistrons d'une part des confirmations en nombre important. D'autre part, nous découvrons des extinctions des zones délimitées à la photo-interprétation. Mais surtout, nous avons affiné les méthodes de photo-interprétation. Notamment, ce survol à basse altitude a permis de reconnaître les traces des cases constituant les villages visibles sur les photographies aériennes. Ce qui permet de découvrir et de contrôler de nombreux villages de la côte Est. Certaines cultures en billons allongés s'étirant le long des thalwegs ont été confirmées par le survol aérien.

Ce contrôle était nécessaire mais ne prétend pas avoir pu vérifier la totalité des cartes thématiques.

Il serait prudent de contrôler ponctuellement chaque zone, à l'occasion de visite sur le terrain, surtout avant la satisfaction de revendications formulées par des mélanésiens.

Il est évident que toute erreur sur la carte thématique pourrait être lourde de conséquences si ce document venait à être utilisé sans précaution.

o  
o o

.../...



Vue aérienne d'une vallée de la côte Est. On discerne l'importance des anciennes cultures Mélanésiennes (addos d'ignames) et des traces de cases parfois recouvertes par une végétation secondaire. Des pièces de cultures Européennes se superposent par endroit aux anciennes plantations autochtones.



Anciens systèmes de cultures en billons sur bord de rivière. Les marques rondes disséminées témoignent de l'ancien habitat.

## NOTE TECHNIQUE COMPLEMENTAIRE

Contrôle de la photo-interprétation exécutée par le Service Topographique

Ce contrôle a été rendu possible par un survol de la Nouvelle-Calédonie avec un avion CESNA à ailes hautes. L'ORSTOM a financé les heures de vols et le Service Topographique a pu ainsi réaliser un travail intéressant.

L'équipe de travail se composait de trois personnes. Une personne travaillait sur un assemblage de cartes "couleur" au 1/200 000. Son rôle était de guider le pilote pour suivre le plan de vol et de noter au passage les grandes zones de cultures. Etant donné la vitesse de l'avion et le jeu de points de repère connus, ce travail était délicat. Deux autres personnes embarquées à l'arrière de l'appareil relevaient les différentes zones d'habitat ou de culture. Ce relevé était effectué sur cartes "couleur" au 1/50 000, dont l'échelle se rapproche plus de l'échelle des maquettes que nous avons établies.

Le souci de l'équipe a été de contrôler l'exactitude de la photo-interprétation faite sur les photos à axe vertical de la mission I.G.N. de 1976. Il était impossible de faire un travail exhaustif. En effet, l'avion n'est pas adapté à ce type de travail, sa vitesse de vol est trop importante.

Cependant, l'ensemble des vols a permis de faire un survol général de la Grande Terre. Il a donc été possible de tirer quelques conclusions sur la valeur de la photo-interprétation :

- moins d'une dizaine d'infirmeries ont été mises en évidence entre la photo-interprétation et la reconnaissance aérienne

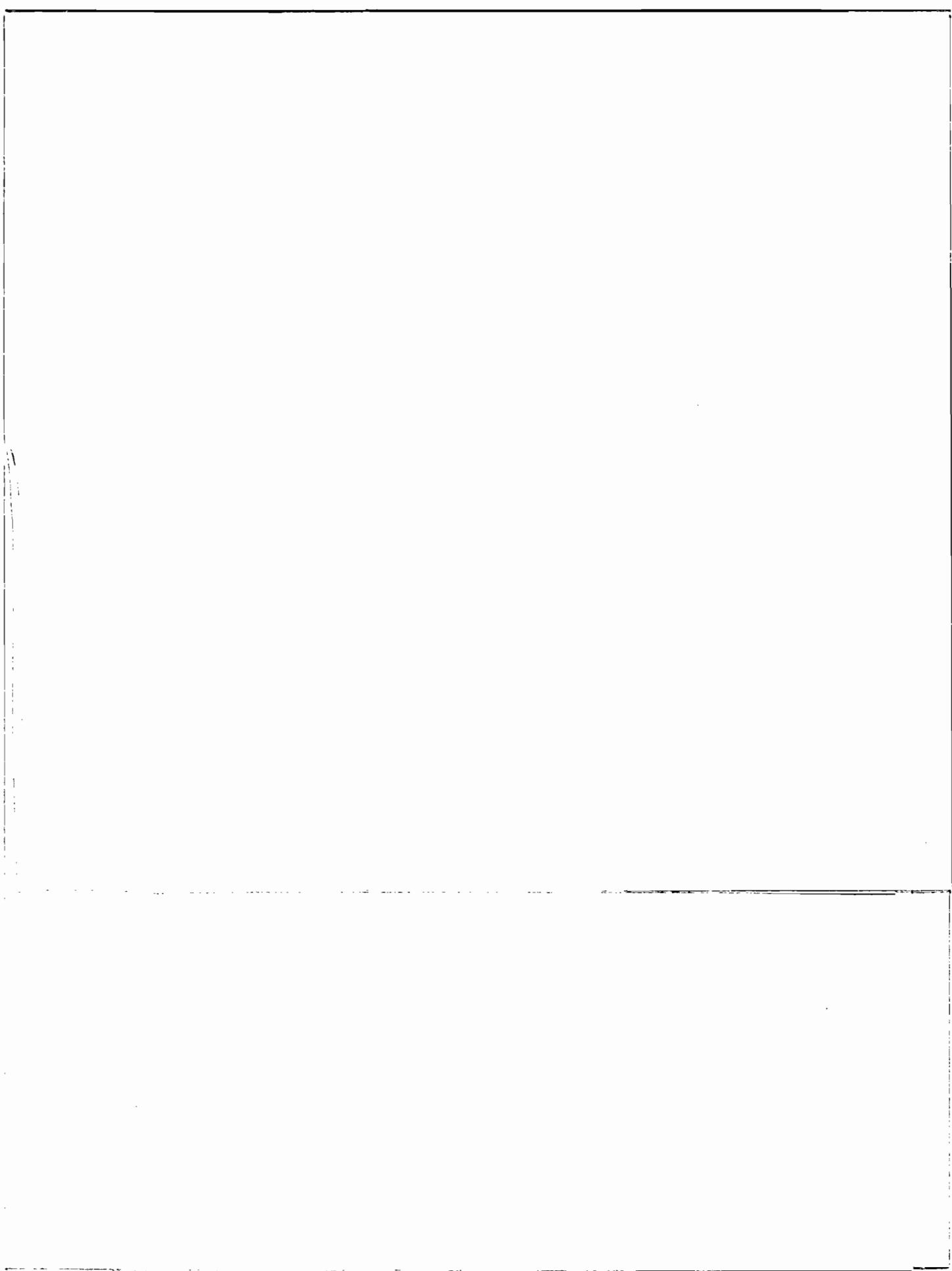
- la quasi-totalité des zones de cultures décelées sur les photos a été confirmée. Pour quelques zones, le survol nous a permis d'en mieux cerner le contour

- les zones de cultures ou d'habitats recouvertes par la forêt restent difficiles à identifier.

Le tableau ci-joint donne une idée du contrôle effectué en avion. Une carte au 1/500 000 montre le trajet des différents vols qui nous ont permis de couvrir au mieux l'ensemble de la Grande Terre. De plus, ce survol nous a permis de prendre des photos significatives de l'espace mélanésien ancestral (voir les photos jointes au rapport de M. DUPE).

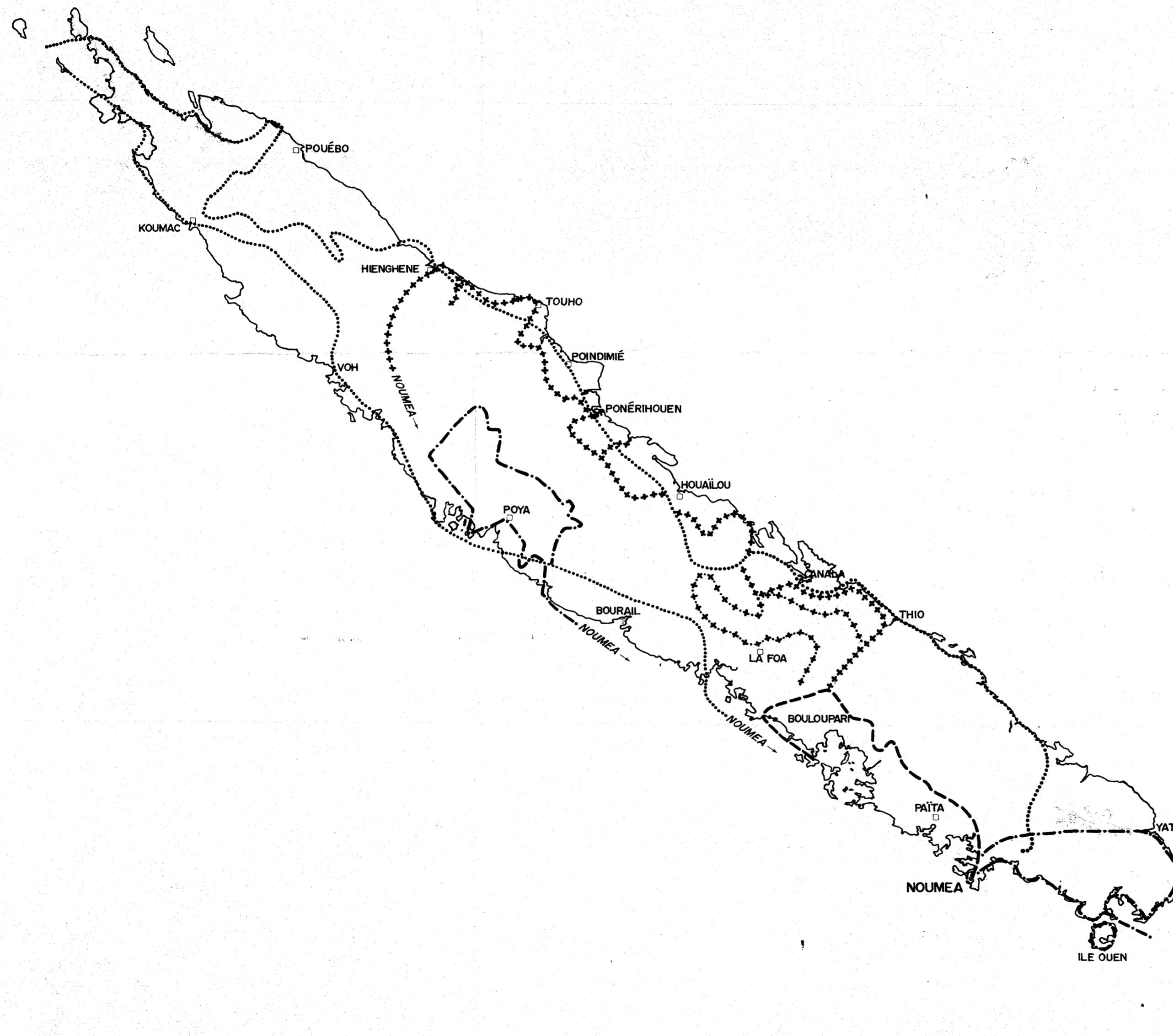
.../...

CARTE N° 1 - CARTE DES VOLS AERIENS DE RECONNAISSANCE EFFECTUES POUR COMPLETER  
LA PHOTO - INTERPRETATION



# PLAN DES VOLS DE CONTROLE DE LA PHOTO-INTERPRETATION

SOURCE : SERVICE TOPOGRAPHIQUE 1980



Exemples de contrôle de la photo-interprétation réalisée  
par le Service Topographique

Feuille	Localisation	Confirmation	Infirmation	Découverte	Doutes	Nature
2 IV	POUM			1		Culture
3 II	PAAGOUMENE			2		"
4 II	OUEGOA	4		1		"
4 IV				1		"
5 III	POUEBO			1		"
7 I	PAIMBOAS	4				"
7 II		3				"
7 IV		3				"
8 IV	HIENGHENE	1				"
21 I	HOUAILOU	6				"
21 III, IV		2				"
22 III	KOUAOUA	3		2		"
24 I, II	MOINDOU	1		3	1	"
24 IV		1		1		Cult. Cases
25 II	LA FOA	2		1		"
26 I, II	THIO	2		1	1	"
27 IV	PORT BOUQUET	1				"

Service Topographique du Territoire  
 Novembre 1980. Nouméa.

## II. - APPERCUS SUR L'ESPACE MELANESIEN PRE-COLONIAL

Plusieurs grandes questions se posent concernant les relations entre les sociétés mélanesiennes anciennes et leurs rapports avec la terre. Si toutes les études (1) montrent l'importance fondamentale de celle-ci dans l'existence quotidienne et les formes prises par les institutions canaques anciennes, de multiples imprécisions demeurent. Notre travail se situe aussi comme une entreprise, peut être in extrémis, de sauvetage d'abord, de synthèse globale comme ponctuelle des importantes sources de documentation (2) abordant les problèmes définis plus haut. Ce travail ne se situe pas dans une perspective de recherche de type universitaire débouchant sur des thèses nouvelles, ce n'est pas son objet pas plus que de se hisser au niveau d'une recherche exhaustive, de caractère historique sur le monde Mélanésien pré-colonial en Nouvelle-Calédonie. Un ouvrage (3) fait le point en ce domaine, nous nous y sommes souvent référés et le lecteur en quête d'une vision mise en perspective historique doit absolument s'y reporter. En ce qui nous concerne, nous avons essayé de réaliser l'objectif fondamental de la convention qui postulait la mise en évidence précise de tous les éléments permettant d'obtenir avec la meilleure précision, une image du peuplement mélanesien ancien et de ses caractéristiques. Certes cette perspective est parfois incomplète, faute d'informations conservées voire recueillies, mais un autre travail (4) s'efforce de pallier à cette carence avec une autre méthode d'approche. C'est dans cette double lecture, que les enseignements des travaux menés dans le cadre de cette convention trouvent peut être toute leur dimension vraie.

### 1 - LA PROPRIETE FONCIERE TRADITIONNELLE

Un des problèmes fondamentaux qui se pose aujourd'hui et depuis aussi longtemps en réalité que la législation a créé le statut des Réserves attribuées aux Mélanésiens, est celui du statut de la propriété foncière traditionnelle en milieu autochtone. Cette question est apparue dès les débuts de la colonisation et a connu juridiquement une solution dès 1867 (5), qui combinée avec les dispositions de 1876, a créé une partie des difficultés actuelles dans toute action administrative et politique au niveau de la situation foncière des Mélanésiens.

---

(1) Voir les travaux cités plus loin de : Doumenge J.P., Guiart J., Métais P., Roux J.C., Saussol A., Sorin C.

(2) Confère notre rapport de convention n° 1 : Les sources historiques

(3) L'héritage par A. Saussol. Paris 1979. 463 p.

(4) Confère le rapport de convention n° 4 "La parole canaque sur l'espace traditionnel". Essais de retranscription

(5) Arrêté du Gouverneur Guillain

a) Situation à l'origine : un état de nature

Le fond du problème est le suivant : quelle était la conception et la politique des anciens Mélanésiens au niveau de la propriété foncière ?

Les auteurs de l'époque ont fait quasi unanimement les mêmes constats : l'archipel néo-calédonien était peuplé de 60 000 à 100 000 autochtones, dispersés en groupes hiérarchisés ou indépendants, de taille humaine comme d'assise territoriales très variables. Ces groupes humains avaient en commun un fort attachement à leurs particularismes respectifs qui se manifestaient par une forte diversité de leurs langues (35 langues d'après M. Leenhardt), l'attribution de pouvoirs plus ou moins étendus à une foule de chefs, et une diversité d'habitudes ou de coutumes héritées néanmoins d'un fond commun océanien faisant se combiner de façon plus ou moins sensibles selon les groupes humains, apports Mélanésiens (des Nouvelles-Hébrides et des Salomons) et apports Polynésiens (Wallis et Pacifique central) (1). Finalement ce microcosme calédonien avait peut être une seule unité fondamentale : une utilisation souvent optimale des écosystèmes naturels qu'offraient le territoire et qui faisaient de l'archipel, à l'échelle du Pacifique, une terre relativement favorisée au niveau de ses conditions naturelles moyennes. Il en découlait que l'ensemble des Mélanésiens partageaient une vision (et une pratique) de l'usus et de l'abusus territorial assez commune, valorisant à l'extrême le rôle de la terre qui jouait quasiment la fonction de matrice sociale de référence avec un codage rigoureux de la place, des fonctions et des droits de chacun dans son fonctionnement.

Dans son étude sur le régime des terres indigènes en Nouvelle-Calédonie, Salmon (recueil Dares 1935), dépeint ainsi les autochtones : "les canaques ne sont ni des nomades, ni des amateurs de périples à la manière maori, des chercheurs de continents meilleurs stabilisés par un temps sur la route des migrations. Ce sont des terriens conscients et sédentaires, profondément attachés au sol où se fixa une fois leur destinée et ayant au plus haut degré le sens de la propriété individuelle. Cette notion était tellement enracinée dans les esprits qu'il ne serait jamais venu à l'idée d'un Chef de Tribu, même au temps où ses pouvoirs étaient des plus étendus, de s'approprier les biens de ses sujets, ce qui exclut d'emblée toute hypothèse de droits fonciers concédés à titre précaire par le souverain resté nanti - comme en Annam par exemple - du Domaine éminent ...".

Quel était donc le régime de la propriété canaque ? on pourrait répondre, celui d'une propriété ouverte à une large cellule familiale, le clan, et perpétuée par la pratique de règles coutumières dont le constat lors de certaines échéances sociales (décès, mariages, adoptions, naissances) pérennisait dans le temps l'existence tout en admettant une extension ou une diminution des surfaces ainsi occupées voire leur transfer à des alliés. A côté de cette forme de propriété privée d'un groupe familial plus ou moins large, une autre forme de propriété

---

(1) cf. DURAND J. Chez les Ouebias. Le tour du Monde. PARIS 1900. L'auteur montre la parenté ancienne de cette tribu avec les Uvéens venus de Wallis.

collective de la tribu existait sur des terres communes qui avaient un usage collectif (lieux de pêche, de chasse, brousses incultes connaissant une cueillette, lieux sacrés et cimetières, voire réserves de terres aptes à la culture), sauf dans certaines circonstances où une famille voire un clan pouvait obtenir des instances coutumières un droit d'occupation et de mise en valeur pouvant se perpétuer.

Certains auteurs signalent aussi l'existence de ces "terrains domaniaux" propriétés du village et le R.P. Lambert (1) écrit, à ce sujet : "le domaine commun à chaque village a une limite respectée au-delà de laquelle commence le domaine commun à toute la tribu ; sur l'un et sur l'autre, le chef a une autorité générale".

Outre le droit de jouissance communautaire attaché aux fonds domaniaux, les canaques connaissaient déjà bien avant la conquête - les premiers auteurs (Rochas, Lambert, Vieillard et Desplanches) ainsi que la tradition indigène sont formels sur ce point - sur les immeubles en général - et sur les fonds de terres en particulier - un droit de "propriété" privée se rapprochant du "dominium ex jure quiritium" des Romains. M. Salmon, dans son étude déjà citée, sur le régime des terres indigènes souligne lui aussi le sens de la propriété individuelle chez les canaques.

Certes, ce serait une erreur de croire que la "propriété individuelle" - au sens que nous donnons à ces termes - constituait jadis le régime normal des biens fonciers en Nouvelle-Calédonie (2). En vérité, ce n'était guère que durant la vie de celui qui s'était rendu acquéreur originaire par voie d'occupation ou d'attribution à la suite de déshérence que la terre était "propriété personnelle" de l'individu. Même dans ce cas, qui demeure d'ailleurs exceptionnel, la propriété de la terre restait, semble-t-il, grevée d'une sorte d'affectation à la famille. Elle revêtait, de ce fait, les caractères du bien familial, institution qu'on rencontre en Océanie chez les Polynésiens comme chez les Mélanésiens et qui définit cette forme de biens dans les sociétés dites primitives, faisant transition entre le collectivisme de la tribu et la propriété individuelle proprement dite. C'est ainsi que le titulaire d'un droit personnel de propriété sur une terre se faisait un devoir de transmettre celle-ci à ses descendants et il ne lui serait jamais venu à l'esprit d'en disposer au profit d'un "étranger". A sa mort, le terrain devenait bien familial entre les mains de ses héritiers. Mais si, comme nous venons de l'indiquer, la propriété individuelle sur les terres était l'exception, la propriété familiale constituait par contre une règle générale, une véritable institution chez les canaques. Pour bien comprendre la situation juridique de ces terres, encore faut-il pénétrer la structure sociale de cette société et définir notamment la notion de clan.

---

(1) cf. R.P. Lambert : *Mœurs et superstitions des Néo-Calédoniens* - S.E.H.N.C. 1978 - Nouméa - Réédition.

(2) RAU F. in *Institutions et coutumes canaques* - Larose édit. Paris 1944 décrit parfaitement la théorie de la propriété canaque et de ses rapports avec les institutions.

Selon J. Guiart (1), "le clan constitue la cellule de base de la société autochtone, la première catégorie sociale douée de stabilité puisque la famille ordinaire, restreinte aux parents et aux enfants non adultes, se renouvelle à chaque génération. En principe, les membres d'un clan descendant d'un même ancêtre mais il n'y a là rien d'absolu. Le clan est souvent composé de groupes plus restreints, de sous clans, d'origines diverses, venus s'agréger autour de la lignée originelle. Le clan est exogame, c'est-à-dire que ses membres mâles se doivent d'aller chercher femme à l'extérieur. Les membres d'un clan vivent sous l'autorité d'un chef qui est l'homme le plus ancien de la branche aîné ...".

En fait, le clan apparaît comme composé de plusieurs "familles" au sens que nous donnons chez nous à ce terme.

C'est le clan, groupe local parfois très nombreux, se reconnaissant un Ancêtre commun, qui apparaît comme le véritable propriétaire des terres occupées à l'origine, pacifiquement ou par les armes, et simplement délimitées par les signes matériels de l'occupation (cultures, habitations, marques sur les arbres, pierres ...). Chaque endroit recevait un nom et l'ensemble des "lieux-dits" constituait le territoire du clan ("l'Qekoumène" selon A. Saussol).

Sauf abandon, car les populations canaques se déplaçaient parfois fréquemment, la propriété du clan sur ses terres était éternelle. Maître du terrain, le clan en avait la propriété à titre définitif et ce droit exclusif et absolu était symbolisé par le tertre et la grande case qui y était érigée. Le nom de l'ancêtre, ceux du clan et des différents lieux-dits étaient attachés à ce territoire.

Il apparaît qu'à l'origine, il n'y avait que des "Maîtres des terrains". Par la suite, l'héritier de ce titre, le plus ancien dans la plus ancienne famille, conservera une grande puissance morale sur le domaine de son ancêtre. Le Maître de la terre (le Kavu en Grande Terre) sera pour le clan un véritable "cadastre vivant". Sa mission sera de conserver la terre reçue de l'Ancêtre, considérée de ce fait comme sacrée, d'assigner à chaque lignée du clan - ou famille - la part de terres dont elle aura la possession incommutable, de veiller à ce qu'elle en jouisse en toute indépendance et de régler les contestations de propriété qui peuvent surgir. Mais ce droit de propriété de la lignée sur les parcelles qui lui ont été attribuées est soumis à certaines clauses. La propriété des parcelles reste en effet reliée à la propriété originale, non seulement par un droit moral et du fait même qu'elle est toujours susceptible, dans le cas de déshérence par exemple, de lui faire retour. Simple dépositaire du fonds, la famille peut céder sa terre au sein de son clan, mais il lui est interdit de la céder, sans l'accord du Maître des Terrains, à un étranger au clan. Le bien foncier devait en effet demeurer dans le cadre de la famille pour être transmis aux héritiers suivant un mode de dévolution spécial à ces populations et dont Salmon, dans l'étude déjà citée, définit ainsi les caractéristiques :

"A la mort du père, la "patria potesta" passe au fils aîné, si le décédé n'a pas désigné un autre de ses enfants jugé plus apte

---

(1) cf. Guiart J. Structure de la chefferie en Mélanésie du Sud. Paris. 1963. Société des Océanistes.

à lui succéder. L'aîné devient ainsi le chef de la famille dans le sens patriarchal du mot, c'est-à-dire gardien des traditions et des intérêts du groupe, tuteur et juge à l'égard des siens. C'est à ce titre qu'il procède au partage du patrimoine paternel, lorsque le défunt n'y a pas pourvu lui-même. Les enfants héritent de la parcelle qu'ils occupaient et cultivaient du vivant de leur père. Ce sont de véritables "heredes Sui". La portion dévolue à chacun d'eux lui appartient désormais non pas limitativement, mais en toute propriété. Cette terre, en effet, il la cultive à son gré, y entreprend tels travaux que bon lui semble, la bonifie, la détériore en toute indépendance ; il la transmet ensuite à sa postérité avec sa case et ses plantations. Son droit, reconnu de tous, est intangible et sacré même aux yeux du souverain et du chef de famille. La coutume y a bien apporté un tempérament : la défense d'en disposer sans l'assentiment de l'ancien ... Mais cette restriction, née d'un sentiment d'égoïsme familial laisse intact le "jus abutendi" dans ses parties essentielles - essentielles pour des bénéficiaires ignorant le contrat de vente : le droit de se servir même d'une manière abusive de la chose et le pouvoir de la transmettre par leg ou ab intestat à ses enfants ..." (1).

Il apparaît donc que, malgré le tempérament apporté au droit de propriété de la famille par l'interdiction d'aliéner la terre distribuée suivant l'usage clanique, malgré la subordination de cette propriété à un droit éventuel de retour au clan, la notion du droit de propriété sur le sol familial constituait bien chez les autochtones, avant l'occupation du pays par la France, la chose essentielle et la plus sacrée, le seul droit réel qu'ils connaissent. En fait, cette institution de bien de famille, ou plus exactement de lignée, partie du territoire possession du clan, engendrait le plus souvent un comportement "individualiste" de l'agriculteur calédonien qui n'avait aucun rapport avec la conception de l'exploitation collective, telle qu'on l'entendait dans un mir russe par exemple. Ce n'était que dans le cas de gros travaux, de débroussage de terres notamment, que l'indigène faisait appel à des prestations mutuelles entre les membres de son clan.

Certains crurent voir par la suite une forme de la propriété collective dans ce mode de tenue des terres indigènes. Cette erreur devait conduire à une réglementation foncière coloniale en opposition avec le Droit coutumier.

Avant de clore ces considérations sur le régime foncier traditionnel, il semble utile de dire quelques mots du Droit des obligations entre Canaques. La propriété foncière indigène, telle que nous venons de la définir, pouvait donner lieu à divers contrats portant cession de certains droits comme le droit de chasse et de pêche, de passage et de plantation.

Les droits de chasse et de pêche n'appellent aucun commentaire particulier. Tout comme dans notre législation, ce sont des droits personnels. Le droit de passage constitue un acte de simple tolérance plutôt qu'un véritable service foncier. Seul, le droit de planter offre des caractéristiques vraiment originales.

---

(1) cf. SALMON - Remarques sur le régime des terres de Nouvelle-Calédonie - Paris 1935 - Recueil Daresté

Dans son livre "Institutions et Coutumes Canaques", Eric RAU, déjà cité, décrit ainsi cet usage :

"Comme son nom l'indique, le droit de planter confère à son bénéficiaire, moyennant le paiement d'une redevance symbolique, (prémisses des récoltes), la faculté de cultiver un terrain, d'y faire toutes les plantations qui lui plaisent. Mais fait singulier, le bénéficiaire de ce droit ne devient pas - comme chez nous le fermier - propriétaire des récoltes ; il acquiert également, ce qui est remarquable, la propriété des plantations qu'il a pu faire. En sorte que, même lorsque la permission de cultiver lui est retirée - ce qui arrive bien souvent car ce droit est essentiellement révocable - il demeure propriétaire des arbres plantés jusqu'à ce que ceux-ci périssent. Le droit de planter ne cesse pas à la mort des contractants. Il continue de plein droit avec leurs héritiers tant qu'il n'a pas été dénoncé et se perpétue ainsi parfois sur plusieurs générations. Il s'ensuit que souvent, pour des causes telles que l'éloignement, on oublie de payer le loyer ou de le réclamer et que les bénéficiaires tendent à se considérer comme propriétaires véritables du terrain. Beaucoup de litiges fonciers n'ont pas d'autre origine ..." et Eric RAU ajoute :

"Toutes ces particularités ont pu faire croire sinon à une cession entre vifs de la propriété foncière, du moins à un démembrement de cette propriété et à la constitution d'un droit réel spécial. Mais une semblable obligation ne résiste pas à un examen sérieux. Par le fait même qu'il est librement révocable, le droit de planter constitue un droit personnel se rattachant à un lien d'obligation entre deux personnes déterminées : le propriétaire du fonds et le bénéficiaire du permis de planter. Lorsqu'un indigène dit "Je te donne le droit de planter", il n'entend nullement démembrer sa propriété, créer sur son fonds une charge susceptible d'être exercée envers et contre tous. Il veut simplement, comme le bailleur de notre Droit, confier au preneur la faculté de faire des plantations et d'en percevoir les fruits moyennant le versement d'un loyer, se réservant le droit, lorsqu'il lui sied, de résilier cette sorte de bail ..." .

Quoiqu'il en soit, le droit de planter n'offre aucun des caractères d'une acquisition entre vifs et il ne porte nullement atteinte au droit de propriété du détenteur sur les terres familiales.

D'ailleurs, il n'est pas inutile de signaler que, sur un plan général, la convention, selon la coutume canaque, était impuissante à transférer la propriété d'un bien. Il fallait, pour que l'acquéreur devint propriétaire, qu'à la suite de l'accord, il y eut "tradition matérielle" de la chose, comme en Droit romain. En fait, cette tradition n'existe que pour les meubles, car les Calédoniens ignoraient la cession à titre onéreux des immeubles, ou tout au moins des terres. Quand un indigène céda des terres à un membre de son clan ou, avec l'accord du Maître des terres, à un étranger au clan, l'opération s'effectuait selon le principe de l'équivalence des obligations entre parties qui, à vrai dire, constituait le "fondement du Droit coutumier" des biens en général.

Aussi lorsque, poussés par les missionnaires et les colons installés en Calédonie avant septembre 1853, les autochtones furent amenés à leur céder des terres, faisant ainsi échec au principe

consacré de leur inaliénabilité, on peut s'apercevoir combien l'idée de l'insuffisance d'un contrat à transférer la propriété était ancrée chez ces populations. Elles inventèrent alors une sorte "d'ensaisinement" qui n'est pas sans rapport avec la "nuda traditio" des Romains. Pour que l'acte de vente ressortit à son plein effet, écrit à ce sujet Eric RAU dans l'ouvrage précité, l'aliénateur, accompagné de son chef de famille, allait avec l'acheteur sur le fonds et lui en faisait prendre possession en l'autorisant, aux yeux de tous, à effectuer des travaux ...".

Le R.P. Lambert, dans son ouvrage sur "Les mœurs et Superstitions des Néo-Calédoniens", écrit à ce sujet que, s'étant rendu acquéreur d'un terrain à l'île Pott, il voulut le faire défricher par une équipe de travailleurs indigènes. Mais ceux-ci n'ayant pas été témoins de son entente préalable avec le propriétaire, refusèrent de travailler. Et l'auteur ajoute : "Il fallut la présence du propriétaire et celle des Vieux de la famille pour les convaincre. Alors et alors seulement, il me fut possible de faire construire la case ..".

Compte tenu des observations(1) qui précèdent sur les caractères généraux du régime foncier traditionnel avant l'occupation de la Nouvelle-Calédonie par notre pays, examinons maintenant quelles ont été les incidences, sur ce régime, des dispositions de la Déclaration du 20 janvier 1855.

#### b) Evolution juridique coloniale des droits fonciers mélanésiens

Très vite la mise en place de l'organisation de la colonie va amener les responsables politiques et administratifs à se pencher sur la question de la propriété indigène et de sa définition juridique. On peut dire que la charte foncière de la Nouvelle-Calédonie repose sur la déclaration DU BOUZET du 20.01.1855. Par cette déclaration le Gouverneur DU BOUZET posa le principe de la protection des terres occupées par les indigènes. Dans cette ligne d'idée, il va annuler les transactions antérieures faites par certains européens avec les tribus autochtones, dans des conditions souvent douteuses (don de tabac, alcool, pacotille, armes à feu, ou pression physiques). A l'avenir, il est décreté que seul l'Etat pourra faire des transactions portant sur la cession des terres mélanésiennes. D'autre part, cette déclaration crée, avec les terres dites "vacantes", le Domaine de l'Etat, et elle jette les bases de la définition de la politique de colonisation agricole. En 1855 toujours, est créé le service du cadastre. Jusqu'en 1858, les droits des autochtones ont été ainsi maintenus. Cela s'explique aussi bien par la prudence du législateur (comme l'atteste la réglementation du 19 juin 1857 sur l'aliénation des terres Domaniales) que par la faiblesse de l'emprise foncière européenne. Celle-ci résulte de l'insécurité d'abord qui a mené les autorités à refuser leur soutien aux colons installés hors des zones "pacifiées". Aussi en 1858, le nombre de colons n'atteint pas la centaine ; presque tous sont concentrés en quelques points : Tiwaka,

(1) N.B. : Une large partie de ce chapitre a été directement ou indirectement inspirée par la remarquable étude de C. Sorin (considération sur la situation foncière en Nouvelle-Calédonie ; rapport de mission, tome II, 1956 Paris.

Canala, Port de France (Nouméa), Ile Nou, Ile des Pins. Mais à partir de 1858, les colons sont autorisés à s'installer à "leurs risques et périls" sur les zones non contrôlées par l'Administration. On verra alors apparaître des foyers de colonisation spontanée un peu partout sur la Grande Terre calédonienne. Têtes de pont souvent éphémères qui disparaîtront au bout de quelques mois, de quelques années, mais parfois aussi, certaines plus solides seront à l'origine d'un noyau de peuplement vivace (Voh, Païta, par exemple).

En 1868, un recensement fait état de 850 ha de terres cultivées par les colons sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi que le note Salmon, dans l'étude déjà citée, on assiste à un essor assez brouillon des cultures les plus variées : "on s'occupe d'élevage, on plante un peu partout du café, du riz, de l'indigo, du tabac, du maïs, des haricots, de la canne à sucre. Les indigènes eux même ont suivi le mouvement".

L'arrêté n° 147 du 24 décembre 1867 va reconnaître l'existence légale de la tribu, son autonomie, et lui conférer implicitement la personnalité morale. Le 22 janvier 1868, un nouvel arrêté dote la communauté indigène d'un domaine élargi constitué par la fusion des terres appartenant aux particuliers. Si jusqu'ici, on peut dire que la législation s'est efforcée de veiller au respect des droits traditionnels des autochtones, les premiers signes d'une pratique moins favorable vont apparaître. Ainsi entre 1868 et 1874, cinq arrêtés d'application relatifs aux territoires de certaines tribus, ne seront pas transcrits au Bureau des Hypothèques de Nouméa et ce, contrairement aux dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 22.1.1868. Fait beaucoup plus grave, un nouvel arrêté en date du 6 mars 1876 visant au cantonnement des Mélanésiens dans des réserves, va restreindre le droit de propriété collective reconnu en 1868 très solennellement et le ramène presque à un simple droit de jouissance. Cet arrêté va autoriser alors les rectifications de limites de tribus pour usage du domaine Public (donc de la colonisation officielle). Mais le maintien des clauses interdisant l'hypothèque ou la location des terres des Mélanésiens aux Européens, montre que le législateur concède aux droits fonciers des Mélanésiens plus qu'une valeur de jouissance. Ainsi un ambiguïté de taille sur le statut exact de la réserve apparaît. Cette ambiguïté réside dans l'interprétation de l'arrêté de 1868 pris par le Gouverneur GUILLAIN - fouriériste convaincu - qui croyait trouver dans la société Mélanésienne le modèle idéal de société "naturelle communiste" exempte du "carcan" de la privatisation des biens. Cette vision de ce Gouverneur philosophe, va l'inciter à inscrire dans la codification juridique, les droits de l'utopie communiste naturelle qu'il croyait discerner dans les structures de la société mélanésienne. Cela aura pour conséquence le statut fondamental et toujours actuel de la Réserve Mélanésienne : inaliénable, incomparable, inaccessible. Le territoire affecté à la réserve est propriété de tous les habitants "sous l'autorité déterminante du chef". Il en résulte que le droit classique européen de propriété tel qu'il est perçu avec ses conséquences successoriales directes ne s'appliquera pas à l'intérieur des réserves.

Pourtant très tôt, des auteurs comme Rochas, Lambert, Vieillard, Desplanche avaient insisté sur la notion de propriété privée propre

.../...

aux mélanésiens. Aussi l'arrêté de 1868 va être une première et profonde perturbation au statut foncier coutumier propre aux autochtones. L'arrêté de mars 1876 établissant le principe de cantonnement est une seconde perturbation aggravant la situation. Le Gouverneur Sorin, déjà cité, s'interroge d'ailleurs sur la validité de cet acte et sur son éventuel caractère abusif. Pris en conseil privé, cet arrêté semblerait ressortir par ses implications juridiques d'un décret pris plutôt par le Gouvernement central à Paris.

D'ailleurs, les réactions mélanésiennes seront nombreuses et significatives de l'usurpation qui était ressentie face à cette politique foncière. En 1869, des incidents éclatèrent aux îles Loyauté et très sagement l'administration érigera cet archipel en réserve intégrale (un projet prévoyait l'installation du bagne à Maré !). A l'île des Pins en 1872, un projet de décret voulait affecter la totalité de l'île à l'administration Pénitentiaire pour y installer des bagnards. Mais les autochtones refuseront de partir sur la Grande Terre et finalement en mesure d'apaisement, la moitié de l'île leur sera laissée. La révolte de 1878 (1) sur la côte Ouest principalement, apparaît d'abord comme une réaction foncière face à la dépossession des territoires canaques et aux dégâts provoqués aux cultures indigènes par les troupeaux européens laissés en divagation en période de sécheresse. L'ampleur et la violence de cette révolte feront que jusqu'en 1895 on assistera à une accélération des cantonnements autoritaires (cf. RAU déjà citée). Mais après 1895, des formes plus légalistes apparaîtront dans la poursuite des opérations. Les Chefs seront consultés pour les délimitations de terrains, et payés à titre personnel soit en terres de compensation soit en indemnités.

Sur les actes de cette époque, les cessions sont stipulées comme "consenties". Mais ainsi que le signalent de nombreux auteurs autorisés comme Sorin (Gouverneur des Colonies), Salmon ou Rau (juristes tous deux) derrière la façade juridique se cachent des manipulations de terrains du type de celles dénoncées par un témoin géomètre, Millet (2) : "L'indigène tient à sa propriété autant, si ce n'est plus que le paysan normand tient à la sienne. Dans ces conditions, lorsque le grand chef cède à l'administration des terres de sa tribu, il commet au regard de la loi canaque une iniquité. Du reste il ne devient ainsi prévaricateur que poussé par un sentiment de vengeance envers ses sujets. Aucune autre considération ne serait assez puissante pour l'inciter à trahir ainsi les intérêts vitaux de sa tribu".

Aussi il paraît probable qu'une partie des opérations de délimitation des réserves ne pouvait être perçue par la majorité des mélanésiens concernés que comme une spoliation. Après la révolte de 1878, une partie des nombreuses tribus existantes dans les régions troublées se virent confisquer leur territoire et furent contrainte administrativement à s'installer sur le territoire de tribus étrangères. Ces groupes nommés "clan étrangers" par les mélanésiens d'aujourd'hui,

(1) R. DOUSSET - Colonialisme et contradiction en Nouvelle-Calédonie.  
La révolte de 1878 - Paris 1970.

(2) cf. MILLET : Notes inédites sur les indigènes de la région de Canala (non publié) repris en version édulcorée par H. MAYET.

n'ont souvent pas eu accès à la terre et furent mal acceptés, aujourd'hui encore leur présence reste mal supportée dans certaines tribus. Dans ce contexte les mesures nouvelles prises en 1898 par le Gouverneur Feillet vontachever de figer le monde mélanesien dans des structures foncières et administratives qui sont toujours en place actuellement.

C'est le texte du 29 janvier 1898 pris en Conseil Privé et approuvé par la dépêche ministérielle n° 567 qui est décisif pour l'évolution de la législation foncière propre aux autochtones. Par ce texte, l'administration proclamait son droit à l'appropriation complète des terrains délimités jugés nécessaires pour les besoins de la colonisation. Certaines tribus se verront ainsi privées de toutes leurs terres et seront cantonnées sur des réserves étrangères choisies par l'administration. Le Gouverneur Feillet justifiait ses mesures par la trop grande superficie des réserves par rapport à leur population et l'état d'abandon ou de friche qui les caractérisaient trop souvent. Les opérations de cantonnement, ne devaient porter que sur les terres inutilisées et on donnait la garantie de 3 ha de terres de culture par individu ou "des surfaces jugées nécessaires à leur subsistance".

Mais les décrets d'application autoriseront des opérations qui porteront sur des terrains occupés et effectivement cultivés par les mélanesiens. Ainsi que le confirme Sorin, déjà cité : "le déplacement autoritaire de village, l'enlèvement des récoltes qui sera imposé dans bien des cas aux autochtones sont surtout des mesures consacrant un flagrant abus d'autorité, violant la coutume et entachant une politique louable de mise en valeur". La législation du cantonnement va se trouver complétée par l'arrêté du 9 août 1898 qui va définir juridiquement l'organisation interne des tribus. Les tribus seront dirigées par un "petit chef" et regroupées en district sous l'autorité d'un "grand chef", tous deux nommés par le Gouverneur. Ces notables "choisis" seront responsables de l'ordre et de la paix des tribus et auront un pouvoir de sanctions sur leurs sujets. Les autochtones seront astreints à l'obligation de résidence dans les tribus et les autorisations de déplacements seront délivrées par les gendarmes qui seront promus "syndic des tribus". Ces mesures vont perturber gravement les coutumes, provoquer des crises au niveau de l'organisation classique de l'autorité coutumière et des droits d'usage des individus.

Le comité de protection des Indigènes de Nouvelle-Calédonie créé à Paris, fit état de son émoi devant l'ampleur des mesures prises et localement dans ses Notes Inédites, MILLET remarque qu'au cours des opérations de cantonnement, "des scènes lamentables se déroulaient".

Aussi le Gouverneur Feillet dut dans la notice sur la Nouvelle-Calédonie rédigée pour l'Exposition Universelle justifier sa politique, de même qu'à Nouméa le chef du Service des Affaires Indigènes dut le 1er juillet 1896 devant les passions soulevées, expliquer aussi la politique choisie devant le Conseil Général.

A partir de 1903, date de la fin des opérations de cantonnement, jusqu'à 1920, peu de mesures nouvelles notables interviendront, sauf la restitution en 1913 de la quasi totalité de l'île des Pins à ses habitants.

.../...

En 1920, après l'épisode de "la révolte de Hienghène", de 1917, l'Administration entama une politique d'ouverture marquée par des opérations d'agrandissement des réserves les plus exigues ; cette politique prit après 1950 une ampleur notable. Il faut dire que la suppression du régime de l'indigénat en 1946 et le droit de vote sans restriction accordé aux Mélanésiens depuis 1953 ont changé notablement les données du contexte et qu'aujourd'hui l'affaire des droits fonciers mélanésiens est au centre du débat politique local. Mais ce qui reste permanent à près d'un siècle de distance (1), c'est le maintien d'un régime foncier mélanésien juridiquement contestable, économiquement inadapté, psychologiquement de plus en plus mal supporté, politiquement dangereux car symbole d'un passé "colonial" devenu anachronique aux yeux des jeunes générations.

Ainsi, il apparaît que depuis les débuts de la colonisation, il y a eu méconnaissance d'une part de la nature réelle des droits fonciers en milieu mélanésien, et que d'autre part les législateurs coloniaux quelles que furent leurs bonnes intentions ont codifié un droit foncier opposé à celui des autochtones et instaurant une propriété collective des terres tribales qui est une hérésie par rapport aux principes naturels qu'avaient les Mélanésiens en ce domaine. Les contre-coups ensuite apportés par la colonisation avec l'arrivée des clans étrangers imposés ou acceptés par les tribus d'accueil, la légalisation des clans au niveau de la représentativité des tribus ont achevé de disloquer la structure ancienne sans qu'une structure nouvelle au moins efficace au niveau de la mise en valeur rurale ou de la politique d'agrandissement des réserves lui succède.

---

(1) Bien que la récente décision créant et reconnaissant une propriété "clanique" soit un début très positif de reconsideration du problème.

## 2 - REPARTITION DE L'HABITAT CANAQUE ANCIEN

Le problème de la population mélanésienne, au niveau de ses effectifs et de son implantation est un problème qui reste mal connu.

Pendant longtemps les recensements furent limités ou partiels et lorsqu'on commença à posséder des chiffres à peu près réguliers, l'effondrement de la population canaque de la Grande Terre était commencé (1878). De même le problème des implantations villageoises autochtones resta-t-il difficile à approcher pendant longtemps.

Les cartes que nous produisons mentionnent les unités d'habitat ayant eu une existence prouvée par des documents d'origines les plus diverses. Nous arrivons ainsi au chiffre de 2 368 villages (non compris les îles Belep et l'île des Pins). Nous devons préciser que ce chiffre comprend en fait 1 783 villages possédant un nom toponymique et 580 villages retrouvés et positionnés sur divers documents cartographiques, mais dont le nom n'a pas été retenu par les chroniques d'époque et nous reste inconnu. Il faudrait ajouter à cela, les villages qui ont disparu brutalement par suite d'épidémies, de guerres tribales ou ont été abandonnés devant le bétail envahissant des colons, voire furent "déguerpis" (par les autorités ou des particuliers). Ainsi dans le Diahof, entre 1862 et 1870, une série d'opérations militaires contre les Ouebias entraîna la disparition de plusieurs dizaines de villages ou hameaux dont la population fut regroupée ailleurs (Pouébo, Ouégoa) ou se dispersa (cf. Les Moniteurs et les rapports des colonies ou du secrétaire colonial Mathieu). Il en fut de même dans la région de Voh-Témala, Poindimié et surtout lors de la révolte de 1878 dans la vaste zone s'étendant de Koné à Bouloupari et Thio où plusieurs centaines peut-être de lieux habités disparurent (1). Ainsi la cartographie de l'habitat que nous produisons est pour certaines zones probablement très inférieure à son ancienne importance (2).

Néanmoins, l'importance des résultats obtenus par rapport aux documents d'époque connus jusqu'ici, rares ou trop localisés, permet d'appréhender pour la première fois la situation d'une grande partie du peuplement mélanésien pré-colonial et ce, de façon globale et systématique.

La carte générale (n° 2) de répartition de l'habitat permet plusieurs constatations :

1°) la majeure partie du territoire de la Grande Terre supportait un habitat, sauf dans la partie sud de la chaîne centrale et du territoire où les conditions du milieu ne semblaient pas propices à un établissement permanent, même rudimentaire.

2°) cet habitat apparaît obéir à une distribution de densité variable selon les régions.

3°) il apparaît comme spéculatif d'établir avec une rigueur scientifique acceptable une hiérarchie des tailles des villages. L'ensemble des informations analysées est en général discret voire

(1) cf. RIVIERE H. - Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie 1879 Paris - réédition 1980 Nouméa Editions du Pacifique

(2) Il faut ajouter à ces villages, 327 villages ou hameaux que nous n'avons pu positionner faute d'informations précises.

.../...

muet le plus souvent sur cet aspect du problème. Si certains villages apparaissent dans les descriptions comme très importants (Koumac et sa région, par exemple) d'autres et ils sont nombreux, ne sont en fait constitués que d'un groupe de quelques cases abritant parfois une seule famille (région de la chaîne centrale vers Koné, Hienghène).

Nous allons approfondir ces remarques.

1°) répartition de l'habitat. Pour 131 cartes réalisées (non compris Belep et île des Pins), nous avons enregistré les résultats suivants.

Nombre de villages	Nombre de cartes concernées
1 à 5 villages	32
6 à 10 "	21
11 à 20 "	29
21 à 40 "	17
41 à 80 "	12
81 à 160 "	4
+ de 160 "	1
<hr/>	
	116 (1)

TABLEAU 1

Nombre de villages anciens (par coupures au 1/25 000)

Source : série de cartes historiques

ORSTOM 1981

(1) 15 cartes ne mentionnent aucun village

Globalement, il apparaît que cette répartition traduit plusieurs types de situations .

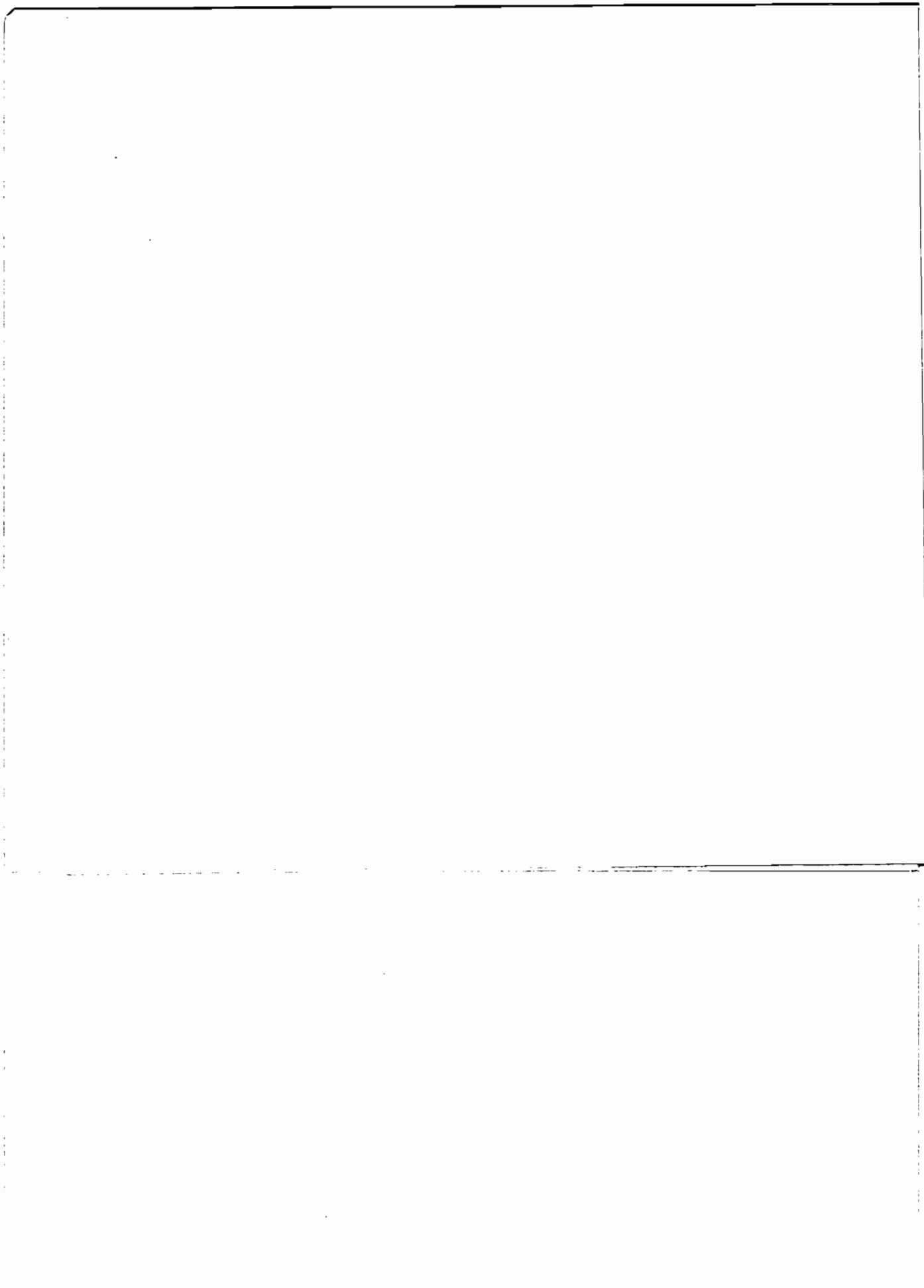
a) les zones quasi vides.

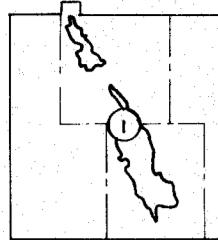
Ce sont celles où aucun établissement humain n'est positionné. Néanmoins, certaines de ces zones sont traversées par des sentiers dits "canaques" ou comportant des lieux-dits anciens témoignant du rôle relationnel que pouvaient jouer ces espaces inhospitaliers. Il s'agit en fait de vastes zones intérieures du massif de péridotite du sud qui commence à Thio et s'étend jusqu'à Yaté-Goro et qui du fait de ses conditions naturelles n'a jamais dû permettre autre chose qu'un habitat nomade précaire.

b) les zones très faiblement peuplées.

Nous trouvons un nombre important de cartes (32) où le nombre de villages est compris entre 1 et 5. Notons que 12 d'entre elles sont sur les bordures côtières du massif du sud calédonien quasi vide d'habitat, aussi le faible peuplement côtier qui jalonnait les côtes de Thio à Yaté et de Goro à Nouméa est-il normal. Sauf pour la région du Mont Dore où faute de documents précis on ne peut rendre compte de l'ancienne situation (alors que des sources imprécises font état d'un peuplement sensible vers Plum et les Rekes). D'autres zones à très faible peuplement apparaissent ailleurs. Ainsi les pourtours de la baie de St Vincent, zone assez sèche où des problèmes de ravitaillement en eau devaient se poser. Mais l'intérêt qu'avait cette zone

## CARTE N° 2 - REPARTITION DES ANCIENS HABITATS MELANESIENS (Source historique)



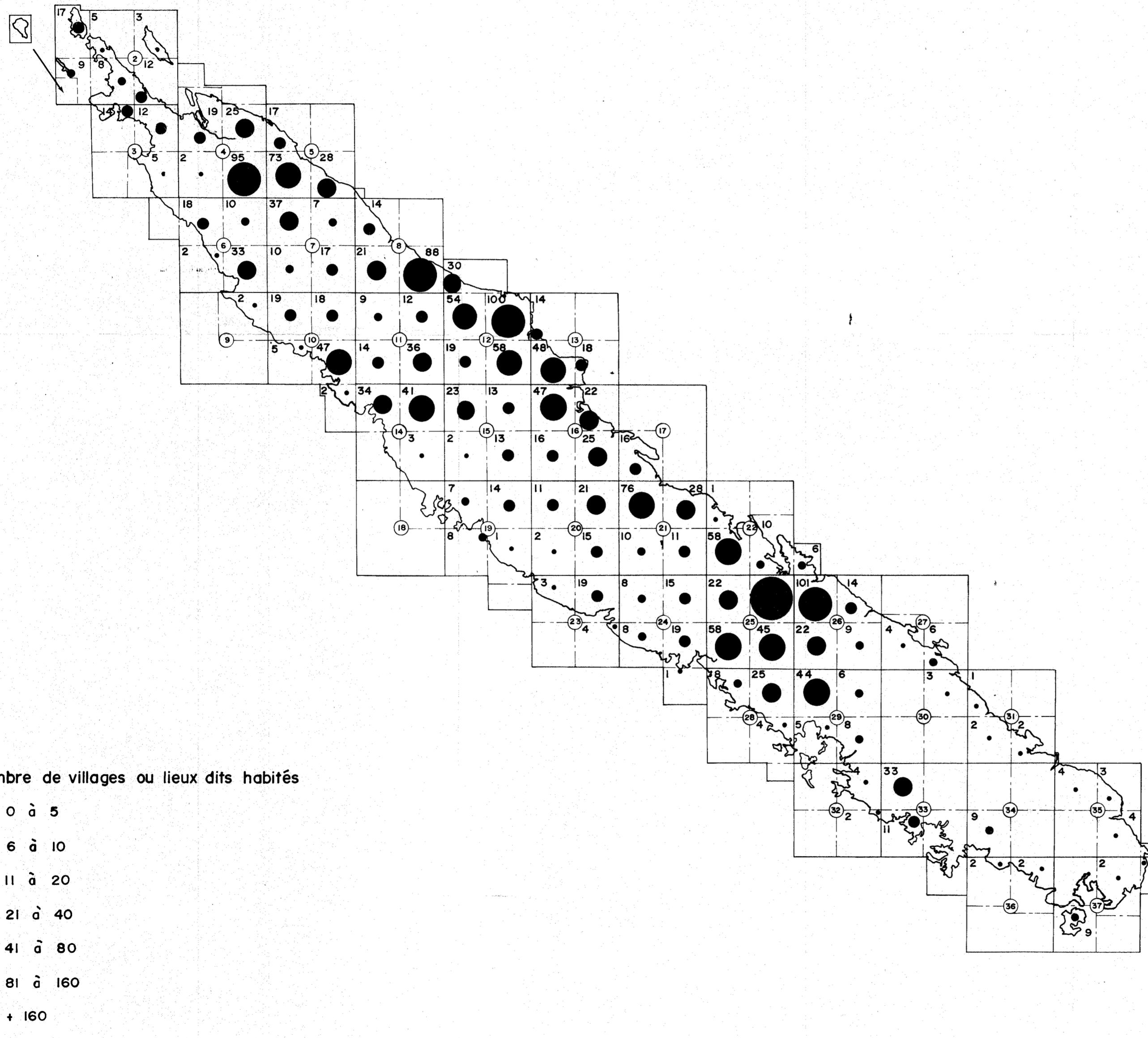


# REPARTITION DES ANCIENS VILLAGES MELANESIENS

(en fonction des coupures IGN au 1/25000<sup>e</sup>)

## SOURCES : CARTES HISTORIQUES

ORSTOM 1980



### Nombre de villages ou lieux dits habités

- |   |       |   |     |
|---|-------|---|-----|
| • | 0     | à | 5   |
| • | 6     | à | 10  |
| ● | 11    | à | 20  |
| ● | 21    | à | 40  |
| ● | 41    | à | 80  |
| ● | 81    | à | 160 |
| ● | + 160 |   |     |

## 19. nombre exact de villages retrouvés par coupure

2377 nombre total de villages

éch : 1 / 1 000 000<sup>e</sup>

pour la pêche devait se traduire par un habitat côtier (sous forme de villages temporaires de pêcheurs) qui apparaît sur les cartes. Une autre zone de même type écologique apparaît au sud de Poya (plaine des Gaïacs). De même entre Pouembout et Paewa, on retrouve aussi ce type de situation. Enfin à partir de Voh, une partie des coupures cartographiques montrent un faible peuplement de certains secteurs de la côte Ouest jusqu'à hauteur de la Tiébaghi. Mais Koumac et Gomen avaient un peuplement plus important et plus dense que les cartes ne l'établissent, si l'on en croit les premiers rapports officiels.

c) les zones à forte concentration villageoise. Nous pouvons citer une zone Canala-Thio qui est très marquée avec 178 villages pour une coupure, et 101 pour la coupure voisine. De Hienghène à Poindimié, un autre ensemble riche en habitat apparaît. Dans le Diahot, comme dans la région de La Foa des zones de forte concentration d'habitat se manifestent ; il en est de même dans la zone Voh-Pouembout.

Enfin pour le reste du territoire, il est intéressant de noter une présence d'habitat qui est d'autant plus intéressante, qu'elle concerne l'ensemble des coupures intérieures de la grande chaîne calédonienne, même si l'intensité numérique de l'habitat y est variable.

Cette rapide analyse permet de postuler, en tenant compte des précautions de méthode que nous avons précisées plus haut, certaines réflexions.

1°) Il apparaît clairement que l'ensemble du territoire calédonien offrant un minimum de conditions favorables possédait un tissu d'habitat.

2°) Les zones désertes ou quasi désertes (sud et parties côte Ouest) occupaient une part importante de l'île (le tiers environ).

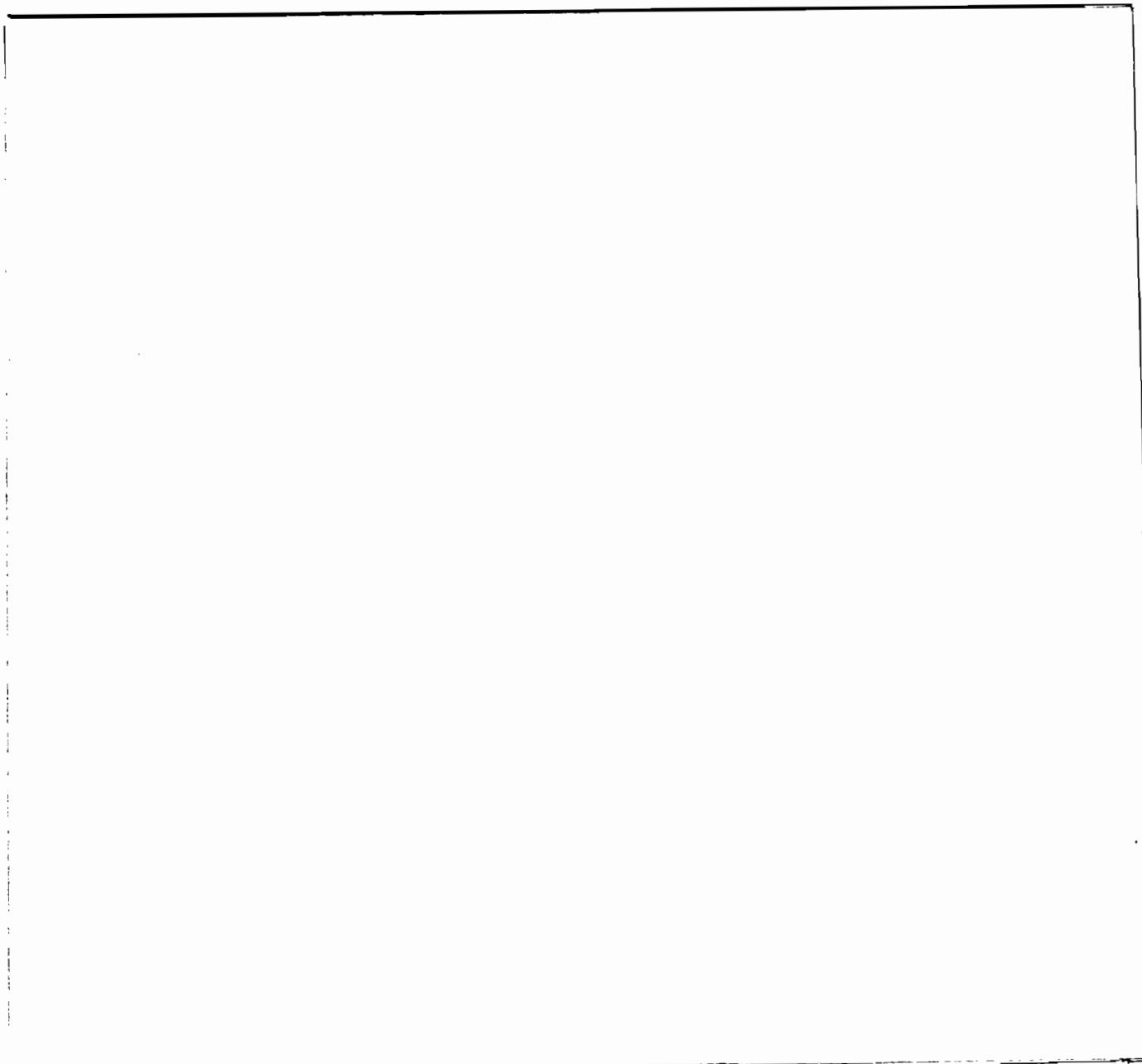
3°) La chaîne et surtout ses hauts n'étaient pas du tout exempts d'habitats comme d'anciens auteurs ont pu hâtivement l'écrire. Bien au contraire une civilisation et des sociétés de "montagnards" y existaient, mais peut-être avec des répartitions d'habitat moins intense qu'ailleurs et des villages plus petits.

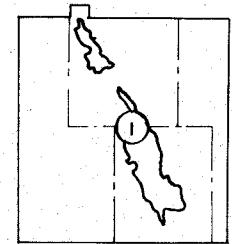
4°) La côte Est pour des raisons de climatologie et de relief accueillait un habitat souvent localisé en grappes côtières à l'embouchure des rivières. Mais cet habitat remontait profondément les vallées, s'accrochait aux pentes de la chaîne et sa densité y apparaît localement forte (Hienghène - Touho - Poindimié).

Ainsi il ressort de l'étude de répartition de l'habitat qu'en dehors des zones inhospitalières, l'ensemble de la Grande Terre avait un peuplement qui épousait assez étroitement les possibilités écologiques des milieux naturels et voyait son importance varier en fonction des potentialités propres à ces milieux au niveau agricole.

L'analyse que nous présentons ici doit, vu son importance générale être soigneusement pesée. Aussi produisons nous, une autre série de résultats portant toujours sur le problème de l'importance des implantations d'habitat et de leur répartition sur la Grande Terre. Ces résultats sont ceux de l'enquête menée dans le cadre de cette convention par une équipe d'anthropologues ORSTOM (Frimigacci,

## CARTE N° 3 - REPARTITION DES ANCIENS HABITATS MELANESIENS (Source tradition orale)



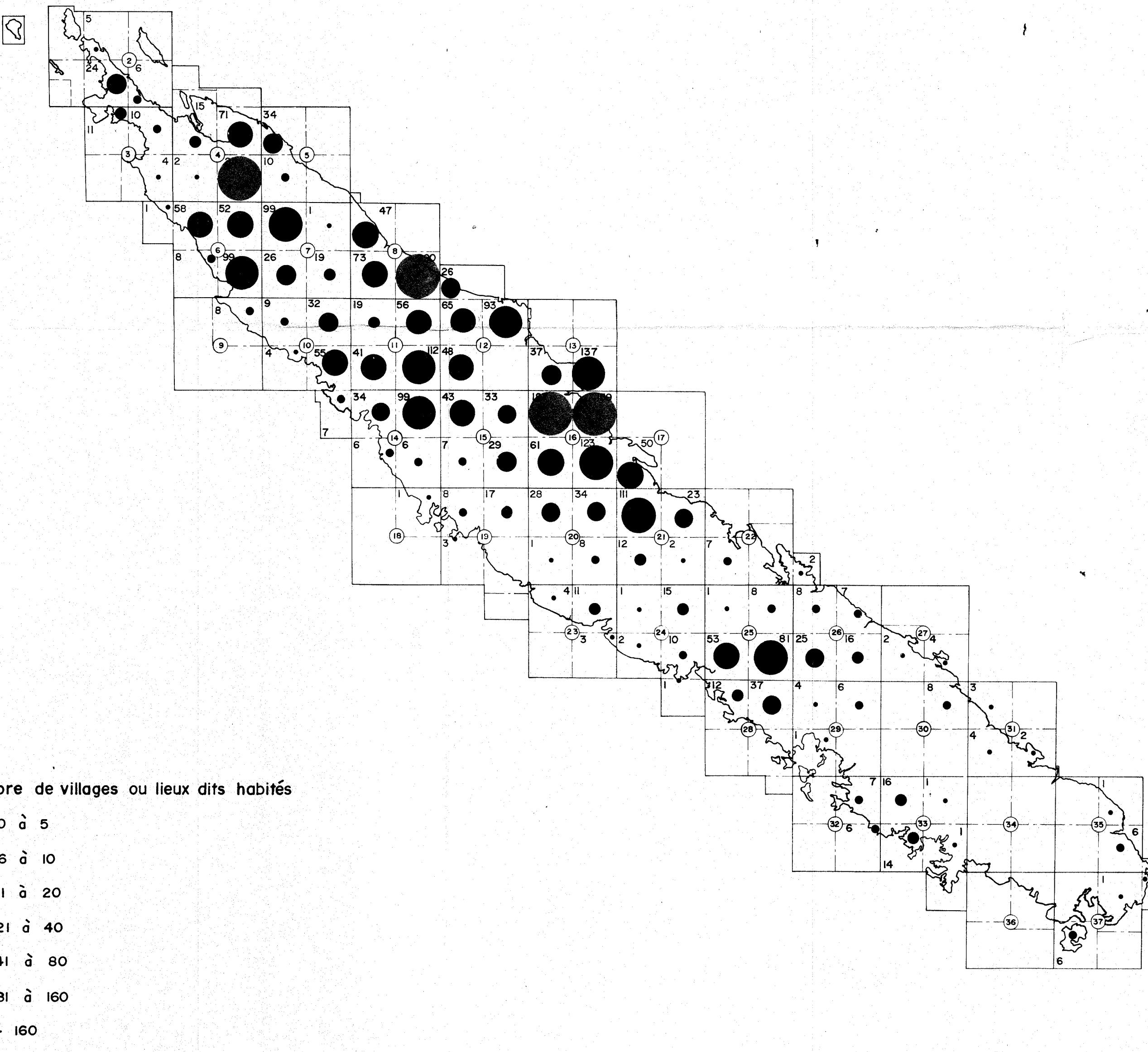


## RÉPARTITION DES ANCIENS VILLAGES MÉLANÉSIENS

(en fonction des coupures IGN au 1/25000<sup>e</sup>)

SOURCES : ENQUÊTES ORSTOM 1980

CARTOGRAPHIE TRADITION ORALE



Nombre de villages ou lieux dits habités

- 0 à 5
- 6 à 10
- 11 à 20
- 21 à 40
- 41 à 80
- 81 à 160
- + 160

28 nombre exact de villages retrouvés par coupure

3423 nombre total de villages

éch : 1/1000 000<sup>e</sup>

Berthoud, Pillon ) (1) qui par enquêtes directes de terrain se sont efforcés de retranscrire cartographiquement toute information sur l'organisation traditionnelle de l'espace mélanésien.

Pour 104 cartes au 1/25 000 étudiées, nous avons la répartition suivante :

Nombre de villages	Nombre de cartes
0 village	10
1 à 5 villages	25
6 à 10 "	18
11 à 20 "	11
21 à 40 "	13
41 à 80 "	14
81 à 160 "	10
+ de 160 "	3
	—
	104

TABLEAU 2

Nombre de villages anciens

Source : série des cartes  
espace foncier  
traditionnel

ORSTOM

Cette répartition montre les mêmes tendances géographiques que celles analysées plus haut à partir des sources purement historiques (cf. carte). Une partie notable du territoire était soit déserte, soit très peu habitée (30 % environ de la superficie de l'île). Mais à l'opposé une partie équivalente du territoire axée sur le nord (Diahot), la côte Est (de Hienghène à Houailou), la côte Ouest (Saraméa, La Foa/Goyeta, Poum, Pouembout, Gomen-Koumac) connaissait une implantation humaine très dense.

D'après la tradition canaque, le nombre de village existant avoisinait un chiffre supérieur du tiers environs à celui produit par les sources historiques d'époque. Sans entrer dans une analyse comparative et critique fine des résultats obtenus par les deux sources, on s'aperçoit qu'il y a là une comparativité géographique entre les tailles des zones d'habitat et des constantes entre les deux approches du peuplement. Notons que si le document portant sur la mémoire traditionnelle canaque donne pour certaines zones comme Bourail-La Foa-Bouloupari des résultats inférieurs à l'enquête historique, cela peut s'expliquer par la disparition de beaucoup de clans anciens et le regroupement des tribus lors du cantonnement, et dont la mémoire historique s'est éteinte.

Ailleurs des résultats très importants peuvent parfois s'expliquer par une déformation de la mémoire ancestrale qui amplifie mythiquement des souvenirs devenus avec le temps (où sous la pression des événements actuels) très déformés.

Ces réserves de méthode faites, il se dégage bien un fait patent : la population du territoire au moment de la colonisation était répartie

(1) cf. cartographie de l'espace traditionnel mélanésien, et rapport n°4 de convention : la parole canaque. Convention : Evolution historique de l'espace foncier Mélanésien de Nouvelle-Calédonie. 1981 ORSTOM-MEDETOM.

.../...

en un nombre d'unités d'habitats de taille variables, qui occupaient plus ou moins densément l'ensemble des parties du territoire de la Grande Terre offrant des conditions de vie et de subsistance normales. Ce point nous amène à aborder un autre aspect de la vie mélanésienne reliée étroitement aux problèmes de l'habitats, celui des zones jadis cultivées.

### 3 - IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE MELANESIENNE ANCIENNE

Comme l'ensemble des océaniens, les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie avaient une civilisation agricole fondée sur les plantes à tubercules : taro, ignames. S'y ajoutait la patate douce, le cocotier, le bananier et des fruits domestiqués ou sauvages. L'absence de gros gibier ou d'élevage (le cerf fut introduit comme le cochon par les Européens) faisait que la pêche jouait un grand rôle de même que la chasse des roussettes (variété de chauve souris comestibles) ou du gibier à plumes qui procurait un complément carné apprécié. Les cultures de base : taro et igname qui comprenaient de nombreuses variétés (1) nécessitaient des travaux agricoles dont l'importance des tracés et le degré de technicité au niveau de l'hydraulique frappèrent nombre d'observateurs (2) qualifiés.

La culture du taro se réalise à flanc de colline avec un système de terrasses artificielles ou gradins irrigués par des conduites d'eau pouvant atteindre plusieurs centaines de mètre et réalisées à l'époque avec des troncs de cocotiers coupés en deux dans le sens de la longueur. Ces tarodières sont souvent restées jusqu'à nos jours une constante des paysages mélanésiens. La culture des ignames, elle, se développait plutôt dans les plaines ou en contrebas des collines. Elle nécessitait la construction de billons à ignames (ou addos) qui devaient eux-aussi à l'instar des tarodières, être régulièrement entretenus. Ainsi que nous l'avons précisé plus haut (section I chap. 4, b), ces systèmes anciens de culture se sont maintenus au niveau des vestiges sur les paysages pour une grande partie d'entre eux malgré leur abandon et ils sont encore détectable à l'œil nu comme par photo-interprétation. D'autres ont été positionnés sur de nombreux plans du service Topographique. Ils apparaissent donc sur les cartes produites et il nous apparaît qu'ils constituent un des éléments essentiels de notre approche de la configuration humaine ancienne de la Grande Terre. La restitution par planimétrie des résultats concernant les mesures de ces anciens systèmes est un élément capital venant confirmer les résultats produits plus haut sur l'ancien habitat.

La carte jointe, permet de saisir pour l'ensemble du territoire et pour chacune des coupures I.G.N. au 1/25 000, l'importance en hectares des anciennes cultures de taro ou d'igname qui ont subsisté. Il ressort des résultats de la planimétrie que 56 982 hectares de cultures ont existé sur la Grande Terre (non compris l'île des Pins et les îles Belep).

(1) cf. D. BOURRET. Les racines canaques. Collection Eveil Nouméa. 1979

(2) cf. GLAUMONT G. La culture de l'igname et du taro en Nouvelle-Calédonie. Etudes mélanésiennes n° 7. Nouméa 1953.

Ce résultat est important d'abord en lui-même, si l'on sait qu'aujourd'hui l'ensemble des surfaces cultivées doit avoisiner toutes cultures confondues moins de 10 000 hectares (1) ! Il montre donc l'existence ancienne d'une grande agriculture canaque (mutatis mutandis) et il a des implications directes évidentes sur les faits de peuplement ancien.

Une rapide approche cartographique (voir plus loin carte n° 4) de la répartition et de l'importance de ces zones agricoles aujourd'hui fossiles dans de nombreux cas, permet d'établir les constatations suivantes :

1°) une partie non négligeable de l'île (16 cartes) ne porte aucune trace de cultures anciennes. Il s'agit principalement de la partie sud (massif minier de péridotite) et de quelques zones de la côte Ouest où la terre cultivable est de peu d'importance et d'autre part se révèle hostile à un habitat humain pérenne.

2°) un autre ensemble plus important apparaît avec 28 cartes où les cultures anciennes sont inférieures à moins de 50 ha. Il s'agit principalement d'une zone bordière discontinue sur la côte Ouest de Dumbéa à Poum, interrompue par des zones plus riches (vallées, plaines irriguées) et qui montre bien le caractère peu hospitalier à l'établissement humain d'une partie de la côte Ouest au moins.

De même, la région du nord qui s'étend de Paagoumène à Boat-Pass n'apparaît pas, sauf exception pour Baaba et Arama comme une zone très cultivée. Toujours dans cette catégorie apparaissent aussi quelques portions de la côte Est, entre Oubatche et Hienghène et à partir de la presqu'île de Bogota jusqu'à Yaté, cette partie de la côte Est s'inscrit dans ce médiocre niveau de cultures. Pour être complet, notons que quelques cartes de la moyenne chaîne centrale versant Est y figurent aussi.

3°) la catégorie de 50 à 100 ha traduit encore une emprise de l'homme au sol bien limitée, et d'ailleurs son importance se limite à 15 cartes. La catégorie 100 à 200 ha est peut-être plus significative, mais elle ne concerne que 14 planches.

4°) par contre, pour la catégorie de 200 à 500 ha cultivés, on entre dans une série plus représentative et d'une répartition géographique assez large avec 24 planches.

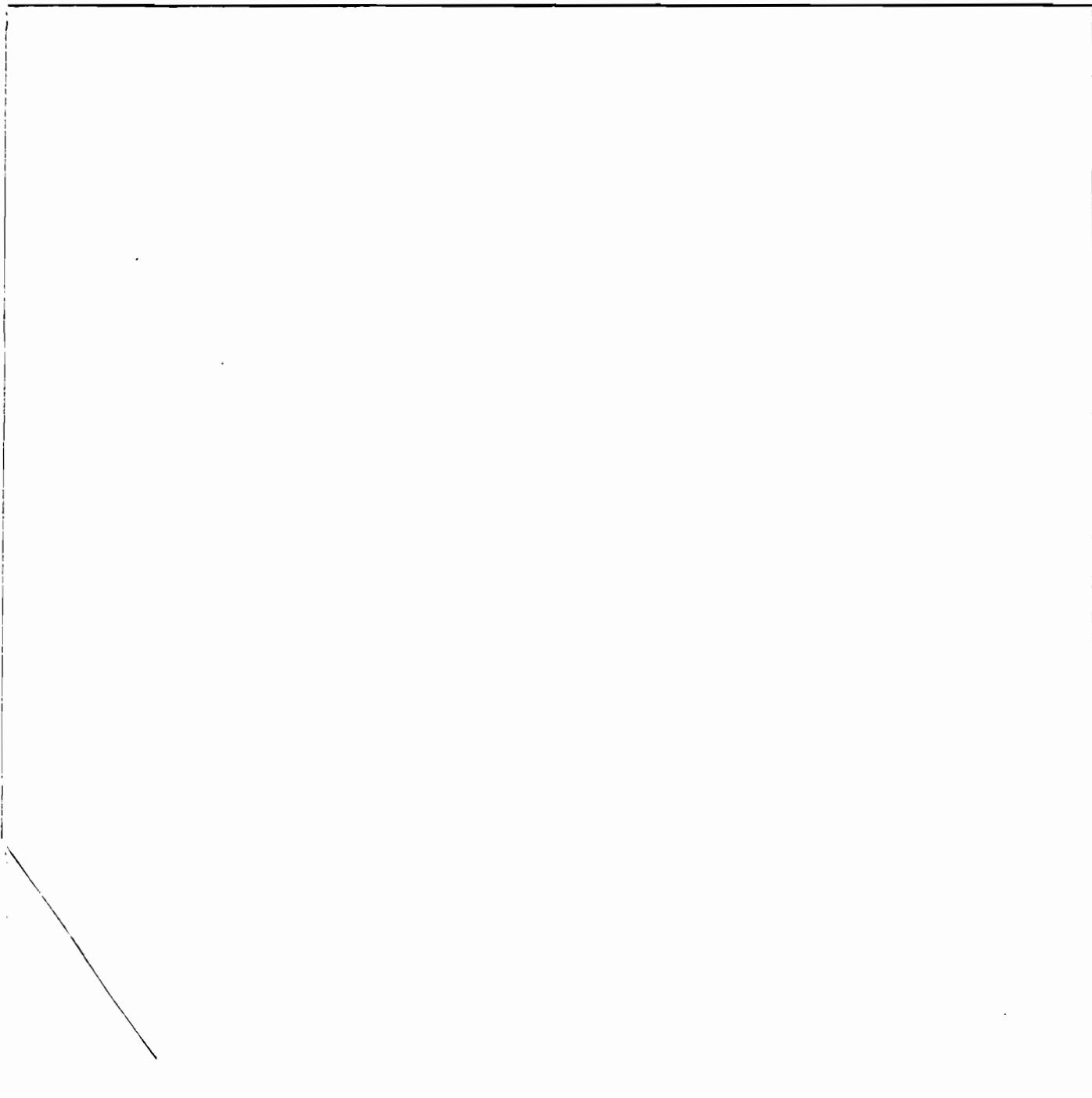
5°) à partir de la tranche de 500 à 1000 ha cultivés, on commence à trouver les zones à forte activité agricole ancienne (soit 16 cartes).

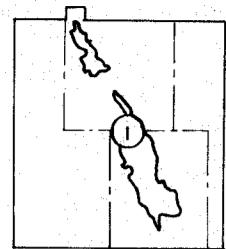
6°) enfin les tranches fortes de 1000 à 5000 ha constituent ce qu'on pourrait nommer, les "greniers canaques" de la Grande Terre. Notons que la carte 21 III (région d'Azareu-Pothé) porte 5000 ha de cultures et sa voisine (25 III) 3440 ha.

---

(1) cf. D. BOURRET. L'agriculture vivrière Mélanésienne en 1976. Service de l'agriculture. Nouméa. 1976.

## CARTE N° 4 - ZONES DE CULTURES ANCIENNES



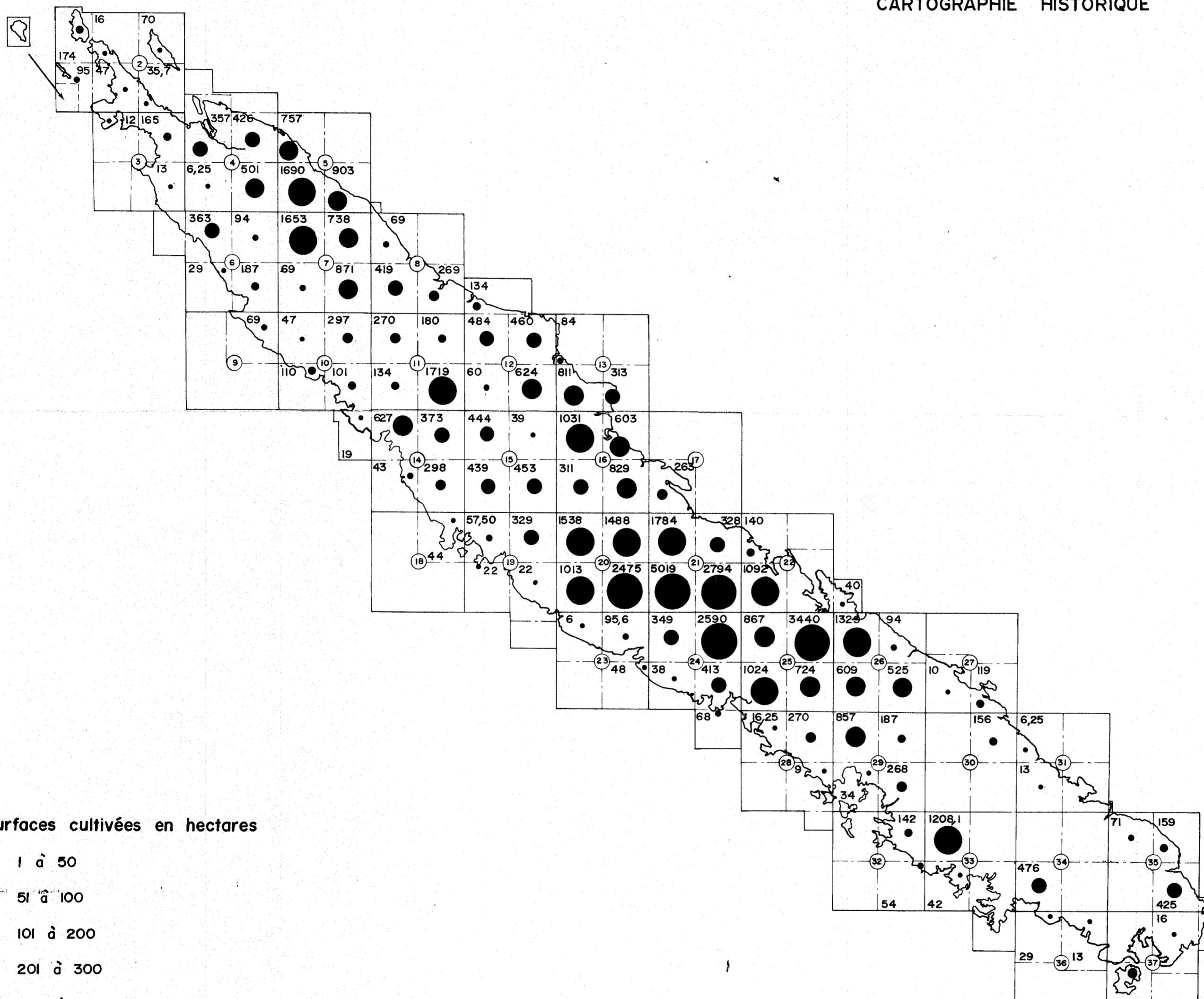


## SURFACES DES ANCIENNES CULTURES MELANESIENNES

(pour la grande terre) en fonction des coupures IGN au 1/25000<sup>e</sup>

SOURCES : ORSTOM 1980

CARTOGRAPHIE HISTORIQUE



444 nombre exact d'hectares retrouvés par coupures

56 992 nombre total d'hectares

éch: 1/1000 000<sup>e</sup>

Surfaces culti-vées en ha	0	1 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 500	501 à 1000	1001 à 2000	2001 à 3000	3001 à 5019	Total
Nombre de cartes	16	28	15	14	26	14	12	3	2	131
Total des surfaces en ha par catégories	0	715	1134	2080	8432	11738	16565	7859	8459	59980

TABLEAU 3 - Répartition des surfaces cultivées anciennes par cartes

Source ORSTOM (cartes historiques)

Ce tableau permet ainsi de faire un double constat :

Sur 17 cartes, on totalise 32883 ha de cultures ce qui traduit une concentration marquée des zones cultivées sur un espace restreint et souvent d'altitude (tranches de 100 à 5000 ha).

A l'inverse, pour 59 cartes on a seulement 1849 ha cultivés (tranches de 0 à 100 ha). Notons que nous retrouvons les mêmes coupures géographiques avec les mêmes rapports extrêmes au niveau des cartes historiques d'habitat comme le montre le tableau corrélatif ci-dessous.

Surfaces culti-vées en ha	0	1 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 500	501 à 1000	1001 à 2000	2001 à 3000	3001 à 5019
0 villages	14	2							
1 à 5 villages	1	17	6	5	3		1 +		
6 à 10 villages	1-	5	4	2	5	2 +			1 +
11 à 20 villages		5 -	5 -	4	9	2	1 +	3 +	
21 à 40 villages				2 -	5	6	4		
41 à 80 villages				1 -	2 -	5	5		
+ de 80 villages					2 -	1	1		1
Total	16	28	15	14	26	14	12	3	1

TABLEAU 4 - Surfaces cultivées et nombre de villages par cartes

Source ORSTOM

Sur ce tableau, les signes + et - affectés à certaines catégories indiquent des anomalies de correspondances entre chiffres. Ainsi, par exemple pour la carte située dans la catégorie 3001 à 5019 ha et 6 à 10 villages, on peut penser qu'il y a minimisation du nombre

des villages existants par nos sources (à moins qu'il ne s'agisse de gros villages !?).

A l'inverse, dans la catégorie de 1 à 50 ha de cultures et 11 à 20 villages, il y a probablement minoration de la superficie cultivée à l'époque.

Ces critiques nous amènent à une autre critique plus générale, celle de la réalité du chiffre de 56982 ha que nous produisons. Vu les méthodes utilisées, ce chiffre ne peut pas avoir qu'un caractère indicatif. Il est sujet à caution dans la mesure où nous n'avons relevé que les surfaces détectables sur cartes anciennes (les plus faibles), sur photo-interprétation qui sont les plus nombreuses (avec vérification aérienne et de terrain). Mais il est évident que ces relevés ne peuvent prétendre à l'exhaustivité. En effet, l'observation des vestiges culturaux visibles ne tient pas compte des zones cultivées recouvertes totalement par endroits par le couvert végétal. Dans d'autres régions, les destructions minières (Thio par exemple) peuvent avoir contribué à détruire d'autres zones de cultures. Dans certaines zones de colonisation de la côte Est (zone à café) et de la côte Ouest, les travaux agricoles, les diverses cultures et l'élevage extensif ont détruits ou masqués l'ancien paysage canaque. Il se peut ainsi que des zones qui aujourd'hui ne présentent pas une ampleur des anciennes cultures remarquable aient jadis eu une extention beaucoup plus importante. Aussi un taux de perte de 20 % minimum avec les conditions et limites d'étude rappelées plus haut semble tout à fait admissible en ce qui concerne les anciennes surfaces cultivées. On n'en mesure que mieux l'importance de la civilisation horticole mélanésienne d'antan et les possibilités de peuplement qu'elle pouvait offrir ainsi.

Nous n'insisterons pas ici outre mesure sur les types d'organisation des paysages agraires canaques, un auteur (1) vient de faire le point sur ce problème bien connu maintenant.

On peut retenir qu'ils s'organisaient en fonction des types de milieux écologiques dont les principaux étaient les zones côtières, les plaines et vallées d'embouchure, les terroirs des vallées étroites de moyenne ou de haute chaîne.

#### 1. - Les paysages de bord de mer.

Ils permettaient diverses combinaisons : villages groupés de pêcheurs près d'une zone maritime riche et facile d'accès aux pirogues. On pourrait y admettre alors une combinaison d'activité agricole et de pêche (côte Est en général). Ailleurs le problème du ravitaillement en eau étant primordial, les villages étaient des hameaux vivant surtout de la pêche et du ramassage de coquillages. Les produits agricoles étaient soit échangés soit cultivés dans les champs à l'intérieur des terres (Oundjo par exemple) avec déplacement temporaire d'habitat. Ce système paraît avoir été assez fréquent en de nombreux points de l'île.

#### 2. - Les villages d'embouchure de vallée et de plaine.

C'est un cas de figure très fréquent. Souvent ce type géographique de peuplement permettait des cultures étendues avec de nombreux villages

(1) cf. DOUMENGE J.P. Les mélanésiens et leur espace en Nouvelle-Calédonie thèse de doctorat d'Etat. Octobre 1979. Bordeaux III. 1000 pages. 3 tomes.

le long des cours d'eau (vallée de la Iouanga, du Diahot inférieur, de la Tchamba, de La Foa, de la Nakety etc...) Ce sont ces zones là qui ont été le plus perturbées par les diverses phases de la colonisation et surtout par la mise en place d'un élevage extensif. Elles étaient peut être parmi les plus peuplées.

### 3. - Habitat et cultures de montagne.

Si aujourd'hui l'habitat mélanésien ne dépasse pas l'altitude de 600 mètres, il n'en fut pas de même semble-t-il aux époques anciennes. Certaines parties de la chaîne, voire de la haute chaîne étaient peu peuplées régulièrement si l'on en croit les diverses sources et comme le montre l'importance des cultures de taros dans certaines zones qui font figure de "grenier à tubercules". Il est évident que la configuration du relief obligeait à un éclatement de l'habitat en hameaux qui correspondaient à de petites vallées cultivées. Mais des villages plus importants existaient aussi (Diahot, Koné, Bourail) assurant un rôle relationnel et de regroupement.

## 4 - DENSITES DE POPULATION ET PROBLEME DE LA DEMOGRAPHIE MELANESIENNE ANCIENNE

### 1°) complexité du problème.

Les questions analysées plus haut ont comme conséquence implicite, une révision profonde des estimations de population plus ou moins admises jusqu'à nos jours par les différents auteurs. La fourchette des estimations se situe selon les auteurs entre 60 000 et 100 000 mélanésiens pour l'ensemble de l'archipel calédonien. Notons que ces auteurs ne s'appuient que sur des estimations ponctuelles (Pouébo, Balade) pour les premiers découvreurs et que l'amplification de ces chiffres à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie est plus une hypothèse d'école qu'une approche fondée sur des documents existants. Il ne faut pas oublier aussi que ce problème a été vite compliqué par la mise en place d'une colonisation de peuplement et qu'il en a résulté pour certains auteurs un besoin de justifier un niveau faible de peuplement canaque. D'ailleurs certains de ces auteurs vont se référer à l'état de la population mélanésienne vers 1880-1890 pour en conclure à la faiblesse du peuplement mélanésien initial. Néanmoins des récits de voyages et d'explorations effectués par des missionnaires ou des militaires, montrent localement au moins l'importance du peuplement et des activités rurales dans certaines zones (1). Avec les premières expéditions militaires et les premières créations de réserves quelques dénombrement de population apparaissent.

Ainsi la population des Manongoes (Païta, bord de mer) avec les villages de Ennedé, Naniouni, Oé, Tiaré, Téré, Tongouin, Mati,

(1) cf. Les articles de : Ratte in Sentiers canaques (pour le nord) (Moniteur n° 999 de 1878); Dauzat : Une excursion dans la vallée du Diahot (Moniteur n° 607/608/610) ; Lemire : Colonisation foncière en Nouvelle-Calédonie ; Recensements missionnaires de Thic et Pouébo (archives Maristes Rome) ; Répression des assassinats commis dans la circonscription de Pouébo (Moniteur n° 491/492) ; Garnier pour la vallée de Témala-Pouanloch ; Mathieu pour Canala-Houailou, Bourail (Moniteurs) et Glaumont.

.../...

Tanangoé totalisaient en 1866 avant délimitation de leur territoire, 87 hommes, 74 femmes, 71 enfants soit 232 personnes (1).

En 1869, pour le nord, suite aux opérations militaires contre les tribus de la région, on assiste à la dissolution de certaines d'entre elles puis à leur reconstitution partielle sur des zones affectées ; aussi on dispose de quelques chiffres de populations (2). Ainsi les Tendianous (Ouēbias) comptaient 122 hommes et 67 femmes et 37 enfants (dont 11 filles seulement) soit 226 personnes.

Pour la même date (arrêté du 28/2/1869 Journal Officiel) les Maloumes (région de Ouégoa-Pouébo) comptaient eux pour 4 groupes : 277 hommes, 155 femmes, 147 enfants (dont seulement 58 filles) soit 575 personnes. Pour les Païacs (Haut Diahot), sur 2 villages on trouve 154 hommes, 105 femmes et 116 enfants (dont 50 filles) soit un total de 375 personnes. Pour la même région enfin (Pouébo), la tribu des Mouélénés est "constituée" par les autorités (arrêté du Journal Officiel du 28/2/1870), elle comportait 768 individus dont 217 hommes, 226 femmes et 305 enfants. Mais cette nouvelle tribu incorporait aussi des éléments hétérogènes : "ex-Ouvéens", "ex-Païacs", "ex-Maloumes" ce qui fausse l'analyse démographique. Quant à la tribu des Diaoué, alliée elle des Français, elle est "réformée" en 1869 (3) avec 92 hommes, 86 femmes, 49 enfants (dont 25 filles). Mais on lui adjoint des débris d'autres tribus (Taboubaches, Ouimanis) et là aussi l'effectif de 227 personnes est peu significatif. Ainsi pour la région du nord-est, un ensemble de recensements localisés attestant pour une même période de la présence de 2177 personnes. Or ces comptages excluent une partie des zones de Pouébo-Balade, d'Arama, du Bas-Diahot, elles aussi assez peuplées. Son intérêt est de montrer que les hameaux mélanésiens pouvaient compter des populations atteignant dans la chaîne centrale jusqu'à 100 individus.

Un autre recensement organisé par les Pères Maristes de Thio (4) à une date imprécise mais antérieure à 1878, pour 6 hameaux, nous donne une population totale de 211 individus soit une moyenne de 75 personnes par hameau (notons dans ce comptage l'écart extrême du peuplement des hameaux de Thio : 14 pour le plus petit, 62 personnes pour le plus grand).

En dehors de ces quelques comptages précis, nous n'avons pas, à notre connaissance d'état exact inventoriant ponctuellement et systématiquement les populations mélanésiennes jusqu'au premier recensement de 1887 (5). Ce dernier attestera de la présence de 42.515 mélanésiens pour l'archipel calédonien, chiffre qui passera à 30.304 au recensement de 1897 (dont 18.295 pour la Grande Terre).

Le caractère très tardif du premier recensement par rapport aux débuts de la prise de possession est une des difficultés majeures du problème démographique. En effet en 1887, l'impact du fait colonial

(1) Moniteur n° 440 de 1868

(2) Moniteur n° 489/490 de 1869

(3) Moniteur n° 520 de 1869

(4) cf. Archives Mariste Rome. Document de la mission de Thio - Correspondance -

(5) cf. Métais P. Démographie des néo-calédoniens in Journal de la Sté des Océanistes 9/9/1953. Paris

avait atteint de plein fouet la plupart des groupes mélanésiens de la Grande Terre. Les épidémies, l'alcool, l'accélération des luttes tribales avec les armes à feu, les pertes dues aux opérations militaires, la chute de la natalité (souvent volontaire) avaient déjà fortement affecté une large partie de la population canaque.

En fait comme semble l'attester quelques sources, c'est avec les débuts des contacts européens qu'apparaissent pour les mélanésiens les conséquences de ce que certains ont appelés "l'impact fatal" (1) de la rencontre entre océaniens et européens avec l'effet détructeur provoqué par l'introduction de certaines maladies européennes. Or dès 1825, la Nouvelle-Calédonie va servir de zone de relâche aux baleiniers européens qui chassaient la baleine à bosse dans le nord de la mer de corail et hivernaient en quelques points du territoire (2). Ensuite, à partir de 1840 se développe la période du santal qui d'après la littérature connue impliqua des rapports étroits entre les santaliens et les tribus autochtones avec l'apparition d'établissements semi-permanents de "traders" européens (île des Pins, côte Est, baie de Poum, Nouville avec le comptoir de Paddon) (3). A la fin de cette période, on assiste aux premières tentatives d'installation des missionnaires catholiques à Balade (1844) et à Yaté avec les "teachers" protestants de la London Missionary Society (L.M.S.). Un récit ancien (4) témoigne déjà dès 1843-45 de l'introduction d'épidémies qui ravagèrent les populations indigènes du sud calédonien et amenèrent les mélanésiens à fuir ou à repousser les étrangers et sinon à les soumettre avant tout contact avec eux, à des rites purificatoires. Plus tard en 1860, un récit d'exploration militaire (5) signale pour la tribu des Ahoui les effets dévastateurs d'une épidémie qui amena les autochtones à refuser d'effectuer le transport du courrier entre le poste de Canala et Nouméa. D'autres rapports mentionnent ailleurs le même phénomène.

Ainsi c'est probablement très tôt qu'apparaît le phénomène de déstabilisation démographique des Mélanésiens (6) après rupture des fragiles équilibres insulaires. La mise en place d'un tissu de plus en plus serré de colonisation rurale n'aurait fait alors qu'aggraver un processus déjà entamé mais en lui donnant une vitesse fortement accrue par d'autres facteurs (alcool, armes à feu, capture de femmes (7), infanticide volontaire, mariages consanguins, expéditions punitives).

(1) cf. Moorehead A. *The fatal impact : an account of the invasion of the South Pacific 1767-1840.* (Middlesex. England) 1966.

(2) cf. Doumenge F. *L'homme dans le Pacifique Sud.* 1966. Paris

(3) cf. Person Y. *La Nouvelle-Calédonie et l'Europe* in *Revue d'histoire des colonies* t. XL 1953. et Shineberg D. in : *Ils venaient chercher du santal.* Nouméa. 1974. S.E.H.N.C.

(4) cf. *Les travaux de Ta'Unga.* 1980. Nouméa. S.E.H.N.C. Traduction de l'anglais.

(5) cf; Moniteur n° 367. 1860. p. 179. *Rapport de voyage*

(6) cf. Nicolas (Docteur) in "Les causes de la disparition progressive d'une intéressante race indigène". *Bulletin de la Société de Pathologie exotique.* Tome XXI, page 493.

(7) cf. *Les réactions des Missionnaires suite aux enlèvements de femmes et d'enfants et celle du Pasteur Maurice Leenhardt après la révolte de 1917.* Voir aussi R. Dousset-Leenhardt.

Nous produisons ici un tableau faisant le point d'après trois recensements d'époque, de l'évolution de la population mélanésienne vers la fin du 19e siècle. Il s'agit par arrondissement de l'époque, des données du premier recensement de 1887, du recensement de 1891 et d'un recensement organisé en 1899 (ou courant 1898 ?) et dont les résultats sont inscrits sur la carte de l'Union agricole dressée au 1/102 000 approximatif par Engler chef du service topographique (cf. carte de l'Union agricole de N.C.).

	Hommes	1 8 Femmes	8 7 Enfants	Total	1897	1899	+ ou - 1887/1899
1er Arr.	5.035	5.260	9.208	19.503	17.365	15.843	- 3.660 (- 18,77 %)
2ème Arr.	1.426	1.255	1.410	4.001	3.550	3.008	- 993 (- 24,82 %)
3ème Arr.	2.787	2.140	2.270	7.197	6.520	5.041	- 2.156 (- 29,96 %)
4ème Arr.	2.805	1.982	1.858	6.645	4.520	5.704	- 941 (- 15,57 %)
5ème Arr.	1.871	1.332	1.235	4.438	4.233	4.622	+ 184 (+ 4,15 %)
TOTAL	13.924	11.959	15.981	41.784	36.198	34.218	- 7.566 (- 18,11 %)

TABLEAU 5 : Evolution de la population Mélanésienne (1887-1899)  
(y compris les îles Loyauté pour le 1er Arrondissement)

Source : Recensements de la population Mélanésienne (1887-1899)

Nous ne disposons des informations sur le sex-ratio de la population mélanésienne qu'en 1887. On peut discerner au niveau de certains arrondissements de forts écarts entre adultes mâles et adultes de sexe féminin (surtout dans les 3e, 4e et 5e arrondissements). En 12 ans, ces trois recensements constatent la vitesse prise par la chute de population qui atteint globalement - 18,11 % avec des pointes par arrondissement pouvant atteindre - 29,96 %.

2°) essais d'approche démographique.

a) approche du facteur habitat.

Les résultats que nous produisons au niveau de l'habitat (2368 villages cf. chap. 1) comme au niveau des cultures vivrières (56.982 ha) ont l'intérêt de représenter une somme de recherches dans les archives publiques ou privées et un effort de restitution cartographique qui n'avait pas eu de précédent jusqu'ici et ne pourrait être amélioré que par des découvertes nouvelles d'hypothétiques documents inédits.

Aussi, il nous paraît, tout en conservant les règles de la modestie et de la prudence scientifique bien nécessaire en ce domaine, de reposer les termes du problème pour améliorer au moins l'approche classique qui reste bien aléatoire jusqu'ici.

Pour l'ensemble de la Grande Terre, nous avons retrouvé au total 2695 villages anciens (1788 positionnés sur cartes, 580 positionnés mais anonymes, 327 non positionnés faute de coordonnées assez précises). Même si une large part d'entre eux comprend de petits hameaux, voire des habitats saisonniers de cultures, le chiffre est important. S'y ajoute bien sûr un effectif non connu mais peut être pas négligeable selon les sources militaires, de villages disparus totalement sans laisser de traces écrites (cf. Rivière et Mathieu). Peut être étaient-ils plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines ? En admettant, avec toutes les réserves méthodologiques exprimables qu'il y ait eu 3000 villages et hameaux, si on accepte un chiffre de population minimal moyen de 20 habitants par unité (!) c'est un total de 60 000 Mélanésiens qui auraient existé (2). Ainsi donc nous atteignons avec une première estimation minimale, le niveau maximal prêté par la moyenne des auteurs à la population canaque. Si on l'augmente à 30 personnes, chiffre tout à fait plausible à nos yeux de la population moyenne des villages, nous passons à 90 000 habitants. Nous ne poursuivrons pas au delà cette analyse ... Nous pensons que le résultat fondamental qu'on peut maintenant admettre est celui d'un peuplement initial atteignant au minimum les estimations les plus élevées de l'époque c'est à dire 80 000 à 100 000 Mélanésiens au minimum vivant sur la Grande Terre à l'époque des premiers contacts avec les Européens (à partir de 1825 environ).

b) l'approche par les systèmes de cultures.

Un autre facteur intéressant et pouvant servir d'élément d'appui à une thèse retenant un assez fort niveau de population peut être fourni par l'approche des systèmes de cultures. Si l'on en croit les auteurs anciens comme les agronomes contemporains, les systèmes de tarodières sont exigeant au niveau de la fixation de la main d'œuvre active nécessaire à leur construction comme à leur entretien. Evoquant une visite à l'ancienne tribu de Téné (à 7 km de Bourail) Glaumont (op cité) écrivait "Nous y fûmes ensembles et comptâmes les emplacements vides aujourd'hui de plus de vingt villages et mille cases ou foyers. D'immenses tarodières sillonnent les montagnes tout autour de la vallée, on peut estimer le développement à 100 kilomètres au moins, les tarodières partent du sommet des montagnes et les sillonnent jusqu'en bas suivant tous les contours des collines".

Par les méthodes décrites plus haut, nous avons retrouvé 56.928 ha d'anciennes cultures associant taro (en majorité) et ignames (probablement avec une prédominance de cette dernière culture côte Est).

- 
- (1) Vieillard et Deplanche in Essai sur la Nouvelle-Calédonie. Paris 1869. estimaient en 1862 à 42480 mélanésiens la population totale du territoire dont 16600 pour les îles. Mais ces médecins de marine n'avaient pas visité les régions intérieures et ne citaient des chiffres que pour des tribus côtières.
- (2) Précision que Birdsell in Sunda and Sahul 1977. Grande Bretagne. Academic Press. admet en Australie des noyaux de peuplement de base de 5 familles soit 25 personnes minimum pour un milieu écologique moins favorable que celui de la Nouvelle-Calédonie.

.../...

Ce chiffre est bien sûr incomplet, et il est probable qu'on peut l'augmenter de 15 à 20 % de surfaces supplémentaires sans risque d'exagération. Mais on sait aussi que les systèmes à tarodières nécessitaient des jachères (pour cause de parasitisme) pouvant aller jusqu'à 9 ans. Des raisons coutumières ressortant des pratiques sacrées comme des formes traditionnelles d'autorités intervenaient aussi dans l'organisation de ces rotations de cultures (1). Aussi, il apparaît difficile d'extrapoler à partir des surfaces cultivées, sur les durées de rotation ou les intensités de culture. Mais on peut admettre que l'importance du temps travail nécessité par ces travaux de cultures en terrasses et leur entretien (2) ne relevait pas que de pratiques sociales ostentatoires et qu'un volant de terres important était régulièrement productif. Spriggs, après étude des travaux agricoles des tarodières du col de la Pirogue (Paita) montre que le cas minimal, un hectare de taro irrigué demande à l'année et par personne 4816 h de travail et 5926 dans le cas maximal (terrain difficile). Ces chiffres signifient, si on l'admet un labeur minimal de 10 heures de travail pour 300 jours, ou que c'est entre 1 travailleur et demi à 2 travailleurs à plein temps selon le cas de figure, nécessaires par hectares. Si on accepte que sur 60000 ha environ de cultures anciennes retrouvées (auxquels il faudrait ajouter 20 % de plus pour correction) il y ait eu une mise en cultures (3) de seulement 1 ha sur 6 de potentiel aménagé, soit 10 000 ha, la main d'œuvre impliquée était d'environ 20 000 actifs (1,5 à 2 travailleurs/ha). Or nous restons ici au niveau de l'intensité des cultures dans les minima. Aussi un effectif de 20 000 actifs, chiffre tout à fait plausible, implique en tenant compte des femmes, enfants, vieillards, pêcheurs réguliers, personnes coutumièremenr dispensées de travail horticole une population de 80 000 à 100 000 personnes (4).

Nous pensons ici apporter par ce raisonnement peut être simpliste et certainement très incomplet, une preuve supplémentaire des chiffres estimés de population à partir de l'ancien habitat canaque et qui confirment un haut niveau de population par rapport aux vues de l'époque.

---

(1) cf. Curry L. La culture du taro en Nouvelle-Calédonie in Etudes Mélanésiennes 14-17 1959-62

(2) cf. Spriggs M. in Col de la Pirogue, New Calédonia : Preliminary report on taro irrigation. A.N.U. Cambera 1979 ronéo

(3) Précisons que 1 ha de taro irrigué peut avoir un rendement annuel de 12 tonnes et 20 à 40 tonnes/ha pour les ignames. cf. Barrau J. Les plantes alimentaires de l'Océanie. 1962. Faculté des Sciences Marseille. Thèse de doctorat d'Etat.

(4) Crocombe R. in The new South Pacific (1974. Canberra) définit ainsi l'équation culture-population dans le cas de figure moyen du Pacifique. Une superficie de 3 hectares de terre dont 1/2 ha de cultures entretenues fait vivre une famille de 5 personnes en demandant 40 à 50 jours de travail agricole au père et à la mère de famille. Ainsi en Nouvelle-Calédonie, en admettant le ratio, présenté par Crocombe, 10 000 ha cultivés auraient fait vivre 100 000 personnes.

### III. - LA MISE EN PLACE DU PROCESSUS DE COLONISATION EUROPEENNE

Les phénomènes propres à la mise en place de la colonisation Européenne en Nouvelle-Calédonie vont pratiquement se dérouler sur des périodes de durées et d'intensités variables s'étendant de la prise de possession (1853) du territoire par la France à la fin du quasi proconsulat du Gouverneur Feillet (1904) soit un demi-siècle.

Le problème de la mise en place du tissu de colonisation Européenne et de ses conséquences sur les groupes mélanésiens peut s'analyser succinctement au niveau des points suivants :

#### 1 - L'EVOLUTION QUANTITATIVE DE L'ESPACE DE COLONISATION EUROPEENNE

##### a) Une colonisation lente par tête de pont.

L'analyse détaillée des périodes et des zones d'installation des colons en Nouvelle-Calédonie entre la prise de possession et 1872 montre la lenteur du processus dans le temps d'une part, et l'extrême irrégularité géographique de la distribution et de l'importance des diverses formes de propriétés d'autre part.

Cette lenteur de l'occupation foncière s'explique naturellement si l'on tient compte du rythme très faible de peuplement de la colonie par des éléments métropolitains. D'autres raisons ont probablement joué, telles l'éloignement de la Nouvelle-Calédonie par rapport à la France eu égard aux moyens de communications de l'époque (3 mois environ). Il est probable aussi que pendant cette période les candidats à la colonisation agricole trouvaient en Algérie par exemple une terre plus proche, plus familière, et offrant alors de larges possibilités d'installation. Enfin la présence de sociétés mélanésiennes vite rébarbatives à l'installation d'étrangers sur leur sol sera aussi un facteur non négligeable.

##### - Une occupation irrégulière.

Il apparaît bien, à l'analyse chronologique des inscriptions des titres de propriétés auprès du Service des Domaines, qu'il n'y a pas eu, au moins pour la période de fondation, de ruée sur les terres et d'accaparement rapide au niveau foncier. Ainsi que le montre la répartition des divers titres de propriété entre 1855 (date des deux premières inscriptions de titres fonciers) et 1872, la répartition est la suivante :

entre 1855 et 1860 : 377 titres attribués ; puis de 1861 à 1866 on a seulement 150 titres ce qui traduit plus qu'un piétinement dans le processus ; par contre de 1867 à 1872 avec 323 titres distribués, on détecte une reprise lente du phénomène de l'installation foncière européenne. Ainsi en 18 ans, de 1855 à 1872 on assiste à la mise en place des bases géographiques de l'occupation du territoire avec des phases d'importance inégale et d'ampleur somme toute modeste si on

.../...

compare le nombre de titres attribués à l'effectif réel des propriétaires qui étaient de 402 d'après le répertoire de l'Annuaire de 1872 (1).

Il ressort donc de ces premiers constats que pendant une période assez longue de près de 20 ans, la Nouvelle-Calédonie fut loin d'être perçue, par les candidats à la colonisation au moins, comme une sorte d'Eldorado tropical et le moins qu'on puisse dire est que la lenteur du peuplement comme de l'appropriation foncière sont significatifs de l'apparent manque d'engouement de l'époque envers le Territoire. Ces constatations prennent quelques valeurs significatives, si on les replace dans le contexte de la période Feillet à partir de 1894 et des entreprises de racolage proche de l'escroquerie morale, qui se déployèrent alors pour installer, étourdis de promesses d'enrichissement garanti (par le gouverneur de la colonie et une campagne officielle de propagande) près de 500 colons et leurs familles. Les désenchantements qui en découlèrent pour une partie d'entre-eux quelques années plus tard (2) expliquent leur animosité envers l'administration coloniale, jugée par eux responsable des échecs ou des déceptions rencontrées (3).

#### - Une colonisation d'enclaves côtières.

La géographie propre à la Nouvelle-Calédonie a très fortement conditionné les premières tentatives de colonisation et explique le type de mise en place des noyaux initiaux de colonisation. Comme l'a dit J. Carol (4), la Nouvelle-Calédonie "est un poisson qui a beaucoup d'arêtes et peu de chair" ; avec près de 500 km de côtes du Nord au Sud et 50 km au maximum de largeur, un relief central vigoureux, véritable épine dorsale qui compartimente l'ensemble du pays en un système de vallées ou de plaines d'ampleur variable mais toujours modeste, les premiers colons vont devoir se conformer aux contraintes géographiques. Les bonnes terres se trouvant dans les vallées, toutes courtes et ouvertes sur le lagon, les terres occupées en priorité seront les berges des rivières ; l'habitat s'installera près de la mer et comme la population est clairsemée, l'insécurité encore grande (5), plutôt que de faire des pistes coûteuses en main d'œuvre rare et en ouvrages d'art multiples, on circulera à l'aide des navires côtiers qui institueront le "tour de côte", ravitaillant les centres de brousse au cours d'un périple de plusieurs semaines autour de l'île. Ainsi en Nouvelle-Calédonie une série de chapelets de colonisation appuyés sur la côte et à l'embouchure des vallées seront les premiers foyers de l'implantation et du peuplement européen. Il n'y aura pas de véritable front pionnier progressant vers l'intérieur comme en Australie, en Afrique du Sud ou aux Etats-Unis, mais l'ouverture et l'extension de foyers côtiers de colonisation sur des périphéries de quelques kilomètres. Comment vont se réaliser géographiquement les premières implantations foncières ? Nouméa et ses environs apparaissent

(1) cf. Annuaire de Nouvelle-Calédonie n° 1 1872. Nouméa

(2) cf. Le Goupils. Comment on cesse d'être colon. Paris 1910

(3) Docteur M. La fondation de Voh. Nouméa 1951

(4) J. Carol. La Nouvelle-Calédonie Agricole et Minière. Paris 1900.

(5) La pacification du Territoire se sera définitive qu'après 1888.

comme des secteurs à la fois de première implantation et de plus fortes densités. La commodité maritime de la presqu'île de Nouméa semble être une explication suffisante. Nouméa et sa presqu'île seront vite occupées dès la première période 1855-1860 et avec une intensité d'installation relativement sensible. Ce sont les années 1855-59-60 qui voient le plus grand nombre d'attribution de titres de propriétés et on peut dire que ce sont des années décisives. En effet, de 1860 à 1872, il y a seulement confortation des propriétés attribuées mais pas véritablement d'accélération notable. Notons l'absence de villages mélanésiens dans cette zone. Jusqu'en 1860, c'est Nouméa et sa presqu'île qui ont représenté l'essentiel (à 80 %) des titres de propriété attribués pour toute la colonie (mais comme on le verra plus loin avec les plus petites surfaces). Ailleurs, au moins jusqu'en 1860, c'est la faiblesse de l'occupation qui prévaut sauf sur la côte Ouest. Ainsi par exemple, on ne relève qu'un seul titre de propriété sur la côte Est jusqu'en 1860 et un seul autre aux Loyauté (tous deux sont historiques car les premiers enregistrés et datent de 1855). Sur la côte Ouest, ce n'est qu'en 1858 que l'implantation européenne se confirme avec l'attribution de 37 titres, trois autres seulement seront attribués jusqu'en 1860 pour cette région.

De 1861 à 1866, on voit simplement se renforcer à Nouméa et dans sa presqu'île, les domaines attribués aux européens. Par contre la colonisation s'installe officiellement dans le nord avec 7 titres attribués jusqu'en 1866, alors qu'il n'y en avait aucun jusque là (1). Sur la côte Est elle devient moins superficielle qu'auparavant.

Enfin côte Ouest, on assiste à l'extension de l'appropriation déjà constatée. On peut noter que la progression du nombre de titres attribués diminue avec la distance par rapport à Nouméa. La Nouvelle-Calédonie est encore au stade de la reconnaissance et de l'exploration dès qu'on quitte la côte ou que l'on dépasse au nord la région de Voh.

C'est de 1867 à 1872 qu'on assiste à une multiplication des titres domaniaux principalement sur la côte Ouest et la côte Est, mais moins significativement au nord où régnait encore une forte insécurité et un très grand isolement.

#### - Une faible emprise spatiale.

Comme l'illustre le tableau récapitulatif des diverses appropriations foncières en 1872, on peut constater que l'emprise foncière initiale restait somme toute modeste avec 105.000 hectares attribués dont 53.000 seulement en pleine propriété. Un phénomène d'occupation spontanéiste apparaît dans des régions vierges encore d'autorités administratives, principalement au nord de Bourail. Il n'y a plus alors distribution de titres de propriété, mais attribution de "permis d'occupation" qui n'engagent pas l'administration envers les "pionniers". Ces chiffres sont à rapprocher de ceux du Service des Domaines un siècle plus tard, c'est à dire en 1975 (2). Ils traduisent les grandes constantes du peuplement et de la mise en valeur qu'on peut constater

(1) Mais Koumac, la Baie de Poum, Arama, les bouches du Diahot connaissaient depuis longtemps des occupations de fait réalisées par des Anglo-Australiens qui firent souche.

(2) Au 31.12.1975 les propriétés privées représentaient 376.463 hectares, les locations 176.997 hectares et les concessions 47.848 hectares.

aujourd'hui avec l'occupation par les européens de la majeur partie de la côte Ouest, une présence sensible dans le nord, mais déjà moins structurée historiquement et de plus faible densité, enfin des enclaves européennes sur la côte Est et l'absence de toute colonisation aux Loyauté (déclarée Réserve intégrale en 1868).

En 1872, soit 19 ans après l'hésitante prise de possession de l'île par la France, on ne peut que constater la faiblesse du tissu de la colonisation au niveau de l'extension de la propriété privée. Alors que le Territoire compte une superficie de 1.900.000 hectares, même en tenant compte des terres nécessaires aux autochtones qui ne devaient représenter à cette époque guère plus de 60.000 personnes d'après les auteurs, seulement 5 % des terres en fin 1872 sont appropriées.

	Propriétés immatriculées	Location à titres divers	Occupations avec permis	Total	%
Côte Ouest	25.905 ha	21.806 ha	22.885 ha	70.596	67,00 %
Nord	24.456 ha	2.509 ha	1.650 ha	28.615	27,00 %
Côte Est	2.653 ha	300 ha	2.789 ha	5.742	5,50 %
Loyauté et Ile des Pins	196 ha	-	-	196	0,18 %
<b>TOTAL</b>	<b>53.210 ha</b>	<b>24.615 ha</b>	<b>27.324 ha</b>	<b>105.149</b>	<b>100 %</b>

TABLEAU 6 : Répartition géographique des terres attribuées fin 1872

Source : Annuaires 1872

La côte Ouest détenait alors près de 70 % des terres attribuées, ce qui traduit les facilités d'installation dans cette région dès le début de la colonisation. Le nord atteignait la seconde place mais avec une propriété de 27.000 hectares qui fut à l'origine du domaine de Ouaco. Mais en dehors de cette grande exploitation, le reste est négligeable à l'époque. L'ensemble de la côte Est avec moins de 6.000 hectares de Hienghène à Yaté n'était encore que très sporadiquement colonisé. Quant aux Loyauté, on peut constater que la colonisation y était quasi symbolique ainsi qu'à l'île des Pins où la Mission Mariste seule était propriétaire d'un modeste terrain.

La dernière question qu'on peut se poser à propos de ce domaine foncier en 1872 est celle de la forme de la structure foncière. Le tableau ci-dessous permet de constater le faible nombre des lots de grande surface par rapport à l'ensemble (11 %). Les lots les plus

.../...

grands sont surtout répartis sur la côte Ouest et le Nord. Les lots de taille moyenne ou modeste (moins de 50 ha) représentent 41 % de l'ensemble des lots distribués. Ainsi le Territoire présentait les deux grands types d'appropriations qui vont caractériser jusqu'à nos jours la structure foncière de l'île, avec d'une part l'émettement en petites exploitations et d'autre part l'existence de grandes propriétés.

Taille des lots	Côte Ouest	Nord	Côte Est	Loyauté + Ile des Pins	Total
1 à 10 ha	13	4	14	8	39
11 à 20 ha	31	5	6	1	43
21 à 50 ha	36	6	14	-	56
51 à 100 ha	39	5	8	-	52
101 à 200 ha	30	1	5	1	37
201 à 300 ha	15	-	3	-	18
301 à 500 ha	28	2	2	-	32
501 à 800 ha	17	-	1	-	18
801 à 1.200 ha	5	1	1	-	7
1.201 à 2.000 ha	1	1	-	-	2
+ de 2.000 ha	6	1	-	-	7
<b>TOTAL .....</b>	<b>221</b>	<b>26</b>	<b>54</b>	<b>10</b>	<b>311</b>

TABLEAU 7 : Structure foncière du domaine Européen en Nouvelle-Calédonie en 1872 (non compris Nouméa et sa banlieue).

Source : Annuaire de la Nouvelle-Calédonie en 1872

- Origines et activités des propriétaires fonciers.

On ne peut être qu'étonné à la lecture des pages de l'Annuaire de Nouvelle-Calédonie de 1872 consacrées à la situation foncière, de la diversité extrême des détenteurs de titres d'occupation du sol (1).

(1) cf. Relations Economiques entre Sydney et la Nouvelle-Calédonie 1844-1860 de G. Cordier-Rossiaud (Les océanistes 1957 Paris) qui établit l'attraction initiale subie par le Territoire au profit de l'Australie.

Cette diversité se rencontre aussi bien dans leurs origines géographiques respectives que dans la diversité des activités exercées. Ces traits fondamentaux qui caractérisent la naissance de la colonisation agricole du Territoire, sont d'une certaine importance au niveau de l'explication historique comme nous le verrons par la suite.

\* - Un certain cosmopolitisme de nationalités.

Nous avons recensé exactement quatre cent deux propriétaires fonciers en 1872 pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Si la grande majorité d'entre eux est de nationalité française (74 %), un fort contingent appartient à d'autres nationalités. Il s'agit principalement d'Anglais (70 propriétaires), d'Allemands (20) et de quelques autres personnes (8 en tout), d'origine Russe, Portugaise, Chinoise, Espagnole et Suisse. La présence d'un aussi fort contingent d'Anglais s'explique par la proche présence de l'Australie et la concurrence économique, religieuse et politique de la France et de la Grande Bretagne dans le Pacifique à l'époque. La présence de cet élément Anglophone a un autre fondement aussi avec l'intérêt ancien des négociants et armateurs de Sydney pour le Territoire (!) qui disposaient de comptoirs avant la colonisation française puis ensuite se maintinrent avec parfois l'encouragement d'intérêts français (gérants de stations d'élevage Australiens, plus tard mineurs et prospecteurs notamment lors de la "ruée vers l'or" du Diahot, ou sur les mines de cuivre de Pilou-Balade). Où s'étaient installés ces étrangers ? Comme le montre le tableau récapitulatif principalement sur la côte Ouest et beaucoup plus faiblement aux Loyauté, où néanmoins ils sont prépondérants par rapport aux français. Les propriétaires étrangers sont en nombre sensible aussi bien à Nouméa que sur la côte Ouest (2). Dans le Nord, ils sont presqu'aussi nombreux que les propriétaires français et ils dominent aux îles Loyauté (3) (grâce aux Pasteurs Protestants). Leur faible présence sur la côte Est s'explique peut être par les séquelles des affaires de Hienghène de 1864 (4) et les interdictions de résidence faites à des commerçants ou planteurs susceptibles d'appuyer certaines chefferies rebelles. Comme on peut le constater déjà à l'époque, Nouméa regroupe la plus forte proportion de propriétaires fonciers du Territoire qu'ils soient français ou étrangers.

(1) cf. Ils étaient venus chercher le santal de D. Shineberg. Publication de la Société d'Etudes Historiques de Nouvelle-Calédonie 1974. Nouméa N.C. où l'auteur établit l'ancienneté et l'intensité des contacts Australiens en Nouvelle-Calédonie.

(2) cf. Lemire le dit bien in : La colonisation française en Nouvelle-Calédonie 1878. "A peine a-t-on quitté Nouméa et vu les premières plantations que l'on est frappé de la diversité des nationalités des colons inscrit au rôle, il y en a un tiers d'origine étrangère et un cinquième allemande. Sur onze propriétés dans le district de Caricaté, il y a peu de propriétés françaises. La plupart appartiennent à des colons de race allemande, irlandaise ou chinoise. On comprend que les anglais, qui ont les premiers exploité l'île, s'y soient fixés".

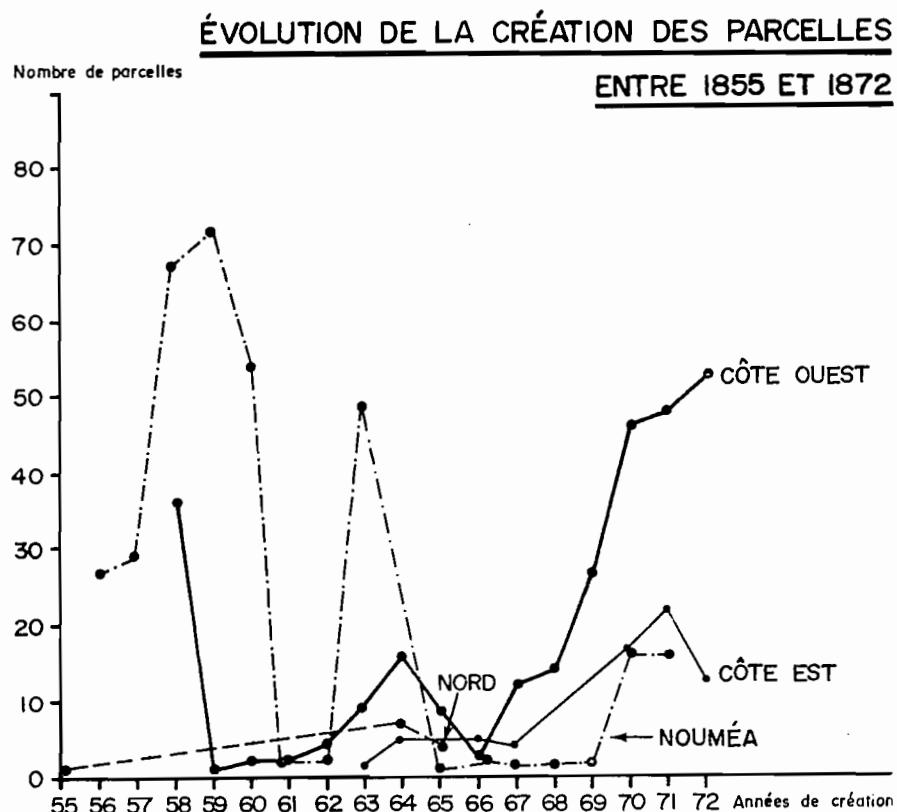
(3) cf. Howe K.R. Les îles Loyauté. 1978. Traduction Nouméa S.E.H.N.C. Ce remarquable ouvrage analyse le rôle et l'impact des influences Françaises et Anglaises dans ces îles.

(4) cf. Où quatre Anglais (ou Australiens) dont "Long John" seront fusillés par l'armée française pour collaboration et participation aux combats du côté mélanesiens.

.../...

	Français	Anglais	Allemands	Autres	Total
Nouméa	148	26	9	6	189
Presqu'île	10	1	2	-	13
Côte Ouest	96	23	8	3	130
Nord	8	5	-	1	14
Côte Est	37	6	1	-	46
Loyauté	1	9	-	-	10
<b>TOTAL</b>	<b>302</b>	<b>70</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>402</b>

TABLEAU 8 : Répartition des premiers propriétaires fonciers selon leur nationalité.



Une récapitulation statistique générale permet jusqu'en 1877 de suivre finement à partir de 1854 l'évolution foncière propre à chaque région et donc de mesurer l'importance croissante de l'accaparement foncier.

	Propriétés au total en 1872	en 1877	% d'accroissement entre 1872 et 1877	% de chaque par région 1872	1877
Côte Ouest	70.596	109.024	+ 64,0 %	67 %	66,3 %
Nord	28.615	35.062	+ 22,5 %	27 %	23,3 %
Côte Est	5.742	16.770	+ 2,92 %	5,50 %	10,3 %
Loyauté et Île des Pins	196	195,7	- 0	0,18 %	0,12 %
<b>TOTAL</b>	<b>105.149</b>	<b>164.104</b>	<b>+ 56 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

TABLEAU 9 : Evolution de l'appropriation foncière entre 1872 et 1877.

Source : Annuaire 1872 et Lemire : La colonisation française en Nouvelle Calédonie. 1878.

Ce tableau comparatif permet de saisir l'accélération très sensible du rythme d'appropriation privée entre 1872 et 1877 (7,56 % en surface). Il montre que si la côte Ouest reste la zone de prédilection d'implantation des colons (+ 64 % d'augmentation), la côte Est qui jusqu'en 1872 ne jouait qu'un faible rôle, connaît à son tour un début vigoureux d'essor de la colonisation.

Les tableaux ci-dessous permettent par lieux-dits de suivre l'impact de la colonisation entre 1872 et 1877 et ils permettent localement de constater des variations parfois très sensibles des terres appropriées comme la naissance de nouveaux foyers de colonisation (Poya, Koné, Diahot, Kouaoua).

Périmètres et régions	Terrains aliénés	Terrains loués avec droit de préemption	Terrains loués sans droit de préemption	Terrains occupés	Totaux
Ville de Nouméa.....	h a 21 60	h a -	h a 0 54	h a -	h a 22 14
Presqu'île de Nouméa...	1.288 97	-	17 93	-	1.306 90
Périmètre de Boulari...	4.072 93	334 62	-	475 00	4.882 55
" de la Dombéa.	5.418 79	-	45 56	-	5.464 35
" de Païta.....	6.881 79	83 30	816 63	-	7.781 72
" de Naniouni..	1.554 01	230 00	-	-	1.784 01
" de Caricaté..	753 78	1.792 37	586 41	-	3.132 56
Bassin de la Tamoia.....	1.949 38	1.954 01	1.612 96	1.560 00	7.076 35
A reporter .....	21.941 25	4.394 30	3.080 03	2.035 00	31.450 58

.../...

Périmètres et régions	Terrains aliénés	Terrains loués avec droit de préemption	Terrains loués sans droit de préemption	Terrains occupés	Totaux
Report .....	21.941 25	4.394 30	3.080 03	2.035 00	31.450 58
Bassin de la Tontouta .	2.587 79	722 16	1.431 75	1.100 00	5.841 70
Périmètre de Ouinané...	711 45	1.026 66	90 71	-	1.828 82
" de Ouengui...	91 83	2.129 21	1.102 29	-	3.323 35
Comboui.....	-	-	-	2.400 00	2.400 00
Périmètre de Bouloupari	-	1.600 00	1.300 00	2.750 00	5.650 00
" de Ouaménie..	50 63	4.429 97	-	-	4.480 62
De Ouaménie à Ourail....	-	-	-	5.600 00	5.600 00
Bourail.....	521 00	500 13	-	540 50	1.561 63
De Bourail à Gatope....	-	-	-	8.460 00	8.460 00
De Gatope au Nord.....	24.012 00	-	-	1.120 00	25.132 00
Du Nord à Pouébo.....	-	-	-	530 00	530 00
Pouébo.....	77 89	-	-	-	77 89
Périmètre d'Oubatche...	365 82	416 06	-	-	781 88
Hienguène.....	1 26	-	-	60 00	61 26
De Hienguène à Houagape (Touho)	-	-	-	89 00	89 00
Houagape.....	824 00	-	-	46 00	870 00
Pounérihouen.....	-	-	-	485 00	485 00
Mou.....	-	-	-	20 00	20 00
Monéo.....	-	-	-	250 00	250 00
Houaïlou.....	-	-	-	185 00	185 00
Nécoué.....	-	-	-	12 00	12 00
Coua.....	-	-	-	200 00	200 00
Couaoua.....	1.000 00	-	-	132 00	1.132 00
Canala.....	438 85	-	-	330 00	768 85
Nakéty.....	41 00	-	-	280 00	321 00
Tio.....	-	-	-	500 00	500 00
Dotio.....	-	300 00	-	-	300 00
Yaté.....	348 76	-	-	200 00	548 76
Loyalty { Lifou.....	19 69	-	-	-	{ 26 62
Loyalty { Maré.....	6 93	-	-	-	
Ile des Pins.....	169 12	-	-	-	169 13
Diverses îles.....	-	-	2.093 53	-	2.093 53
TOTAUX .....	53.209h31a	15.518h49a	9.098h31a	27.321h50a	105.150h61a

TABLEAU 10 : Récapitulation générale en 1872 des terrains aliénés en propriétés privées.

Source : Annuaire de Nouvelle-Calédonie de 1872 - Nouméa

R E G I O N S	Terrains aliénés avant 1876	Locations simples	Concessions	Ventes depuis 1867	Total des terrains occupés
	nombre d'hectares	nombre d'hectares	nombre d'hectares	nombre d'hectares	
île de Nouméa .....	-	-	-	30 00	30 00
resqu'île de Nouméa.....	-	-	-	1.300 00	1.300 00
érimètre de Boulari.....	4.419 55	200 00	-	60 00	4.679 00
"    de la Dumbéa.....	5.498 79	147 56	58 00	10 00	5.714 35
"    de Païta.....	7.610 09	816 63	134 00	99 00	8.659 72
"    de Naniouni.....	1.846 01	-	60 00	241 00	2.147 01
"    de Caricaté.....	2.546 15	586 41	170 00	-	3.302 56
Bassin de la Tamoa.....	5.935 39	1.612 96	116 00	1.216 00	8.880 35
Bassin de la Tontouta.....	3.374 95	1.431 75	-	1.009 00	5.812 70
érimètre de Ouinané.....	1.738 11	90 71	-	-	1.828 82
"    de Ouengui.....	2.712 06	1.102 29	1.305 00	-	5.119 35
"    de Comboui.....	2.600 00	-	-	394 00	2.994 00
"    de Bouloupari.....	8.694 00	2.000 00	150 00	2.937 00	13.781 00
"    de la Ouaménie.....	4.480 62	-	255 00	2.479 00	7.194 62
"    de la Ouaménie à Urai	60 00	2.500 00	300 00	-	2.860 00
"    de la Baie Chambevron	-	-	-	200 00	200 00
"    de Bourail.....	1.521 13	50 00	-	45 00	1.616 13
"    de Poya.....	15.785 00	-	3.209 00	750 00	19.744 00
"    de Koné.....	2.608 00	-	3.100 00	-	5.708 00
"    de Bourail à Gatope..	8.460 00	-	-	-	8.460 00
"    de Gatope au Nord....	27.182 00	1.500 00	1.729 00	100 00	30.511 00
Région du Diahot.....	-	-	318 00	5 00	323 00
érimètre de Pouébo.....	178 89	-	-	-	178 89
"    d'Oubatche.....	953 88	-	-	96 00	1.049 88
"    de Hienguène.....	135 26	60 00	12 00	-	207 26
"    de Touo.....	2.696 00	-	-	74 00	2.770 00
"    de Wagap.....	849 00	-	-	-	849 00
"    de Ponérihouen.....	1.000 00	-	-	15 00	1.015 00
"    de Mû.....	-	-	190 00	12 00	202 00
"    de Monéo.....	250 00	-	915 00	272 00	1.437 00
"    de Houailou.....	1.118 00	57 00	208 00	303 00	1.686 00
à reporter .....	114.249 88	12.155 00	12.209 00	11.647 00	150.261 19

.../...

R E G I O N S	Terrains aliénés avant 1876	Locations simples	Concessions	Ventes depuis 1867	Total des terrains occupés
	nombre d'hectares	nombre d'hectares	nombre d'hectares	nombre d'hectares	
Port .....	114.249 88	12.155 00	12.209 00	11.647 00	150.261 19
rimètre de Coua.....	-	200 00	-	-	200 00
" de Kouaoua.....	1.014 00	-	-	18 00	1.032 00
" de Canala.....	774 85	100 00	-	300 00	1.174 85
" de Nakéty.....	41 00	33 00	-	346 00	420 00
" de Thio.....	2.030 00	3.000 00	-	-	5.030 00
" de Yaté.....	348 76	-	398 00	-	746 76
es Loyalty.....	26 62	-	-	-	26 62
verses îles.....	-	3.053 00	-	-	3.053 00
e des Pins.....	169 12	-	-	-	169 12
<b>TOTAUX .....</b>	<b>118.654 23</b>	<b>18.541 00</b>	<b>12.607 00</b>	<b>12.311 00</b>	<b>162.113 54</b>

TABLEAU 10 bis : Etendue des terrains occupés à titre temporaire ou définitif, en Nouvelle-Calédonie, à la fin de 1877.

Source : LEMIRE-La colonisation française en Nouvelle-Calédonie. Paris 1878.

b) Amplification du rythme de colonisation et stagnation. 1872-1899

L'analyse des aliénations montre que c'est à partir de 1875 et jusqu'à 1880 que le mouvement d'attribution de nouveaux titres devient plus intense. Si la révolte de 1878 menée par les tribus mélanesiennes de la région de Bouloupari-Thio-La Foa-Bourail-Koné est d'abord une réaction de défense contre l'extension de la colonisation et ses effets (1), les mesures prises après la révolte vont singulièrement favoriser dans ces régions débarassées des résistances autochtones, une rapide extension sur les terres devenues vacantes, de l'installation du colonat européen.

- En 1883, un rapport (2) précise la répartition des terres du territoire et attribue 235.777 ha à la colonisation privée européenne (et 29.885 ha de location). Les tableaux ci-dessous nous donnent l'intégralité de la situation foncière, et les tailles des propriétés.

- (1) De nombreux auteurs ont épilogué sur cette affaire (Guillard J., Dousset-Leenhardt, Latham, Saussol). Il semble qu'on ait épuisé toutes les interprétations possibles qui paraissent en fait se combiner plutôt que s'exclure. On peut rester néanmoins dubitatif sur "l'accent Maoïste" mis par Dousset-Leenhardt à ce douloureux épisode.
- (2) cf. Rapport Gouharou, Directeur de l'Intérieur à Nouméa et auteur d'une géographie de la Nouvelle-Calédonie

Superficie totale (en ha) .....	2.102.395
Terres concédées .....	235.777
Réserves pénitentiaires .....	42.760 (portées à 110.000 .. (par le décret du (16/08/1884)
Réserves indigènes .....	316.434
Terres à culture disponibles .....	7.071 (en ne considérant ( que les bonnes (terres d'alluvions)
Terres à pâturages disponibles ....	208.426
Forêts proprement dites .....	110.500
Forêts propres à la culture .....	17.500
Mines concédées .....	4.820
Terres inutilisables ou minières ..	963.053

TABLEAU 11 : Situation foncière générale en 1883.

Source : Rapport Gouharou.

SUPERFICIES	FRANCAIS	ANGLAIS	ALLEMANDS	SUISSES	GRECS	ITALIENS	CHINOIS	ARABES	TOTAL
Au-dessus de 20.000 ha	2	-	-	-	-	-	-	-	2
- " 12.000 ha	1	-	-	-	-	-	-	-	1
- " - 6.000 ha	3	1	-	-	-	-	-	-	4
- " - 3.000 ha	7	4	-	-	-	-	-	-	11
- " - 2.000 ha	6	3	1	-	-	-	-	-	10
- " - 1.000 ha	17	2	-	1	-	-	-	-	20
- " - 500 ha	26	8	5	-	-	-	1	-	40
- " - 100 ha	63	17	1	1	1	1	1	2	87
- " - 50 ha	31	3	2	-	1	-	-	-	37
<b>TOTAUX</b>	<b>156</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>212</b>

TABLEAU 12 : Concessionnaires en 1884.

Source : Rapport Gouharou.

..../...

Des renseignements adressés par le Territoire au Département précisent qu'en 1886 les terres concédées se répartissent entre 256 propriétaires environ qui se classent ainsi d'après la superficie détenue.

150 propriétaires de	50 à 500 ha
50 - " -	500 à 1.000 ha
20 - " -	1.000 à 2.000 ha
20 - " -	2.000 à 3.000 ha
10 - " -	3.000 à 4.000 ha
5 - " -	4.000 à 5.000 ha
1 - " -	plus de 15.000 ha
<hr/>	
256 propriétaires	

TABLEAU 13

Répartition des surfaces concédées en 1886.

Source : Archives Nationales / SOM.

Ces renseignements ajoutent que les petits colons possédant moins de 50 hectares représentent alors au point de vue de la superficie occupée un chiffre insignifiant.

De 1890 à 1892, les chiffres officiels de l'époque montrent une quasi stagnation des surfaces attribuées en propriétés mais une augmentation sensible des terrains loués à des particuliers.

Le tableau ci-dessous indique les superficies totales aliénées ou louées à la fin des années 1883-1890 et 1892 (1).

Années	Terrains aliénés (en hectares)	Terrains loués (en hectares)
1883	235.777	29.885
1890	239.600	41.200
1892	241.443	53.000

TABLEAU 14

Evolution des superficies aliénées ou louées de 1883 à 1892.

Source : Archives Nationales / SOM.

(1) Il faut ajouter à ces chiffres ceux propres au domaine pénitencier qui représentait 109.348 ha en 1886 (Source Archives Nationales - Colonies. Série H 834) c'est à dire sa surface maximum enregistrée jusqu'à sa disparition.

Les tableaux concernant la taille des propriétés que nous avons reproduits montrent la rapide croissance du colonat avec comme caractéristique fondamentale la mise en place d'un système de grandes propriétés: 48 sur 212 en 1884 et 56 propriétaires sur 256 ont plus de 1.000 hectares en 1886.

c) La colonisation Feillet 1894-1903

Elle sera importante à plusieurs titres voire capitale. En effet, il s'agira d'abord d'une colonisation officielle, de forme volontariste qui aura un impact humain important pour le peuplement de la brousse en installant toute une couche humaine nouvelle. Elle intéressera des zones jusqu'ici peu peuplées par les européens mais comptant parfois de nombreux groupes Mélanésiens (côte Est). Ces derniers dont les effectifs démographiques étaient tombés très bas seront pour une large partie de leurs meilleures terres soumis aux procédures dites du cantonnement qui, après constat des territoires occupés, de la taille de la population, de leurs besoins réels en terre, affecteront à chaque tribu mélanésienne une zone de contonnement spatialement délimitée en contrepartie d'indemnités pour les cultures - abandonnées - ou les cessions consenties par les chefs. On estimait que 3 ha de terre étaient en moyenne et par individu, la surface nécessaire qui devait être attribuée aux Mélanésiens. En effet, le Gouverneur Feillet avait décidé de réagir avec tous les moyens officiels contre ce qui lui apparaissait être un échec de la colonisation rurale européenne. Son action se proposera de bâtir la prospérité de la colonie grâce à la culture du café assurée par un colonat familial "sélectionné" et disposant de capitaux (5.000 frs or par famille). Il en résulta la création de 22 centres nouveaux de colonisation qui représentaient 19.871 ha pour 1.031 lots attribués à 544 propriétés nouvelles.

Si l'action du Gouverneur Feillet va créer près de 20.000 ha de propriétés européennes supplémentaires, on constate qu'entre 1892 et 1945 (!), on ne trouve plus chez aucun des auteurs spécialisés pas plus que dans les sources officielles, de chiffres montrant l'évolution statistique de la propriété européenne. On pourrait néanmoins admettre que de 1892 à 1904 entre 30.000 à 40.000 ha ont dû être attribués en propriétés (dont moitié imputable aux opérations Feillet, le reste en concession, location avec promesse de vente (surtout pour le nord du territoire)).

d) La période contemporaine de 1945

Ce n'est qu'à partir de 1945 et 1946 qu'on dispose à nouveau de chiffres officiels et réguliers jusqu'à nos jours concernant les structures foncières du Territoire.

---

(1) A partir de 1903-04 s'interrompent jusqu'en 1946 les travaux de cartographies menés par les géomètres.

.../...

Superficie (1)	Nombre de propriétés			Incidences sur les superficies totales	
	en 1946	en 1955	en + ou -		
0 à 50 ha	1.247	1.619	+ 372	+ 3.700 ha	
50 à 250 ha	414	489	+ 75	+ 10.500 ha	
250 à 500 ha	67	82	+ 15	+ 5.200 ha	
500 à 1.000 ha	42	51	+ 9	+ 5.600 ha	
1.000 à 1.500 ha	19	17	- 2	- 3.600 (?)	
1.500 à 2.000 ha	5	8	+ 3	+ 4.600 ha	
2.000 à 3.000 ha	12	9	- 3	- 7.400 ha	
3.000 à 5.000 ha	10	11	+ 1	- 4.300 ha	
5.000 à 10.000 ha	3	7	+ 4	+ 23.800 ha	
10.000 à 15.000 ha	1	1	0	négligeable	
15.000 à 20.000 ha	1	0	- 1	- 19.300 ha	
au-dessus	1	1	0	- 4.700 ha	
<b>TOTAUX</b>	<b>1.822</b>	<b>2.822</b>	<b>+ 473</b>	<b>+ 14.100 ha</b>	
<b>SURFACES</b>	<b>318.685 ha</b>	<b>332.797 ha</b>			

TABLEAU 15 : Evolution des surfaces en propriété de 1946 à 1955.

Source : C. Sorin.

Ce tableau permet de constater un accroissement à peu près général du nombre des propriétés de toutes catégories au cours de ces dix dernières années.

C'est ainsi qu'on relève, en 1955, 372 très petites propriétés nouvelles d'une contenance moyenne de 10 ha et dont la création résulte essentiellement de l'application des dispositions de l'arrêté du 7 avril 1916 sur les concessions gratuites, tandis que le nombre des grands domaines (au-dessus de 500 ha) passe de 95 à 105. On note

(1) Les chiffres de 1946 sont extraits d'un rapport de mission de Monsieur l'Inspecteur Général de la France d'outre-mer TUPIMIER. Notons que l'auteur de ce rapport les cite sous toutes réserves. Ceux de 1955 sont établis à partir des sources du Domaine, cités par C. Sorin.

cependant, pendant cette décennie une diminution du nombre des propriétés de 1000 à 1500 hectares et de 2000 à 3000 hectares, ainsi que la disparition d'un domaine porté pour 19300 hectares en 1946. Mais ces variations n'influent pas sur le caractère d'extrême concentration de la propriété car, dans le même temps, on constate un accroissement du nombre des domaines de 1500 à 2000 hectares et de 5000 à 10000 hectares. On doit ajouter à ces surfaces de terres appropriées par la colonisation, l'ensemble des titres de location consentis à des particuliers et les concessions gratuites ou onéreuses attribuées et transformables au terme d'un délai de mise en valeur de 5 ans en propriété de plein droit. Les locations sont souvent constituées de terres médiocres sommairement aménagées au niveau de l'utilisation rurale et principalement utilisées par les éleveurs surtout en période de sécheresse. Aussi leur surface peut-elle varier selon la conjoncture de façon plus ou moins sensible comme le montre le bilan récapitulatif contemporain.

Surfaces en location (tous régimes)					Surfaces en concessions		
1946	1955	1968	1973	1977	1946	1955	1968/77(1)
254.533	157.373	167.451	176.998	142.025	2.329	5.806	27.079

(1) à l'intérieur de la période (source service des Domaines)

TABLEAU 16 : Evolution des surfaces de location et de concession

Source : du Domaine et C. Sorin

Il est nécessaire de synthétiser cette analyse de l'évolution de la surface des terres affectées en pleine propriété européenne par quelques chiffres récapitulatifs globaux.

1872	1877	1885	1892	1904	1946	1955	1968	1979
105.149	164.104	235.777	241.443	380.000	318.685	332.797	336.000	396.918

TABLEAU 17 : Evolution de la propriété privée européenne (non compris les locations, baux, concessions).

Source : Rapports officiels des Services.

Ce tableau permet de constater sur une séquence historique de plus d'un siècle, l'impact chiffré de la place de la propriété privée

.../...

européenne par rapport à l'ensemble du système foncier calédonien (précisons que la superficie de la Grande Terre est de 1.689.000 ha non comprises l'île des Pins et les îles Belep et celle du territoire de 1.910.000 ha avec les Loyauté et les îles dépendantes). Ainsi il ressort qu'aujourd'hui près de 25 % de la surface du territoire sont placés en régime de propriété privée. Une évolution irrégulière dans le temps avec des phases très actives (1872-1883), des périodes plus mesurées (1883-1892/1904-1946) caractérise cette situation. On peut dire que jusqu'à nos jours l'accaparement territorial par la propriété privée s'est poursuivi (cf. 1968-79 pour les concessions et les propriétés).

## 2 - APPROCHE QUALITATIVE DE LA PERIODE DE MISE EN PLACE DE LA COLONISATION (1860-1904)

La majorité des auteurs anciens ou contemporains a constaté les carences ou les échecs successifs des tentatives de colonisation agricole qui se sont succédées de 1860 à 1900. Ces échecs ont eu d'autres conséquences plus générales mais importantes : faible peuplement de la brousse, caractère artificiel de beaucoup d'activités rurales, création d'un grand élevage extensif avec comme corollaire la marginalisation d'une partie des tribus mélanesiennes. L'étude des rapports administratifs ou politiques d'époque ne fait souvent qu'aggraver cette opinion assez générale des auteurs sur l'échec rural calédonien.

### a) La période des pionniers

Un des premiers pionniers de la mise en valeur agricole du Territoire fut Paddon. Cet anglais venu de Sydney "trafiqua" longtemps entre l'Australie, le Vanuatu (Nouvelle-Hébrides), l'île des Pins et la Grande Terre calédonienne. Dans les années 1850, avant la prise de possession française, il avait installé un comptoir sur l'île NOU (Nouville) et il contribua à l'introduction du premier troupeau de bovidés du territoire. A côté de ce hardi entrepreneur, on peut signaler l'existence de quelques "beach combers" ("peignes de sable" ou écumeurs de plages) ou déserteurs de navires santaliens dans la baie de Poum, aux îles Loyauté, à l'île des Pins qui souvent firent souche dans le pays.

En 1858, un état administratif (1) dressé sur ordre du commandant Testard montre le triste état du premier bilan du début de la colonisation après 5 années de prise de possession. L'inventaire constate l'extrême faiblesse des effectifs de colons, leur répartition en quelques points isolés du territoire, et surtout bien peu d'aptitude générale chez eux à promouvoir une colonisation naissante.

---

(1) Cité par Lacourège in: Une conquête du hasard. 1974. Nouméa.

LOCALITE	NOMBRE DE COLONS	OCCUPATIONS	MODE DE VIE
Port-de-France (Nouméa)	Trente neuf hommes ; un Indien ; dix Chinois ; cinq femmes et six enfants	Tous cabaretiers	Vivent sur le budget de l'établissement
Canala	Trois hommes	Aucune ; parlent déjà de quitter la place	Vivent " à la canaque "
Tiwaka	Six Européens (une femme et deux enfants)	Aucune	A la charge de la mission, ne possédant rien et ne projettent rien de raisonnable
Ile des Pins	Un homme	Ne fait rien Boit	Vit " à la canaque "
Divers points et errants (sic)	Dix neuf hommes	Agents de Paddon pour le santal	
TOTAL : QUATRE VINGT DIX HOMMES			

TABLEAU 18 : Etat de la colonisation en 1858. Cdt Testard

Source : Archives Nationales / SOM

Cette situation durera encore quelques années puisqu'une statistique de 1864 consigne les progrès bien médiocres des cultures réalisées à cette date.

Canne à sucre : 62 hectares	Maïs : 126 hectares
Caféière : 13 hectares	Haricots : 9 hectares
Riz : 9 hectares	Plantes variées : 631 hectares
Total : 850 hectares	

TABLEAU 19 : Etat des cultures en 1867

Source : Lodier E. Rapport de la Mission des terres 1956.  
MEDETOM

.../...

En ce qui concerne l'élevage cette période reste encore celle des balbutiements puisque les tableaux statistiques de Mathieu, brillant secrétaire colonial de l'époque, ne mentionnent que 5500 bovins dans l'île. Ce n'est qu'en 1875 que le territoire produira assez de viande pour se passer des importations australiennes.

Pendant longtemps la colonisation va piétiner. Jusqu'en 1865 comme le signale plusieurs auteurs, la colonisation s'arrête à la région de Païta. Un recensement (1) de colons effectué par un Père Mariste (le Révérend Forestier) décompte en 1865 entre la rivière Dumbéa et la Tontouta 42 hommes, 17 femmes et 47 enfants.

La période, si elle est pauvre en résultats tangibles (2) au niveau de l'essor agricole, est par contre prolifique en ce qui concerne les grands projets. Ainsi la Maison Ménier sollicitait en 1863 l'attribution de 16.000 ha "au choix" pour introduire des familles de colons et du bétail. Rendue prudente par l'insuccès de la concession à Brown et Byrne de 40.000 hectares (Ouaco et extension) comme d'autres attributions plus modestes (Rumeau, Adam, Cheval, Joubert), l'administration en demandant des délais ou imposant des conditions strictes de mise en valeur s'efforça de décourager les amateurs (3). Mais les représentants des grands intérêts (4) vont rétorquer que les quelques résultats obtenus l'ont été par des entrepreneurs dotés de capitaux et ils citent le cas de la concession de Paddon à Païta (4000 ha obtenus en échange de l'île Nou cédée à l'Etat) qui a installé par sa seule initiative 30 colons contre 7 seulement pour les colons indépendants de la région. Autre exemple cité, la concession de Numa Joubert à Koé (Dumbéa) : elle comprend 4000 ha de canne à sucre et de pâturage portant 2000 bovins, la première usine à sucre de la colonie avec plusieurs dizaines d'employés ... Le débat qui s'ouvrira ainsi à l'origine allait répondre à chaque crise économique du territoire : colonisation familiale - grande colonisation ? et ce sans solution définitive jusqu'à nos jours. En 1864 (6) débutait avec l'arrivée du premier convoi de bagnards une ère nouvelle qui allait provoquer une expérience de colonisation pénitentiaire qui marquerait durablement la vie du territoire avec des conséquences lourdes pour sa mise en valeur rurale comme pour le peuplement du tissu rural de la brousse.

(1) Source : Archives Mariste. Rome. Série Nouvelle Calédonie.

(2) A l'exception des Missions catholiques qui obtinrent de beaux résultats initiaux cf. Saussol : La Mission Mariste et la colonisation Européenne en Nouvelle Calédonie. Journal de la Société des Océanistes t. 25. 1969.

(3) cf; Lettre Gouverneur à Ministre 1.8.1863. Carton 735. Archives Nationales SOM. Fonds Nouvelle Calédonie.

(4) cf. Dossier concession Ménier Frères. 8161. Archives Nationales SOM 01. Fonds Nouvelle Calédonie.

(5) et qui sera repris par Jules Garnier in Voyage à la Nouvelle Calédonie 1867-68.

(6) Période des débuts actifs de l'exploration de l'intérieur de la brousse cf. Mathieu. Moniteurs des 7 et 14 octobre 1866.

Les débuts de la prospection minière puis de l'exploitation de mines de nickel, cuivre, or, chrome devaient aussi contribuer à transformer dans le sens d'un certain laxisme la perception de la place de l'économie rurale du territoire.

### b) Une consolidation précaire

#### - Le bilan de 1878

Ce que nous dénommons par commodité conceptuelle, phase de consolidation rurale pourrait s'étendre de 1870 à 1893. Consolidation de la colonisation d'une part avec son extension rapide, l'étoffement du peuplement Européen de la brousse, des résultats agricoles initiaux intéressants. Précarité aussi, d'autre part, car la colonisation ne bénéficie pas de l'encadrement administratif nécessaire, la politique d'aliénation des terres reste changeante, la politique indigène confuse ; la révolte de 1878 qui ruinera une partie des installations européennes de la côte Ouest le montre, comme les échecs de la colonisation pénitentiaire et les crises économiques que subiront régulièrement éleveurs et agriculteurs.

En 1878, le tableau de l'état de la colonisation est dressé par Lemire (op cité). La côte Ouest apparaît comme la terre de prédilection pour l'établissement des colons, Lemire note que cette colonisation se fait par pointes plus ou moins importantes à partir de petits centres de colonisation ou de grandes stations.

Ainsi Dumbéa regroupe une trentaine de colons établis sur 6000 ha de terre. Païta fondé par des colons Irlandais établis par Paddon (famille Daly, O'Donnogue, O'Connor, Lynch, Ohlen) est la seule agglomération notable présentant les caractères d'un village de la "belle colonisation" (Mission, école, usine à sucre, artisans divers, gendarmes) et donne l'image du labeur des pionniers méritants et de l'aisance honnête. Entre Païta et La Foa s'échelonne une série de stations comme la Tamoa, Tomo, la Ouaménie avec ses colons Réunionnais et leurs travailleurs Malabars (De Touris, De Kervéguen). Le centre de La Foa connaît une certaine prospérité. Moindou a un centre agricole qui est en pleine expansion (7000 ha, 400 lots distribués) avec une soixantaine de concessionnaires et autant de colons libres. Au delà de Moindou, le centre de Bourail qui dispose d'une importante colonie pénitentiaire, d'une usine de canne à sucre à Bacouya est pour Lemire le point terminal de la colonisation : "la colonie finit à Bourail".

Au delà de Bourail, mis à part quelques grandes stations d'élevage, ce n'est qu'à Koné qu'apparaît un embryon de centre d'implantation. A partir de ce point, la colonisation n'apparaît plus que comme projets restant bien en pointillés ainsi qu'en témoigne l'extrême médiocrité des résultats obtenus à Gomen (Ouaco) par la Société Digeon et Compagnie sur 25.000 ha. Koumac à l'époque n'est qu'une étape récente et médiocre avec quelques colons aventuriers. La baie de Poum abrite des pêcheurs anglo-australiens marginalisés, Ouégoa commence à exister par ses mines.

.../...

A Bondé (1), Arama (2) et Pouébo sont établies de vieilles missions catholiques actives et paternalistes envers les autochtones. Sur la côte Est, quelques colons trafiquants, et de très rares éleveurs sont signalés à Tié, Hienghène, Houailou. Seule la région de Canala (poste fondé en 1859) connaît avec Négropo et Nakéty un début de mise en valeur remarqué (culture du riz). Quand au Sud, après l'échec du phalanstère de Yaté, soutenu par le Gouverneur Guillain, la colonisation y est quasi nulle. En 1878, avant la révolte mélanésienne, seule la côte Ouest connaît de Nouméa à Bourail, un début plus ou moins actif de mise en valeur, et si quelques succès sont à enregistrer, les échecs sont nombreux aussi (3).

- Un relatif succès : le grand élevage.

Si quelques troupeaux de bovins furent introduits par Paddon puis par les missionnaires de Balade, ce n'est qu'à partir des années 1860 que sous l'impulsion de colons en provenance d'Australie, on assiste à des introductions répétées de bétail Australien qui permirent de développer à partir de 1870 les souches du bétail calédonien. Certains éleveurs ayant eu une expérience australienne et assimilant hâtivement les conditions du milieu physique calédonien à celles qu'ils avaient connues sur la côte occidentale australienne, pensèrent développer le même style d'élevage extensif. C'était ignorer les conditions réelles du milieu, son exiguité, les variations climatiques, les sécheresses, la qualité des sols, les types de pâtrages qui lui étaient propres, et les populations et cultures mélanésiennes ... Mais ces inconvénients graves furent escamotés par les facilités offertes à l'époque : terres vendues ou accordées à des conditions intéressantes, élevage extensif peu exigeant en main d'œuvre et débouchés assurés par l'alimentation en viande des colonies pénitentiaires. Ces conditions artificielles allaient provoquer vers 1875-85 une rapide multiplication des grandes stations d'élevage jusque dans des zones encore restées marginales (Diahot, hautes vallées de la chaîne comme à Témala). L'absence de clôtures pour le bétail allait provoquer soit le départ des villages canaques vers des zones plus protégées soit leur révolte (4) en 1878 principalement.

Quelques séries statistiques (5) originales nous permettent de mieux situer le problème de l'évolution de l'élevage entre 1877 et 1887 qui fut d'une si grande importance dans les rapports européens-mélanésiens.

(1) cf. Etablissement de la Mission de Bondé par Monseigneur Douarre. Archives des Pères Maristes. Rome.

(2) cf. Journal d'un baleinier par le Docteur Thiercelin. Paris. 1866.

(3) Comme celui de la canne à sucre avec les planteurs Bourbonnais puis la pénitentiaire ; on passe de 97,5 t. de sucre et rhum en 1878 à 37,7 t. en 1880, 0 en 1881, 17 t. en 1882 ... cf. P. Gascher La belle au bois dormant. Société d'Etudes Historiques de Nouvelle Calédonie. Nouméa 1975.

(4) cf. L. Latham. La révolte de 1878. Société d'Etudes Historiques de Nouvelle Calédonie. Nouméa 1978.

(5) voir le Moniteur du 7.12.1877, l'Indépendant (Journal) du 19.9.1881, le Moniteur de Janvier 87, le journal: la Nouvelle Calédonie du 16.1.1889.

Les tableaux statistiques ci-dessous permettent de suivre par région et en fonction des zones de colonisation, l'effectif des éleveurs producteurs de viande qui étaient régulièrement recensés et convoqués pour abattage de leur bétail.

En 1877, il ressort que 167 éleveurs étaient recensés. Ils se répartissaient principalement dans les actuelles communes de Nouméa, Mont Dore, Dumbéa, les régions de Bouloupari-Moindou et de Bourail-Koné. Le Nord et la côte Est ne jouaient qu'un rôle subsidiaire.

En 1881, on constate une chute brutale de l'effectif de la région de Bouloupari-Moindou qui fut fortement affectée lors de la révolte de 1878 (1) par les destructions de nombreuses stations.

1884 connaît un regain d'activité surtout marqué par l'extension de l'élevage dans les zones de Bourail-Koné et le Nord.

En 1887, il y a stagnation générale et repli de l'élevage dans certaines zones au moins. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution contrariée.

Quelques données statistiques fragmentaires permettent pour 1881 et 1884 de connaître les surfaces affectées à l'élevage; elles représentaient 195.979 hectares en 1881 et 238.089 hectares en 1884. L'effectif du bétail atteignait en 1881 104.379 têtes dont 3.132 fournies à l'abattage. En 1887, nous ignorons l'effectif du troupeau et la superficie qui le porte mais 4.374 têtes de bétail furent données à l'abattage ce qui peut laisser supposer une augmentation du troupeau donc de la surface occupée par les pâturages.

L'analyse de la taille des propriétés montre l'extrême concentration pour 1881 des propriétés d'élevage ayant de grandes surfaces.

Surfaces en hectares	- 500	500 à 1.000	1.000 à 1.500	1.500 à 2.000	2.000 à 3.000	3.000 à 4.000	4.000 à 6.000	6.000 à 8.000	+ de 20000	Total
Eleveurs	28	18	12	8	7	8	8	2	2	93

TABLEAU 20 : Surfaces par taille des propriétés d'élevage.

Source : Journaux d'époque (cf. p 64, N.B. (5))

Dans les années qui suivirent comme le montrent les chiffres que nous produisons par ailleurs, cette évolution ne connut pas une redistribution fondamentale et ce jusqu'en 1950 au moins ...

(1) cf. Dousset-Leenhardt. Terre natale - Terre d'exil. Paris 1976.

TABLEAU 21 : Evolution de l'effectif des éleveurs.

Source : Liste des éleveurs (L'Indépendant - Le Moniteur - La Nouvelle-Calédonie)

	1877	1881	1884	1887
<u>Région du "Grand Nouméa"</u>				
Païta	15	12	2	-
Tamoia	5	4	-	-
Koutio-Koueta	1	-	1	-
Nouméa	17	25	47	56
Tontouta	2	1	-	-
Dumbéa	19	1	1	4
Caricaté	8	2	2	-
Koé	2	2	-	-
Naniouni	2	1	1	-
Saint Vincent	-	3	2	3
	71	51	56	63
<u>Région Sud Nouméa</u>				
Yaté	1	-	-	-
Boulari	2	-	-	-
Ile des Pins	-	1	4	1
	3	1	4	1
<u>Région de Bouloupari-Moindou</u>				
Nemba	1	-	1	-
Moindou	7	-	-	-
Ouaménie	11	6	2	-
Bouloupari	12	4	4	4
Ourail	1	4	5	13
Tomo	4	-	-	-
Ouinane	3	2	1	-
Fonwarry	2	2	1	-
	41	18	14	17
<u>Région de Bourail-Koné</u>				
Moindah	5	3	1	-
Cap Goulvain	1	1	-	-
Nekliai	1	-	-	-
Gabet	1	-	-	-
Poya	2	1	-	-
Bourail	1	6	18	21
Nepoui	2	1	-	-
Gouaro	1	-	-	-
Koné	-	2	3	3
	14	14	22	24

.../...

	1877	1881	1884	1887
<u>Région Nord</u>				
Arama	1	-	3	-
Pouébo	1	-	-	-
Ouégoa	3	-	11	6
Gomen	1	-	-	-
Oubatche	2	-	2	1
Mou	2	2	-	-
	10	2	16	7
<u>Côte Est</u>				
Nakéty	3	-	-	-
Baie Lebris	1	-	-	-
Wagap	1	-	-	-
Canala	5	2	6	3
Monéo	5	1	2	-
Houailou	7	5	3	3
Touho	1	-	-	-
Paemola	1	1	1	-
Kouaoua	2	-	1	-
Ponérihouen	2	1	1	1
	28	10	14	7
Total période	167	96	126	118

Nous reproduisons ici le constat porté par un auteur sur les implications et conséquences du système de grand élevage :

"Les profits substantiels qu'on pouvait obtenir sans beaucoup de travailachevèrent de détourner les colons de la culture. Il suffit pour être éleveur de savoir monter à cheval, armé d'un long fouet, de marquer le bétail à l'époque du recensement et de conduire à la boucherie les bêtes bonnes à tuer. Mieux au lieu de s'aller perdre en la brousse, on pouvait fort bien résider au chef-lieu et confier à des libérés la garde des domaines." (Gascher op cité). Il va sans dire que ces hommes ne mirent à leur besogne aucun enthousiasme. On ne prit pas soin des terres. De grandes surfaces furent inutilisées ou presque, ou conservées dans un but purement spéculatif. "S'il est un regret à exprimer, concluait la commission nommée par Pallu de la Barrière le 4 avril 1883, c'est que l'administration n'ait pas usé plus souvent de ce droit (refus d'accorder de grandes concessions) ; si elle l'eût fait, nous ne verrions pas de magnifiques plaines de terres à culture immobilisées sans profit aucun, ni pour le propriétaire, ni pour la colonie et servir uniquement de pâturage".

Les animaux que l'on ne surveillait pas, que l'on ne soumettait à aucune sélection, ne tardèrent pas à dégénérer. Ils ne pouvaient plus en rien se comparer avec les reproducteurs qu'avait introduits Paddon avant 1853 : la Calédonie devait importer son beurre d'Italie,

son lait de Suisse, et ses fromages de partout malgré un cheptel qui ne faisait que croître (plus de 100.000 têtes en 1886). Les cours baissèrent considérablement. Les frais de prise excédaient parfois les prix de vente. Une usine de conserves se créa à Ouaco. On espéra quelque temps qu'elle améliorerait les conditions du marché en absorbant les excédents mais ses frais généraux étant élevés, elle n'acheta pas assez cher. La rentabilité de l'élevage, variant beaucoup d'une année à l'autre devint problématique.

"On s'était si peu opposé à son expansion anarchique que les terres Canaques ne furent jamais sauvegardées. Parce que les colons ne dressaient pas de barrières aux limites de leurs concessions, leurs animaux s'en allaient dévaster les cultures des autochtones, détruisant les conduites d'irrigation, faisant œuvre de mort. On pouvait ainsi augmenter la superficie des stations et l'on n'y manqua pas. Certes, aux termes d'arrêtés pris le 11 mai 1880 et le 26 novembre 1887, tout acquéreur de biens domaniaux est tenu à l'entourage." (Gascher op cité).

En fait la législation resta lettre morte. Si on avait voulu l'appliquer, dira un haut fonctionnaire, il eut fallu déposséder l'ensemble des acquéreurs ou presque. L'intention des rédacteurs du texte mérite d'ailleurs d'être rapportée : "C'était, écrit en 1891 Gouharou, Directeur de l'Intérieur, une arme entre les mains de l'administration et toutes les fois que des incursions de bétail dans les cultures indigènes sont signalées, le propriétaire du terrain est mis en demeure de clore sa propriété sous peine de déchéance". On réduisait singulièrement la portée de la mesure. En effet par qui ces incursions eussent-elles été signalées ? Par les européens, voisins du coupable ? Dans la mesure où cela ne s'opposait pas à leurs desseins personnels, c'était à exclure. Par les chefs d'arrondissement ? Ils étaient seuls pour un grand territoire et, sortant peu, ils ne pouvaient tout voir ; en outre on sait que certains n'étaient pas sûrs. Par les Canaques ? Ils étaient depuis longtemps fixés sur les résultats de leurs interventions. On se limita dans les meilleurs cas, à des amendes contre les récidivistes : elles ne dépassaient jamais 15 francs.

"La position des colons, en l'occurrence, était claire : entourer une station, ce n'était lui apporter aucune valeur nouvelle. Dès lors qu'on l'exigeait, il convenait de le faire le plus économiquement possible. Il fallait clore la surface la moins étendue : celle des Canaques (bien entendu ceux-ci devaient en être chargés et y procéder à leurs frais)." (1). Vers 1900 cette situation foncière latifundière avait peu évolué malgré ses inconvénients car toujours on croyait en haut lieu, à l'avenir des grandes concessions. "C'est ici le pays du Marquis de Carabas, remarque Le Goupils (2), de Païta à La Foa sur un parcours de 100 km environ, le conducteur de la diligence postale à qui vous demandez de temps en temps à qui appartiennent les étendues désertes et silencieuses que vous traversez vous nomme moins de 10 propriétaires". On peut s'interroger sur cette volonté de persévéérer dans l'erreur eu égard aux autres types de cultures que le territoire aurait pu produire.

(1) in P. Gascher op cité

(2) Le Goupils M. : Dans la brousse calédonienne. Souvenirs d'un ancien planteur. Perrin. 1928.

### 3 - MIRAGES ET ECHECS DES CYCLES DE GRANDES SPECULATIONS AGRICOLES

#### a) Espérances et illusions initiales

On peut constater que la Nouvelle-Calédonie fut, pratiquement jusqu'à la fin du 19e siècle, un quasi laboratoire d'essais agronomiques faisant plus appel à l'intuition qu'à la raison. Ainsi dès 1860, les Pères Maristes installés à Saint Louis-La Conception, distribuent leurs premières semences de café. En 1862, on signale chez quelques colons des essais réussis de culture du tabac. En 1863, un colon (Cheval) établit à Saint Vincent une caférière et la même année, les colons De Greslan et Duboisé (d'origine Bourbonnaise) créent une vaste plantation de canne à sucre à Nimba. En 1864, l'agronome Boutan, déjà installé depuis deux ans à la ferme modèle de Yahoué (près de Nouméa) distribue 60.000 plants de cafiers. La même année également du riz de la Réunion est planté à la Dumbéa, à Boulari, à Nakéty et Canala avec les colons Pion et Albaret qui en produisent plusieurs tonnes (1). Notons aussi de nombreuses introductions de plantes végétales ou d'arbres fruitiers (2) : monoï en 1854, oranger de Tahiti en 1855, pommier-canelle et corossolier en 1857, manguiers en 1859, vanillier ; en 1861 ce sont : le poivrier, le grenadier, le figuier, la pomme-liane et l'ananas. Blé, avoine et orge sont cultivés avec succès en 1862. Plus tard l'indigo sera essayé quelques temps et même une pépinière à hévéas accueillera plusieurs milliers de plants. Des essais de thé, de quinquina, de cacao, de vigne seront aussi réalisés !...

Ce foisonnement d'initiatives, d'essais, de programmes ambitieux aboutira à une série d'échecs plus ou moins marqués. Ainsi en témoigne le premier cycle du coton (3) à partir de graines venant de Fidji et introduites par un colon anglais de la Ouaménie en 1866. Autre cycle, celui de la canne à sucre qui débuta à partir des années 1864 avec les colons Réunionnais qui amenèrent de la main d'œuvre Indienne (4). Une série de plantations parfois vastes s'échelonna sur la côte Ouest, de Dumbéa (avec les colons "sucriers" Joubert et De Greslan), aux régions de Bouloupari (Bouraké-Ouaménie) et de La Foa. D'autres grands projets sucriers s'esquissèrent vers Bourail et Koné (De Ker-véguen - Dé Tourris). Mais une suite de causes diverses (sauterelles, sécheresses, inondations, main d'œuvre déficiente) entraîna à terme l'échec de ces tentatives.

- 
- (1) En 1950, seule l'exploitation Janizel de Pouébo (disparue depuis) produisait encore un riz remarquable.
  - (2) cités par E. Lodier. Historique et situation actuelle de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie. Medetom. 1955.
  - (3) Un autre épisode cotonnier dit de "la colonisation nordiste" se déroula entre 1926 et 1927 sur la côte Ouest et se termina par un échec complet.
  - (4) cf. J.C. Roux. Indians Malabar in New Calédonia. Université du Sud Pacifique 1981 in ouvrage collectif sur les Indiens dans le Pacifique à paraître en 1981.

Le tableau ci-dessous, illustre la modestie des résultats obtenus (1) malgré la diversité des cultures réalisées et après trente ans de colonisation du Territoire.

Localités	Nombre d'hectares plantés en :								Total en hectares
	Canne à sucre	Café	Riz	Coton	Maïs	Haricots	Plantes vivrières		
NOUMÉA	-	-	-	-	-	-	70	70	
1er Arrondissement (Nouméa et Sud)	130	1.000	-	15	160	25	470	1.800	
2ème Arrondissement (Thio - La Foa)	-	650	-	16	185	25	320	1.196	
3ème Arrondissement (Bourail - Houailou)	103	865	-	-	-	-	157,05	1.125	
4ème Arrondissement (Centre Ouest et Est)	2	162	23	-	29	7	481	702	
5ème Arrondissement (Nord)	-	1.095	-	-	-	-	0,50	246,70	1.342
TOTAUX	235	3.772	23	31	374	57,50	1.644,75	6.235	

TABLEAU 22 : Cultures de la Nouvelle-Calédonie en 1883

Source : LODIER E. (op citée)

b) L'expérience pénitentiaire

Elle débuta à partir de 1864 avec l'application d'un décret impérial pris en 1863 qui avait affecté à la Nouvelle-Calédonie l'installation d'une Administration Pénitentiaire. Un des buts recherché était de fournir à la jeune colonie les moyens en main d'œuvre aptes à réaliser d'une part (et au moindre coût) les grands travaux d'infrastructures coloniales et d'autre part d'assurer la mise en valeur agricole d'un territoire jusque là laissé en friche. Pour

(1) J. Carol in La Nouvelle-Calédonie minière et agricole. Paris. 1900, évoque les déboires du centre de Koné créé en 1879. Sur 30 colons installés, 7 restent en 1884 ; 15 sur 30 pour ceux installés entre 1884 et 1888 ; sur 40 autres installés après 1888, 23 prétendent en 1899 que leurs sols sont épuisés !...

réaliser ces objectifs, l'Administration Pénitentiaire après bien des hésitations (1) et essais divers (dont les contrats dits "de chair humaine" qui attribuaient aux mineurs ou aux éleveurs des contingents de bagnards) se lança dans la constitution de grands domaines agricoles à Dumbéa, La Foa, Canala, Moindou, Bourail, Koné-Pouembout, Le Diahot. Pour ce faire, elle racheta ou loua à bail des propriétés privées (cas des propriétés Higginson à Dumbéa et Bourail) ou obtint du Domaine des affectations de terre.

Café, canne à sucre avec usine de rhum (Bacouya à Bourail), élevage, maraîchage, tabac, mûriers, vanille, exploitation du bois seront les principales activités que tentèrent de lancer ces centres pénitentiaires. Des vues simplistes sur les conditions agricoles locales et la fantaisie de grands projets conçus bureaucratiquement comme une mauvaise gestion alliée à des perspectives quasi mythologiques du rôle propre à cette administration aboutirent vers 1890 à des constats d'échecs généralisés de ces grandes ambitions.

Parallèlement à la constitution de grandes colonies agricoles, l'administration pénitentiaire avec l'accord du Gouverneur Pallu de la Barrière, mit en place à partir de 1869 un programme de distribution de concessions agricoles pour les condamnés méritants et de bonne conduite. Le bilan de ce programme est parlant. Au total (2) 2650 concessions furent attribuées de 1869 à 1907, leur répartition dans le temps traduit des rythmes bien inégaux.

Périodes d'attribution des concessions		
1869 - 1976	:	263
1876 - 1882	:	336
1883 - 1891	:	1.520
1892 - 1907	:	521
Répartition géographique des concessions		
Bourail	:	1.328
Canala	:	5
La Foa	:	685
Diahot	:	130
Pouembout - Koné	:	469
Baie de Prony	:	13
Muéo	:	20

TABLEAU 23

Périodes d'attribution et répartition géographique des concessions

Source : Alberti (op cité)

Sur l'effectif global des concessions attribuées, près de la moitié (1335) des titulaires ont été dépossédés dont 710 pour inconduite ou abandon, 625 par décès du titulaire. Néanmoins une enquête effectuée en 1891 (mais par la complaisante Direction de l'Administration pénitentiaire !) enregistrait pour 1563 concessions visitées,

(1) cf. P. gascher op cité

(2) cf. Alberti. Etude sur la colonisation en Nouvelle-Calédonie, colonisation pénale, colonisation libre. Paris 1909.

62 % de très bons ou bons résultats et seulement 25 % de médiocres ou mauvais résultats !

En fait le laxisme général qui longtemps présida à ce système explique son échec quasi complet à terme au niveau de l'économie rurale, comme son échec moral en ce qui concerne la rédemption par le travail colonial des condamnés au bénéfice de la "France Australe". Néanmoins ce sont 110.000 hectares de bonnes terres qu'occupa dans les années 80 la pénitentiaire hypothéquant ainsi lourdement voire décourageant la colonisation libre.

### c) L'expériende Feillet de "Belle colonisation" (1894-1903)

A juste titre, l'expérience Feillet a marqué la Nouvelle-Calédonie. La forte personnalité de ce brillant Gouverneur, sa hauteur de vue, sa force de caractère (malgré des côtés publics excessifs (!)) au service du bien public marquèrent profondément la Nouvelle-Calédonie coloniale de la fin du siècle, car il appartenait à la race des bâtisseurs d'empire. Très vite le Gouverneur Feillet constata les multiples carences et le piétinement général du système de colonisation calédonien. Il résolut de se débarasser d'abord de ce qui pour lui était la cause majeur de l'ensemble d'échecs rencontrés et en 1898, il obtint de Paris la fin de la transportation des condamnés et la désaffection de la Nouvelle-Calédonie en tant que colonie pénitentiaire. Cette fermeture "du robinet d'eau sale" selon sa forte expression, était pour Feillet l'indispensable corollaire à la mise en place d'un ambitieux plan de relance de la colonisation qui devait assurer la pérennité de la "France Australe". Pour ce faire, Feillet pensait avoir un moyen : le café - et les hommes aptes à le produire grâce à l'installation d'un petit colonat familial socialement homogène, seul gage de maintien à la terre et de labeur régulier et intense des intéressés. Feillet se donnera les moyens de sa politique : aide financière de Paris - création de centres de colonisation nouveaux - attribution aux nouveaux colons de terres prises à la pénitentiaire et aux Réserves Mélanésiennes.

Bénéficiant du soutien du Conseil Général, de l'appui de l'Union agricole calédonienne et de soutiens fermes à Paris, Feillet va engager une campagne de propagande en métropole, visant au recrutement des nouveaux colons. En juillet 1897, 349 nouvelles propriétés agricoles, en majorité petites ou moyennes, ont été créées. Elles se répartissent entre 61 familles d'anciens colons, 74 jeunes gens nés dans la colonie, 160 familles venues de France, 17 de l'étranger, 27 militaires congédiés et 10 fonctionnaires se fixant dans le Territoire. Soit 214 familles venant de l'extérieur et représentant une population totale de 600 individus. Sur ces 214 familles, 19 ont été appelées par des colons déjà installés.

(1) lire à ce propos Le Goupils M. "Comment on cesse d'être colon" qui relate les illusions puis les déceptions d'un agrégé de lettres devenu colon, et qui fut d'abord au Conseil Général un partisan de Feillet, puis son détracteur. Paris. 1910.

## CENTRES DE COLONISATION

"FEILLET" - 1895-1903 -

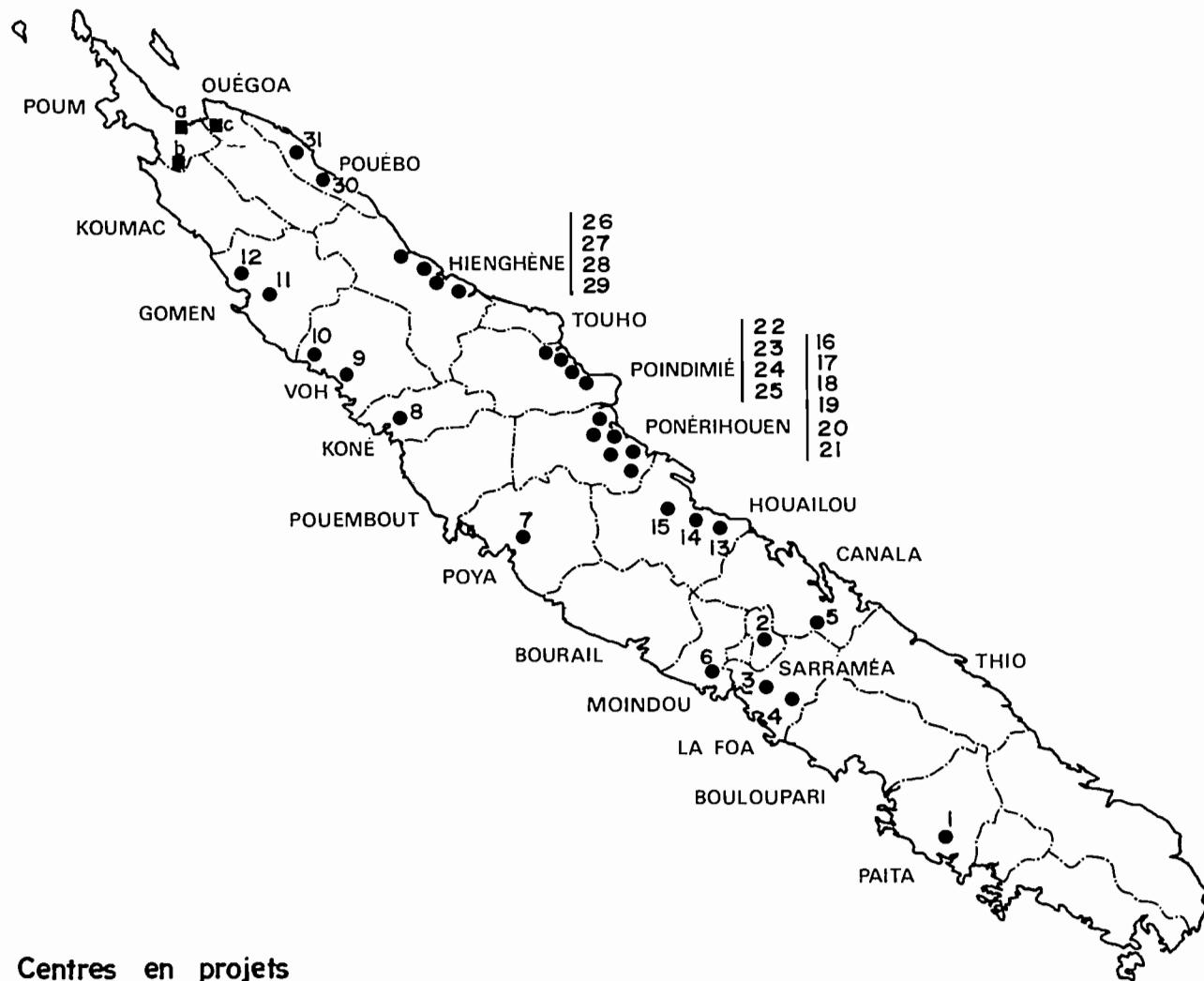
## Liste des centres

(positionnement indicatif et non géographique vu l'échelle)

1. MONT MOU
2. SARRAMEA
3. FORET-NOIRE
4. TAICHIN
5. DOGNY
6. MOINDOU (EXTENSION)
7. POYA
8. KONE (EXTENSION)
9. VOH (EXTENSION)
10. TEMALA
11. KOLIGOH
12. KAALA GOMEN
13. NÉAOUA
14. NÉKOUÉ
15. NINDIEN
16. GROCHAIN
17. GOENDIA
18. NIMBAYE
19. NATO-NEPIA
20. TIAKAN-NEOUTY
21. NÉVAHOT

CENTRES  
DE  
PONÉRIHOUEN

22. INA
  23. POINDIMIÉ
  24. TIETI
  25. AMOA
  26. TIOUANDÉ
  27. TIPINDJÉ
  28. OUÉ-HAVA
  29. HIENGHÈNE
  30. POUÉBO
  31. BALADE
- CENTRES  
DE  
POINDIMIÉ
- CENTRES  
DE
- HIENGHÈNE



## Centres en projets

(jamais créés)

- a. ARAMA  
b. NÉHOUÉ  
c. POUÉDJANE

éch: 1/2 000 000

Du 1er janvier 1895 au 30 juin 1903, les immigrants se répartissent comme suit :

	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	Total
Hommes	42	62	33	14	48	31	38	23	9	306
Femmes	29	35	16	10	29	14	24	14	6	177
Enfants	55	44	37	11	74	15	33	31	10	310
TOTAUX	126	141	86	35	151	60	95	68	25	787

TABLEAU 24 : Répartition des arrivées de colons Feillet

Source : Rapport Engler (op citée)

Pour accueillir ces familles et les installer aux tâches agricoles, Feillet créa 28 centres de colonisations répartis (1) entre le centre de l'île versant Ouest (Saraméa, Voh), la région de Canala et la côte Est. Pour aider les mises en cultures faites par les colons, des introductions de main d'œuvre sous contrat sont parallèlement réalisées (Indiens, Javanais, Tonkinois, Hébridais). Ce seront au total 37 périmètres de colonisation représentant 20.543 hectares qui seront ouverts et donneront naissance à 28 centres (2) de colonisation. Ainsi entre 1894 et 1900 ce seront plus de 500 exploitations sur un millier de lots qui furent créées. Leur profil foncier moyen est : 5 ha plantés en café, 15-20 ha pour l'élevage. Mais malgré la réalisation de ces plans et la disposition de moyens uniques dans l'histoire coloniale du territoire, le proconsulat de Feillet s'achèvera dans l'amertume des esprits et la confusion des responsables devant certains échecs. En 1903, 348 personnes attirées par les perspectives Feillet (3) avaient quitté la colonie. Le café vit son prix passer de 2,50 francs à 1,50 francs le kilo. Certes globalement l'exportation du café était passée de 200 tonnes à 530 tonnes, mais on était loin du "Brésil français", et malgré l'aisance de certaines familles de colons, il y eut de nombreuses faillites, et beaucoup de colons ne vécurent souvent que dans des conditions artificielles (main d'œuvre à bon marché, travail sur mines). Néanmoins, humaine-

- (1) cf. Rapport de Engler, chef du Service Topographique. "Histoire de la colonisation depuis 1895". 21.9.1902. Source : Archives privées R. Leenhardt. Paris
- (2) cf. carte colonisation Feillet. Union Agricole de Nouvelle-Calédonie. 1899.
- (3) Beaucoup n'étaient pas des agriculteurs, comme le montre le nombre d'ouvriers venus de Bourges (Arsenal).

ment l'arrivée des colons Feillet transforma la composition de la population de brousse, améliora sensiblement le niveau moyen technique, intellectuel et moral d'une colonie qui faisait trop figure de dépotoir humain ou de refuge pour marginaux en fin d'aventure.

d) L'expérience nordiste 1926-1928.

Il s'agit du dernier feu de paille de colonisation administrative que connut le territoire. Suite à la flambée des prix du coton et à une habile propagande dans le département du Nord répondant aux désirs du Gouverneur Guyon (1) de voir une reprise des activités agricoles du Territoire ; 236 personnes vinrent en 1926 en 4 convois différents pour s'installer sur le Territoire. Divisés en groupes rivaux, ces colons "nordistes" dont peu étaient agriculteurs, eurent les plus grandes difficultés d'abord à trouver des terres à acheter (à des colons calédoniens), ensuite pour ceux qui persévéraient, à s'adapter à la vie broussarde et enfin à réussir la culture du coton (exportations de coton : 1907 : 87 kgs, 1928 : 400 tonnes, 1930 : 266 tonnes). Les tentatives échouèrent très vite et leur seul résultat fut l'établissement à Port-Vila et à Nouméa de quelques dizaines de personnes nouvelles.

4 - LES RACINES DE L'IDEOLOGIE COLONIALE EN NOUVELLE-CALEDONIE

a) La boulimie foncière incontrôlée

A considérer la rapidité d'évolution de la formation du Domaine foncier privé et public du Territoire jusqu'en 1903 et ensuite son renforcement à un rythme plus lent jusqu'à nos jours, on pourrait penser que la réduction en peau de chagrin des terres affectées aux autochtones a obéi à des notions d'utilisation maximale de l'espace avec avancée régulière de fronts pionniers de colonisation refoulant les autochtones. Or comme nous l'avons déjà vu, ni quantitativement, ni qualitativement la densité générale du tissu de colonisation ne justifie cette pression sauf pour la partie de la côte Ouest qui trouva sa vocation dans un grand élevage très extensif. D'ailleurs une analyse du peuplement colonial de la brousse le montre bien. L'état dressé par Mathieu au 30 juin 1866 récapitule l'évolution du peuplement de 1860 à 1866.

---

(1) cf. Rapport Guyon à Ministre. Archives S.O.M. - Nouvelle-Calédonie. Colonisation. Lettre du 15.11.1927 à Ministre.

	Colons de race Européenne	Fonctionnaires	Garnison
1860	359	32	187
1861	403	53	798
1862	403	60	829
1863	420	57	926
1864	614	74	778
1865	777	122	820
1866 30 juin	920		

TABLEAU 25 : Evolution du peuplement Européen de 1860 à 1866

Source : Mathieu (1866)

Leur répartition selon Clovis Savoie (ouvrage cité) et malgré une légère différence d'effectif était en 1866 la suivante :

Nouméa, Mont Dore, St Vincent, Païta	843 habitants
Yaté . . . . . . . . . . . . . . . . . .	22 - " -
Ile des Pins . . . . . . . . . . . . . . . .	11 - " -
Loyauté . . . . . . . . . . . . . . . . . .	38 - " -
Canala . . . . . . . . . . . . . . . . . .	41 - " -
Houagape . . . . . . . . . . . . . . . . . .	30 - " -
Pouébo . . . . . . . . . . . . . . . . . .	71 - " -
Nord Est . . . . . . . . . . . . . . . . . .	4 - " -
Total. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .	1060 - " -

TABLEAU 26 : Répartition du peuplement Européen en 1866

Source : Clovis Savoie

Au 31 décembre 1875, un autre état de population (1) fait état de 2.132 colons. Malgré ses imprécisions, ce chiffre traduit l'accroissement du peuplement de la brousse notamment par installations d'éleveurs, artisans, boutiquiers. En 1877, en état plus précis

(1) Moniteur du 9 août 1876.

montre l'accélération relative du peuplement brouillard avec la poussée de quatre centres de brousse notables : Canala, Ouégoa (Diahot), Uraï (La Foa), la Dumbéa-Nouméa, qui monopolisent plus de 50 % de la population Européenne.

	H O M M E S					F E M M E S					T O T A U X		
	- de 14 ans	+ de 14 ans	Mariés	Veufs	TOTAL	- de 14 ans	+ de 14 ans	Mariées	Veuses	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
NOUMÉA et presqu'îles	245	257	264	34	800	237	97	245	45	624	800	624	1.424
Périmètre de la DUMBEA	11	43	19	1	74	19	6	16	1	42	74	42	116
PAÏTA.....	13	16	22	3	54	22	4	15		41	54	41	95
TAMOA.....	10	10	12		32	13	1	10	1	25	32	25	57
BOLOUPARI....	14	6	5	1	26	12		5	1	18	26	18	44
OUAMENIE.....	10	4	9	1	24	10	1	7		18	24	18	42
BOULARI.....	7	24	8	1	40	3	1	6	2	12	40	12	52
YATE.....	2		2	1	5	1	1	1		3	5	3	8
UARAI.....	32	29	31	7	99	31	9	33	2	75	99	75	174
BOURAIL.....	2	15	3	1	21	3		3		6	21	6	27
CANALA.....	35	197	64	9	305	32	10	40	1	83	305	83	388
DIAHOT.....	29	110	39	4	182	26	12	36	1	75	182	75	257
LOYALTY.....	22	28	5		55		1	7		8	55	8	63
ILE DES PINS..		4			4		1			1	4	1	5
TOTAL.....	432	743	483	63	1.721	409	144	424	54	1.031	1.721	1.031	2.752

TABLEAU 27 : Peuplement Européen en 1877

Source : Gascher (op citée)

En 1877, un recensement officiel précis accorde 5.585 colons au Territoire, en 1891, on atteint 6.441 colons (1). Au moment de l'arrivée du Gouverneur Feillet, le chiffre des colons n'atteint pas (y compris leurs enfants) 7.000 personnes. Si on met en rapport ce dernier

(1) cf. Journal officiel du 9.4.1892.

chiffre avec celui de la propriété privée en 1892 (241.443 ha + 53.000 ha de location), en sachant qu'une partie des "colons" était urbanisée à Nouméa, on ne peut invoquer l'argument de la pression démographique rurale comme seule responsable de l'accaparement des terres dites vacantes.

Un rapport de gendarmerie (1) décrit pour l'année 1894 l'état de colonisation d'une région privilégiée par la colonisation, celle de Dumbéa et Païta (St Vincent). Le recensement général fait par les gendarmes y relève 591 habitants dont 182 colons libres, 131 "indigènes", 130 "condamnés libérés" et 148 "femmes de toutes catégories". Ces régions correspondant aux actuelles communes de Dumbéa et Païta, qui ont une superficie de 946 km2. Ainsi la densité humaine pour ce foyer quasi exemplaire à l'époque de colonisation, n'atteignait par 6 au km2. Notons néanmoins que si 275 habitants résidaient à Païta (artisans, commerçants, employés) 27 stations d'élevage y étaient établies dont 12 notables totalisant 8.218 ha (et 2.261 têtes de bovins) avec 119 ha en cultures diverses et le reste en pâturages. On s'aperçoit à la lueur de ces chiffres que même une région considérée comme le cœur vivant de la colonisation était bien loin, que ce soit au niveau des effectifs humains ou de l'emprise du domaine privé, d'être considérée comme en voie de saturation.

Nous pourrions étendre cette analyse à d'autres secteurs significatifs. Ainsi Engler (2) note que "jusqu'en 1897 Poindimié était vide de colons et qu'à Tiouandé, à Tipindjé, à Hienghène six ou sept propriétaires se partageaient jusqu'en 1898 les terrains aliénés, sans grand profit agricole ...".

Si l'on considère le cas de l'ensemble de la côte Est, en dehors de quelques noyaux européens situés sur les escales traditionnelles du bord de côte (Wagap, Hienghène, Houailou) et restés jusqu'à la période Feillet en quasi léthargie, on constate que même après la création et l'essor des centres Feillet, le tissu de colonisation y reste bien modeste (3). Seulement 345 colons avec leurs enfants y ont été installés (dont 20 célibataires) en 1905. Or, constate dans ce rapport le Gouverneur Rognon, si une partie des lots créés dans chacun des centres Feillet reste vierge de titulaires (Dothio, Ciu, Kouaoua, Tiouande, Hienghène), par ailleurs les "nouveaux colons demandent des agrandissements de leurs terres pour y pratiquer l'élevage alors qu'on déplore parfois un entretien médiocre de leurs lots". Nous verrons dans la suite de cette analyse que ce genre d'attitude a été une constante de certains milieux dits ruraux du Territoire jusqu'à une date récente.

(1) Etat statistique sur le territoire des brigades de gendarmerie du Sud. Service historique. Armée de Terre. Vincennes. Carton 2. 1894.

(2) cf. Engler Chef du Service Topographique. Historique de la colonisation depuis 1895. 21.9.1902. Archives Privées Leenhardt. Paris.

(3) Note sur les centres de la côte Est. A.P. 282 A.N./S.O.M. 1903. par Ch. Rognon P.I. Gouverneur.

b) L'évolution de la réflexion administrative.

La question du domaine en Nouvelle-Calédonie a été un point important et qui a fourni une littérature spécialisée de poids et de qualité dans les Annales de l'histoire administrative de la colonie. Nous n'aurons pas la prétention de reprendre ici l'ensemble de ce vaste débat qui aujourd'hui reprend à nouveau avec les problèmes juridiques posés par la réforme foncière. Mais dans le droit fil d'un essai d'explication historique des formes et objectifs de la colonisation du Territoire, il nous paraît intéressant de préciser certains points de l'idéologie foncière de l'époque dans sa théorie comme dans sa pratique. Il en ressort trois phases administratives bien nettes.

1°) La phase des origines qui reconnaît, même en la déformant par commodité européo-centrique la société canaque et ses droits à la terre (déclaration Du Bouzet).

2°) Une seconde phase d'ajustements des droits primitifs aux besoins nouveaux de la colonisation apparaît vers 1869-70 avec l'octroi aux Européens de permis d'occupation de terres et elle culmine juridiquement avec l'arrêté de mars 1876 instaurant les premiers cantonnements. Jusqu'en 1893, une pratique laxiste, malgré ses abus, maintient un relatif équilibre entre besoins de la colonisation et territoires occupés par les autochtones.

3°) Une phase très restrictive/avec la nomination du Gouverneur Feillet à la tête de la colonie, les conceptions vont sortir de leur relatif immobilisme. Feillet par le cantonnement systématique à l'amiable ou autoritaire des collectivités mélanésiennes va être l'acteur d'une conception optimaliste radicale de la colonisation s'étendant sur l'espace resté mélanésien.

C'est surtout à son impact au niveau des collectivités autochtones de l'époque, qu'on peut juger que la période Feillet est capitale. Entre 1884 et 1895, la délimitation des Réserves autochtones avait cessé, on enregistra alors une quasi stabilité des aires délimitées (113.564 ha en 1883 et 113.430 en 1890). Mais à cette superficie de fait, on doit ajouter l'espace conformel de droit où étaient installés de nombreux villages ou hameaux mélanésiens jusqu'à laissés en l'état vu l'atonie de la colonisation agricole quelle soit libre ou pénale. A partir des années 1890, une double conjonction va commencer à peser négativement sur l'espace occupé par les mélanésiens. D'une part, le service des Affaires Autochtones constata dès 1893, au cours des dénombrements de population, l'effondrement démographique mélanésien qui vide certaines zones de leur population (32.000 mélanésiens en 1878 - 20.000 en 1893 pour la Grande Terre), d'autre part l'ambitieuse politique de colonisation de Feillet, se proposa d'occuper le maximum des meilleures terres.

Un auteur sérieux, Russier (1) estime qu'entre 1895 et 1901,

(1) Russier H. La colonisation agricole en Nouvelle-Calédonie. Tome 17 du Bulletin de la Sté de Géographie. Lyon 1901.

les Mélanésiens ont dû abandonner 200.000 ha de terres (1). En 1898, dans un rapport au Conseil Général, Engler, Chef du Service Topographique et fin connaisseur du pays écrit (2) : "sur la Grande Terre, les réserves indigènes comprennent actuellement 250.000 ha qui seront réduits à 120.000 quand le cantonnement des tribus sera terminés". En 1901, la superficie des réserves était de 123.000 ha. Comme nous l'avons vu, à côté de la superficie attribuée de jure par arrêté délimitant les réserves, dans de nombreuses régions de la Grande Terre de nombreux villages et hameaux mélanésiens étaient installés sur des aires géographiques non délimitées. C'est cette occupation naturelle de facto qui va être remise en cause par la politique du cantonnement et aboutira à une série d'importantes délimitations nouvelles qui enfermeront les Mélanésiens dans ce que Saussol (op citée) appelle "l'archipel". En effet, la politique de cantonnement fixera un optimum de 3 hectares de terres cultivables par Mélanésien ; des commissions de cantonnement constateront les besoins des tribus, les surfaces qu'elles occupent et fixeront les nouveaux territoires attribués à ces collectivités qui céderont leurs terres jugées en excédent soit par renonciation pure et simple soit sous la contrainte contre des indemnités pour les cultures ou cases ainsi abandonnées. Il en résultera pour beaucoup de tribus de grosses perturbations au niveau de leur vie rurale, une déstructuration sociale parfois forte de leur société du fait de leur isolement. La promiscuité géographique de la vie dans ces petits milieux fera se développer des rivalités entre les propriétaires du sol et les "clans étrangers" placés bon gré mal gré dans la tribu et ses circonstances engendreront parfois des blocages complets de la vie collective (3)

On peut s'interroger sur les origines de cette conception quasi jusqu'au boutiste de l'espace calédonien. Il apparaît que très tôt, les autorités (4) ont eu le souci de délimiter en attendant de les utiliser au mieux les différents types d'espaces : propriété privée, domaine pénitentiaire, réserves autochtones, terres disponibles diverses, etc... En l'absence de cadastre général (qui n'existe toujours pas en 1981 !), souvent les chiffres anciens donnés n'ont qu'une valeur approximative voire indicative pour certaines zones. De nombreux autres textes archivés, parfois inédits (5) confirment ce souci de mesurer exhaustivement l'espace

---

(1) cf rapport du Gouverneur E. Laffon. Archives privées Leenhardt, (15.7.1893) attribua 316.434 ha aux réserves en 1883 et 316.400 ha en 1892.

(2) cf. Quinzaine coloniale. Février 1899. Paris.

(3) cf. J.C. Roux : crise de la réserve autochtone... in cahiers ORSTOM. Sciences Humaines. Vol. XI. n° 3-4. 1974. Paris.

(4) cf. Domaine de l'Etat. Renseignements divers sur les terres de la Nouvelle-Calédonie. A.N./S.O.M. Carton 16. (document très complet)

(5) par exemple cf. Domaine. Correspondance 1892. Lettre de l'inspecteur colonial Picquié sur "la revendication par la colonie du Domaine de l'Etat", Carton 21 et carton 33 : rapport du Gouverneur Pardon sur le Domaine de l'Etat. 20 mars 1890. A.N./SOM

jugé disponible ; attitude dérisoire lorsqu'on connaît la réalité et la consistante de ces projets de colonisation de l'époque. Tous ces rapports en fait véhiculent l'idéologie d'une rentabilisation totale de l'espace calédonien et tous sont établis dans la perspective d'un futur développement de cet espace. Nous abordons là l'idéologie coloniale de l'époque en ce qui concernait la Nouvelle Calédonie : l'archipel est par son climat, ses richesses agricoles et minières, sa situation géographique propre, son peuplement nouveau, la France Australe du Pacifique. Au service de la promotion de cette France Australe, l'administration se doit de faciliter et d'encourager l'installation du maximum de citoyens qui feront reculer "La barbarie canaque" avec l'aide des bagnards régénérés par les tâches d'auxiliaires des grands travaux qu'ils sont appelés à réaliser pour le bien être général. L'exemple de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande n'est certainement pas étranger à cette vision durable et tenace de l'Eldorado pour peuplement européen qu'était, dans l'esprit de certains, la Nouvelle Calédonie.

Cette vision quasi prométhéenne de la France Australe a une autre origine semble-t-il qui réside dans l'évolution négative de la démographie mélanésienne.

c) L'anticipation de l'extinction des Autochtones.

Le problème foncier est né en Nouvelle Calédonie d'un double paradoxe : trop nombreux pour être vite assimilés, les Mélanésiens ne furent pas assez nombreux pour susciter du côté colonial une politique tenant compte de leur existence. Dans un remarquable document analysant sur le fond le problème du Domaine de l'Etat, le Gouverneur Laffon (!) faisant à l'époque le point de cette question et de ses implications pratiques et théoriques proposa une série de décrets sur le Domaine de l'Etat dont un article (n° 4) proposait la délimitation des territoires indigènes. Il argumentait son propos sur le constat que : "Depuis 1878, la population a décrue dans une proportion invraisemblable ..." (Laffon op citée). De même, Laffon convenait que "si le recensement a présenté jusqu'à ce jour de grandes difficultés" le service des Affaires Indigènes a maintenant des renseignements suffisamment précis qui établissent que si, en 1878 la population mélanésienne "atteignait le chiffre de 40.000 âmes" en 1893 elle "est évaluée assez approximativement à 20 ou 22.000 individus tout au plus". Il en découlait quelques conséquences foncières : "or l'étendue des terres qui ont été affectées à l'élément autochtone est restée exactement la même et en plusieurs points de la colonie, il est d'immenses réserves, occupées par des tribus jadis très peuplées, mais qu'aujourd'hui le temps a réduites à presque rien. Tous ces terrains sont abandonnés, en friche, perdus pour les indigènes et manquent aussi aux colons travailleurs. Sur les

---

(1) Rapport Laffon à Ministre 15.11.1893 sur le Domaine de l'Etat.  
64 pages Archives Privées R. Leenhardt. Paris.

70.000 hectares de terres à pâture et les 70.000 hectares de terres à cultures que les indigènes occupaient autrefois, il en est bien la moitié inutilisée par eux". Et Laffon même s'il admettait que plus de 100.000 hectares pouvaient être repris aux tribus sans gêne aucune pour elles, répudiait à cette mesure "par respect pour le droit naturel de ces tribus agonisantes que la civilisation n'a pu arracher à la mort" d'une part et surtout parce que ce quasi no man's land constituait un écran protecteur entre les troupeaux des colons et les terrains canaques. Par contre, il était prêt à approuver tout retrait de terres ne gênant pas des cultures attenantes. Et Laffon concluait en refusant de faire figurer dans le projet de décret "les mots inaliénables et imprescriptibles" car "la disparition définitive des indigènes laissera au profit de la colonisation libre une réserve admirable pour l'avenir ...". Ainsi la doctrine coloniale sur l'espace calédonien a trouvé sa formulation et ses justifications depuis longtemps et le Gouverneur Feillet ne fera que tirer, en anticipant sur la disparition des Mélanésiens, les conclusions de ces conceptions des tenants de l'idéologie administrative.

Dans un rapport (1) de l'Inspection Coloniale rédigé en 1919, son auteur note que seul l'échec de la caféculture et le problème des débouchés pour l'élevage "ont été le salut de l'indigène qui, il n'en faut guère douter, eut été progressivement bien que légalement évincé de son patrimoine". Ce même rapport cite les propos en 1917 au Conseil Général du chef des Services des Affaires Indigènes mentionnant pour les causes de la révolte de 1917 "la révision des réserves indigènes à laquelle on a procédé d'une manière trop hâtive en 1901. On est allé un peu trop vite en besogne dans la réduction des terres affectées aux indigènes". Et un conseiller, Mr Laroque, fit chorus avec cette déclaration en dénonçant la méconnaissance par Feillet des droits autochtones. Cela n'empêcha pas comme le rapporte A. Saussol (op cité) des tentatives parfois réussies (La conception, Saint Louis) d'organiser une nouvelle redélimitation des Réserves au profit des "anciens combattants Européens" entre 1926-1930. A ce propos notons que le Conseil Général, malgré des recommandations de l'Administration coloniale (2), s'avéra incapable de concevoir une politique généreuse d'attribution de lots en concession aux anciens combattants volontaires Mélanésiens de la Grande Guerre.

Il est probable que la mise en réduction des canaques malgré sa dureté et ses séquelles actuelles, a sauvé de la disparition physique et culturelle la grande majorité des Mélanésiens. Mais surtout l'effort administratif et missionnaire commencera à porter ses fruits à partir des années 1930 où recommencera un lent regain démographique mélanésien (3).

(1) cf. Rapport de Monsieur l'Inspecteur des colonies PEGOURIER concernant la vérification du Service de Mr FOURCADE chef du Service des Affaires Indigènes. 1919. S.T.A.G. Nouméa.

(2) dont le Gouverneur Général ANGOULVANT.

(3) cf. Mélanésiens d'aujourd'hui. J.C. Roux. 1975. Société d'Etudes Historiques de Nouvelle Calédonie. Nouméa.

## IV. - ESPACES COLONS / ESPACES CANAQUES : OPPOSITIONS ET CONTACTS

### 1 - IMPULSIONS COLONIALE SUR L'ESPACE CANAQUE RESIDUEL.

Ce serait une vision simpliste et historiquement fausse comme certains peu ou mal informés le font, que de concevoir jusqu'en 1946 (date de suppression de l'indigénat), la vie des deux espaces frontaliers européens et mélanésiens comme hermétiquement séparée. Bien au contraire semble-t-il. En effet des relations multiples ; commerciales, de travail, d'échanges de produits, de prêts de terrain, de contrats d'élevage ont existé entre Mélanésiens et Européens. Que ces relations aient eu longtemps un caractère d'échange souvent inégal entaché d'abus (vente clandestine d'alcool), cela est probable si l'on s'en tient aux chroniques des rapports de gendarmerie (1) jusqu'en 1945. Il faut ajouter l'impact de certaines mesures administratives importantes parmi lesquelles l'impôt de capitation et les prestations de travail.

#### a) L'impôt de capitation (2)

Il fut voté en 1886 par le Conseil Général et il s'appliquait aux autochtones. Mais le ministère retarda jusqu'au décret du 12.9.1895 son application et la décida enfin sur la base d'un texte remanié. Pour le Gouverneur Feillet, cet impôt devait bien faciliter les dénombrements jusque là bien aléatoires de la population Mélanésienne des tribus. Perçu en 1896, il ne rapporta que le tiers de ce qui avait été prévu ! Aussi dut-on suspendre son recouvrement jusqu'en 1898 après qu'on eut recherché des chiffres de population plus fiables ! Le Gouverneur Feillet estimait que cet impôt obligerait une grande partie des actifs Mélanésiens à s'engager dans le salariat au moins pour gagner la valeur de l'imposition. Soit environ 60.000 journées de travail au profit de la colonisation agricole qui seraient ainsi obtenues. Pour 1899, le produit de l'impôt représentait 80 % de la recette escomptée. Suite à une vive action à Paris, le comité de défense des indigènes de Nouvelle-Calédonie qui jouissait des sympathies de la Mission Catholique de Nouméa obtint que le Ministère n'entérina point la décision de la colonie de créer un impôt de capitation. Mais une délibération de Mai 1900 rétabli sous l'injonction de Feillet cet impôt sur la colonie mais en l'abaissant à 10 francs (au lieu de 15) par indigène adulte de sexe masculin. L'analyse du rôle de la capitation pour 1899 (3) montre que pour la Grande Terre, ce sont 5.880 Mélanésiens qui seront soumis à cette taxation

(1) cf. Les journaux de brigade de gendarmerie qui existent encore à Ouégoa, Païta, Canala.

(2) cf. Gascher P. L'établissement de l'impôt de capitation en Nouvelle Calédonie n° 6 des cahiers d'histoire du Pacifique. Janvier 1977.

(3) cf. Etat de capitation. Trésorier payeur de Nouvelle Calédonie à Gouverneur. 18.1.1900. Archives Leenhardt. Paris.

de 21 à 55 ans. Cela les obligera à un effort certain pour obtenir le minimum de revenu nécessaire en s'employant chez les colons ou sur des chantiers, à moins qu'ils puissent par la vente de produits agricoles (coprah, café, légumes) cultivés dans leur tribu obtenir quelques revenus monétaires.

b) Les prestations obligatoires de travail.

A la capitation s'ajoutait les prestations de travail équivalentes à des corvées publiques. Chaque Mélanésien adulte devait ainsi 15 jours de prestations de travail par an. A cela s'ajoutait quelques travaux d'intérêt général auxquels étaient soumis certains autochtones : transport du courrier, travaux pour les lignes télégraphiques, service des géomètres, service des travaux publics, entretien des lépreux indigènes. L'impôt de capitation aboutit comme prévu à pousser un contingent plus ou moins régulier de Mélanésiens à se salarier au moins temporairement en prenant des contrats d'engagement chez les particuliers. On en signale 929 en 1914 et 1.573 en 1929. A cette époque 900 Mélanésiens travaillaient à Nouméa, une centaine sur les mines de chromes de la Tiébaghi, 300 sur les bateaux cotiers ou miniers (1). Ces engagés ne pouvaient emmener avec eux (sauf rares exceptions) leur famille et étaient soumis à Nouméa au couvre feu avec interdiction d'accès aux débits de boissons (mais 407 sanctions pour ivresse publique à Nouméa en 1928). Le Conseil Général envisagea même de créer pour eux un quartier réservé indigène à Nouméa vu leur mauvaise condition de logement. Il est à noter que les Chefs indigènes administratifs ont collaboré activement à la collecte de l'impôt de capitation dont une partie (jusqu'à 5 %) leur était attribuée, désignaient leurs sujets pour les réquisitions de main d'œuvre, favorisaient le recrutement de travailleurs engagés. D'autres impulsions administratives furent subies par nombre de tribus de la Grande Terre. Il s'agit principalement des opérations visant à construire des maisons rectangulaires à la place des cases rondes traditionnelles jugées malsaines et foyers permanents d'épidémies. Des tournées de gendarmes s'y appliquaient vers 1930, mais nous n'avons pas retrouvé d'informations précises là dessus.

Des campagnes administratives souvent confiées aux gendarmes (en tant que syndics des Affaires autochtones) pour promouvoir la culture du café furent menées vers 1920. Souvent les Chefs autochtones se préférèrent d'ailleurs à ces opérations qui aboutirent dans l'entre deux guerres à créer une caféculture mélanésienne, mais créèrent aussi à l'intérieur des tribus des problèmes fonciers ou de coutumes pour les travaux de plantation et de ramassage du café.

Ainsi l'espace mélanésien n'est pas resté à l'abri de l'impact

---

(1) cf. Rapport de l'Inspection coloniale : Situation des indigènes Calédoniens. 1925. S.T.A.G. Nouméa.

du monde extérieur et il en subit parfois des contre coups importants jusqu'en 1946 ou l'indigénat, le travail obligatoire et la capitulation furent supprimés.

Néanmoins, la vision de quasi "goulag" créé par certains faits n'est ni générale, ni officiellement fondée aux yeux des autorités qui agissaient pour "le progrès des indigènes".... Une des preuves de ce modus vivendi même précaire réside dans le phénomène de métissage Européen-Mélanésien (1). Certes ce phénomène très ancien ne fut pas général et concerna surtout des régions spécifiques socialement (anciennes zones de colonisation pénitentiaire) ou géographiquement isolées (Diahot - Nord - vallées de la côte Est). Mais son ampleur est restée importante et régulière, tant et si bien que dans certaines communes du Territoire, une partie parfois importante de la population dite Européenne est en fait métisse de plus ou moins longue date. De même en tribus, de nombreux métis élevés "à la canaque" ont un rôle de plein droit dans la vie coutumière, sociale ou politique du Territoire comme les métis du milieu européen de brousse. Le fait aussi que certains colons parlent les langues vernaculaires de leur région ou ont adopté depuis longtemps des habitudes de vie, voire des formes mentales quasi Mélanésiennes, montre que s'il y a eu coupure juridique du statut des deux espaces canaque et européen, il y a eu avec des intensités variables, une certaine imbrication voire osmose entre les deux espaces (2).

## 2 - TENTATIVES DE GRIGNOTAGE ET DE MANIPULATION SUR L'ESPACE CANAQUE.

A côté de l'appropriation légale des terres par décret de la puissance publique, on a assisté à un phénomène d'occupation plus ou moins rapide, plus ou moins permanent des terres de Réserve où vivaient des tribus. Ce sont des initiatives privées (colons éleveurs, mineurs, plus souvent) qui ont été les agents de cette longue série de dépossessions. Les autorités longtemps incapables de contrôler cette situation sur le terrain s'efforcèrent néanmoins de la tempérer par l'attribution de permis d'occupation qui étaient censés impliquer un minimum de contrôle administratif. En 1872, les terres ainsi attribuées provisoirement représentaient 27.300 ha soit 25 % du total foncier distribué. Il est évident que cette pratique était source d'abus locaux de la part de certains colons qui occupaient

---

(1) cf. Bloch R. *Les filles de la Néama*. 1960 Nouméa. Ce roman de mœurs locales s'inspire d'une situation réelle et décrit bien que naïvement la condition difficile des broussards et les problèmes spécifiques des métis et des conséquences de leur choix de société.

(2) cf. J.C. Roux. *Le vécu social du sentiment d'appartenance ethnique en Nouvelle Calédonie*. ORSTOM Nouméa. Ronéo provisoire 26 pages + carte.

des terres devenues vacantes avec leur arrivée et celle de leur bétail et qui leur était ensuite attribuées en propriété ou concession. Nous pouvons citer grâce aux documents administratifs encore existants quelques uns de ces cas. En 1881 (1) le conseil privé du Gouverneur se penche sur le cas de M. Salmon, grand éleveur de la région de Bourail qui a obtenu "un permis d'occupation avec droit de préemption pour un terrain de 800 ha situé au nord du Cap Goulvain à partir des limites de la tribu de Nandai" (aujourd'hui disparue). Or il apparaît d'après le dossier que "M. Salmon agit avec une mauvaise foi dont je ne puis douter" : les limites indiquées dans le permis d'occupation contiennent en effet une impossibilité car on ne pouvait à la fois faire traverser la concession par la rivière Dahoui et respecter les limites de la tribu de Nendaye (Nadaï) ... qui se composait du village principal de Nendaye et de deux petits hameaux très rapprochés, Néra et Dahoui" ... Le chef de l'arrondissement dont nous citons les propos, établi que le sieur Salmon entendait bouter hors de "chez lui" les habitants du hameaux de Dahoui et pour ce faire "a dicté lui-même les limites profitant de ce que personne ne connaissait les lieux". Et ajoute le rapport : "j'ai même su par les canaques (et on pourrait trouver des Européens qui en ont eu connaissance) que les cases de Dahoui avaient été brûlées par Salmon ou par ses gens, que les nouvelles réclamations avaient eu lieu de la part des indigènes, mais je n'en trouve pas trace écrite". Et le rapport conclut en dénonçant une autre pratique assez fréquente dans les mœurs de certains éleveurs de l'époque : "je dirais encore que j'ai vu personnellement plusieurs fois que le bétail de M. Salmon est généralement partout ailleurs que sur sa concession, que depuis longtemps il jouit de cette façon de plus de 4.000 ha de terre en conservant ses propres herbes parfaitement intactes, et je pense que le géomètre a déjà du vous en rendre compte". Le conseil privé trancha le problème en ordonnant à Salmon de réintégrer ses vraies limites. Autres cas, celui des empiètements constatés en 1889 par lettre du Gouverneur (2) au détriment de la réserve d'Arama ... "un rapport, dans lequel M. Engler, géomètre, signalait plusieurs occupations irrégulières dans le 5e arrondissement (Nord de l'île) ... M. Engler ajoutait que la population de cette tribu avait sensiblement diminué dans ces dernières années et que l'administration pourrait par suite réduire l'importance de la réserve et régulariser ainsi toutes ces occupations ... J'ai proposé d'accepter le fait accompli et de consentir à chaque occupant une location régulière de terrain ... mais aucune des occupations signalées par M. Engler ne semble pas avoir encore été régularisées".

De grandes Sociétés aussi n'hésitent pas à utiliser les même procédés que ceux propres à des colons aventuriers sans scrupules. Ainsi en 1888, le Gouverneur Nouet dans un rapport au Ministre (3) fait état de la situation créée dans le Nord, par la Société Digeon

(1) Affaire n° 13 présentée au conseil privé. Service du 31.1.1882. A.N./S.O.M. Carton 119

(2) cf. Lettre du Gouverneur 6.7.1889. Domaine Etat fond Nouvelle Calédonie. Carton 33 A.N./S.O.M.

(3) cf. Rapport mensuel du Gouverneur à Ministre. Février 1888. Fonds Nouvelle Calédonie. Carton 27. A.N./S.O.M.

.../...

qui possède le vaste domaine de Ouaco (25.000 ha). La Société Digeon, seule manifeste une inquiétude que rien ne justifie. Cette compagnie dont l'attitude belliqueuse effraie les tribus qui avoisinent son domaine ne serait peut-être pas fachée d'avoir quelques démêlés avec les indigènes ... J'ai dû rassurer les canaques de la région ...".

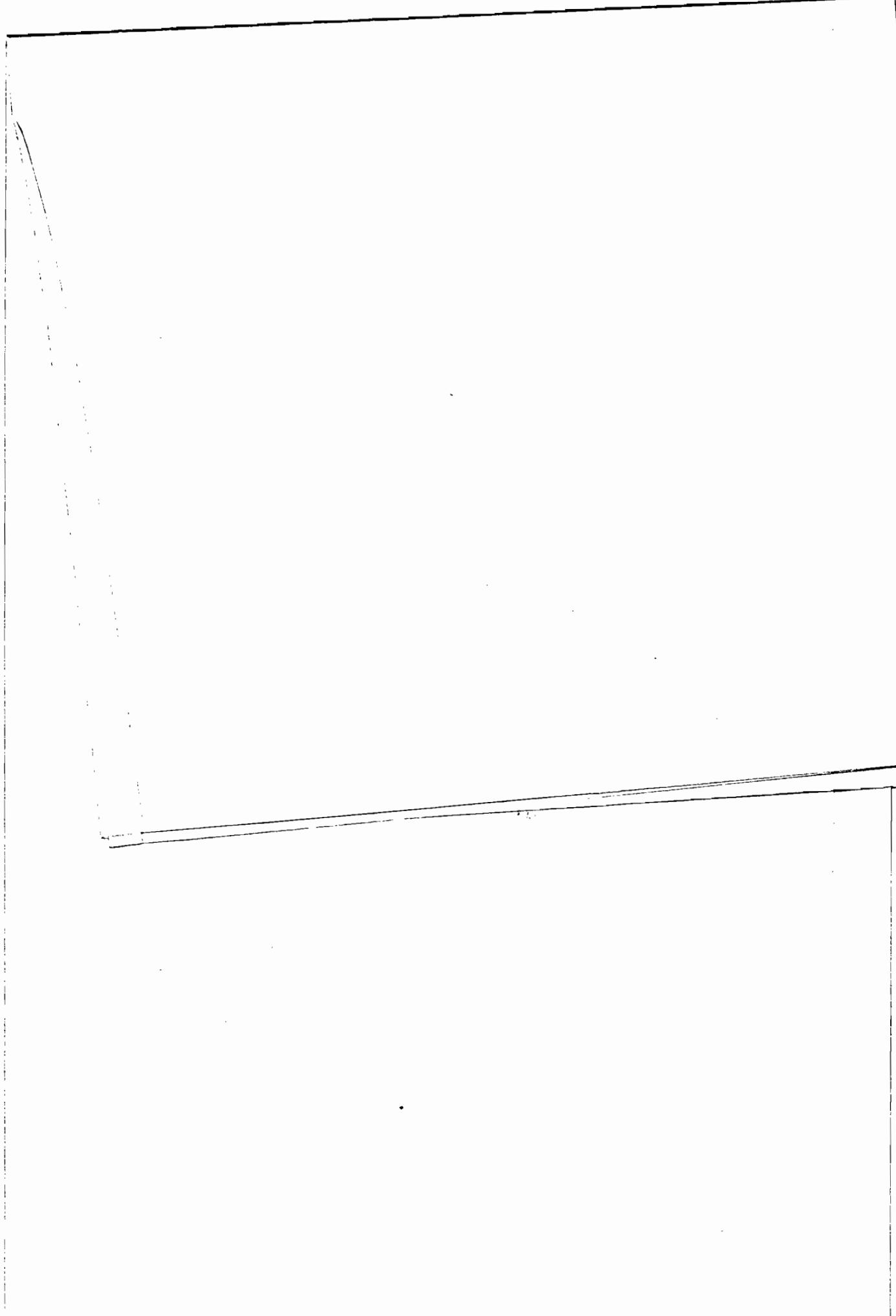
En 1886, côte Est à Maïaieu, le colon Streiff a réalisé un échange de terrain avec les autochtones, mais peu après ceux-ci protestaient auprès du Chef des Affaires Indigènes (1) contre les empiètements de barrière. Et, note ce Chef de Service "on constate que partout dans la colonie le bétail erre à l'abandon, et rentre une fois l'an chez les éleveurs sérieux".

Toujours la même année, un autre rapport (2) de même source, signale les problèmes dus aux grands troupeaux des stations de Brun et King à Koumac et Guérin à Bondé ("qui vient enfin d'achever 20 km de clôture"). Le même rapport signale aussi des plaintes des tribus qui voient s'installer en parasite des libérés de la pénitentiaire. En 1895 une autre source (3) constate que le bétail d'un grand propriétaire (Dezarnaud) malgré plusieurs plaintes, dévaste les cultures des tribus de la Haute Témala ; les libérés sévissent toujours dans les tribus de la Youanga !... Un peu partout ailleurs des indications montrent malgré le caractère pudique de leur présentation que ces situations se sont reproduites. On peut penser que la fin du no man's land entre terres canaques et zones de colonisation a entraîné très vite avec le regroupement des villages mélanesiens sur un espace bien rétréci et plus marginalisé, une limitation des abus divers (4) qui perdent vite le caractère assez général et parfois grave qu'ils purent avoir. L'étude analytique des dossiers des réserves conservées par le Service des Domaines grâce aux anciens rapports des syndics des Affaires autochtones, des géomètres, des administrateurs civils permet de suivre l'évolution des rapports entre Européens et Mélanesiens de brousse jusqu'à nos jours.

- 
- (1) cf. Rapport mensuel de M. Moriceau, Chef des Affaires Indigènes. Juillet 1886. 3e arrondissement. Fond Nouvelle Calédonie. Carton 27 A.N./S.O.M.
- (2) cf. Rapport mensuel. Juillet 1886. 5e arrondissement. Carton 27 Nouvelle Calédonie. A.N./S.O.M.
- (3) cf. Renseignements particuliers sur les tribus de Nouvelle Calédonie. - S.T.A.G. 1885 (affaires indigènes).
- (4) cf. Note de service des Affaires Indigènes interdisant toute location de terre de réserve par des colons. Nouméa. 11.10.1928. S.H.A.T. Carton 2. Gendarmerie. Gallet, Chef des Affaires Indigènes concluait ainsi :  
"ces indigènes ont leurs cultures ravagées par le bétail de M. Dezarnaud (un des grands notables de l'époque) ; ils finissent par abandonner leurs territoires. Ils doivent maudire les Européens ...".

.../...

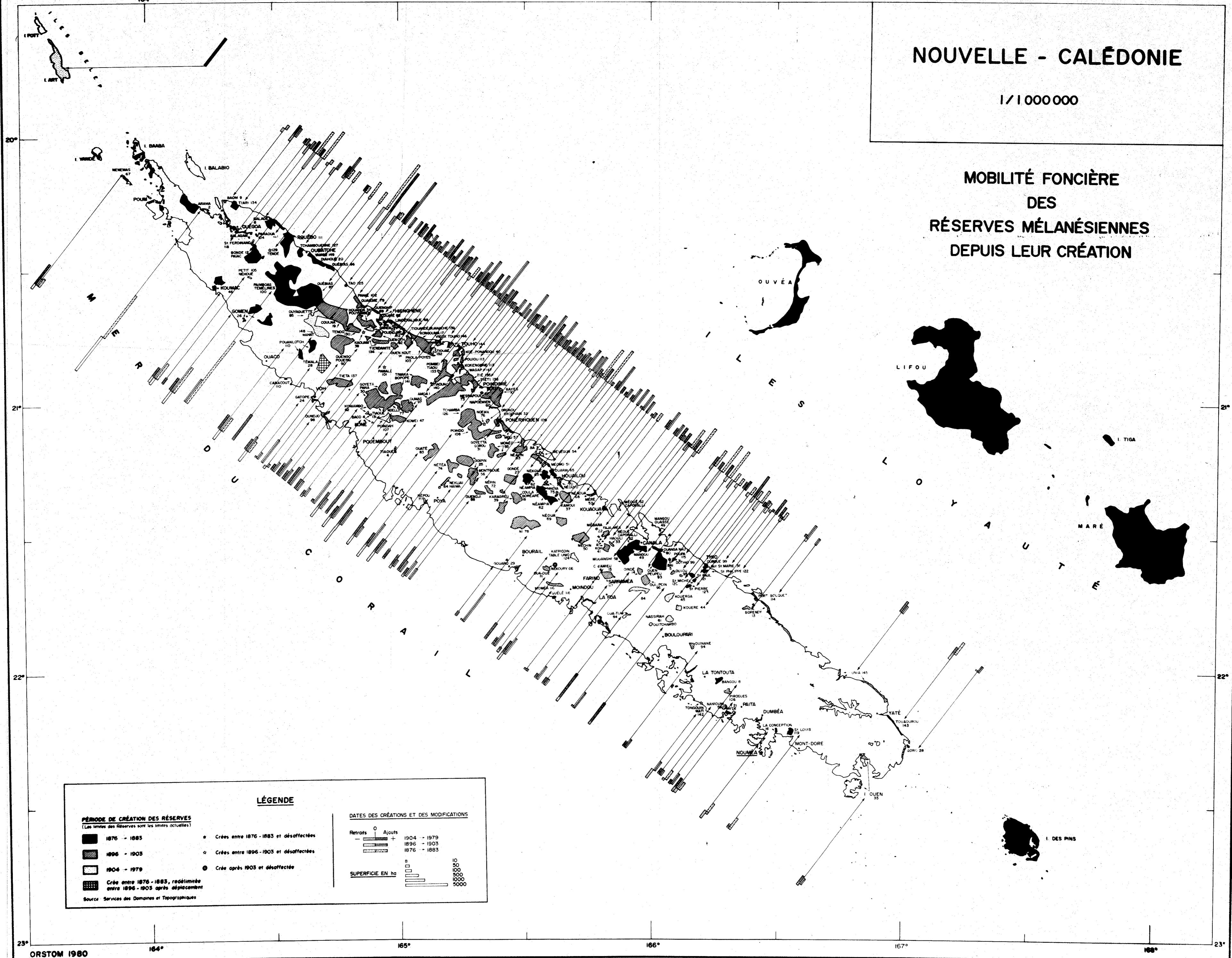
## CARTE N° 6 - MOBILITE DE L'ESPACE FONCIER MELANESIEN



# NOUVELLE - CALÉDONIE

1/1 000 000

## MOBILITÉ FONCIÈRE DES RÉSERVES MÉLANÉSIENNES DEPUIS LEUR CRÉATION



Sur 57 cas intéressants que nous avons relevés pour l'ensemble des dossiers étudiés nous aboutissons à la typologie suivante des réclamations ou protestations :

Poussée du bétail	11
Litiges dus à l'accueil d'un colon avec don de terre	1
Droit d'usage canaque sur des terres de colon	12
Malentendu né d'un accord local entre tribu et colon	4
Poussée des barrières sur les terres canaques	4
Besoin de terres nouvelles pour la colonisation	8
Litiges entre clans ou tribus	7
Litiges entre clans et chefs	7
Conflit entre administrations et tribus	2
Revendication canaque encouragée par colon	1
	57

TABLEAU 28 : Litiges constatés à propos des droits fonciers des collectivités Mélanésiennes

Source : Service des Domaines - Dossiers des Réserves.

Nous ne nous étendrons pas plus sur ces problèmes, nous n'avons retenu que les cas intéressants les plus caractéristiques des situations rencontrées. Une littérature historique maintenant importante permettra éventuellement d'approfondir et d'élargir les aspects anciens que nous avons abordés ici (cf. Saussol, Dousset-Leenhardt, Latham, Rivière (H.), Garnier).

### 3 - SITUATION FONCIERE ET DEMOGRAPHIQUE DES RESERVES ENTRE 1899 ET 1976 (Voir carte n° 6)

Nous présentons plus loin l'évolution de la surface disponible par personne pour chaque réserve et tribu entre 1899 et 1979. Le résultat le plus intéressant est établi par les chiffres suivants : 56 réserves ont une densité d'habitants à l'hectare supérieure à ce qu'elle était lors du cantonnement organisé par Feillet. Au contraire, 54 réserves ont eu une évolution plus favorable puisqu'il y a diminution du nombre d'habitants/ha. Sur les 56 réserves où le nombre d'ha/habitants est inférieur à ce qu'il était en 1900, on constate que 39 réserves offrent moins de 3 ha par habitants en 1976 (date du dernier recensement). Depuis lors, l'augmentation de la population

.../...

comme les effets des attributions foncières réalisées (nous mentionnons ici les surfaces des tribus d'après les sources du service des Domaines, arrêtées au 31.12.1976) peuvent avoir modifié localement cette situation générale. Il faut préciser aussi que les réserves qui offrent d'importantes superficies pour leurs habitants sont dans la plupart des cas des "tribus montagnardes" dont la principale activité est "l'élevage extensif" (Ouebias, Ouengo-Pouepai, Nerin par exemple).

Les tableaux que nous produisons ici établissent une situation paradoxale à bien des niveaux. En effet, si le nombre d'hectares attribués aux réserves de la Grande Terre est passé de 1899 à 1979 de 120.000 à 160.878, la population des réserves a nettement augmenté passant de 20.000 Mélanésiens environ à 40.000 environ en 1976 (pour la Grande Terre). Ainsi malgré l'augmentation sensible des surfaces attribuées, le quasi doublement de population explique la situation actuelle qui est en retrait sur celle créée par Feillet. Celui-ci avait créé des réserves dont la surface minimale était de 3 ha par habitants. On s'aperçoit que si cet objectif avait été respecté en 1900, il n'en est plus de même de nos jours.

Nbre hab. ratio ha/ hab	moins de 3 ha	+ 3 à 5 ha	+ 5 à 10 ha	+ 10 à 15 ha	+ 15 à 20 ha	+ 20 à 25 ha	+ 25 à 30 ha	+ de 30 ha	TOTAUX
moins de 50		5	6	1				1	13
50 à 100	2	9	10	4	1				26
101 à 200		6	6	2	2				16
201 à 300		6	2					1	9
301 à 500		5	2	1					8
501 à 800		4	4	1	1				10
801 à 1200		4	2						6
TOTAUX	2	39	32	9	4			2	88

TABLEAU 29 : Répartition du nombre d'habitants à l'hectare selon la taille des réserves en 1899

Source : Fichier des réserves (Domaines)

.../...

Nbre hab. ratio ha/ hab	moins de 3 ha	+ 3 à 5 ha	+ 5 à 10 ha	+ 10 à 15 ha	+ 15 à 20 ha	+ 20 à 25 ha	+ 25 à 30 ha	+ de 30 ha	TOTAUX
moins de 50	2	5	2	1	1	3	1	2	17
50 à 100	7	8	13	4	1	1		3	37
101 à 200	13	8	12	2				1	36
201 à 300	10	4	9	2			1		26
301 à 500	7		3				1		11
501 à 800	4	3	1						8
TOTAUX	43	28	40	9	2	4	3	6	135

TABLEAU 30 : Surface des réserves et population en 1976

Source : Fichier des réserves (Domaines)

Il apparaît aussi à la lueur de ces chiffres que la politique d'agrandissement des réserves pratiquée régulièrement depuis 1953 a souvent choisi une pratique de facilité. Ce sont les réserves à petits effectifs humains qui ont proportionnellement obtenu une grande part des terres nouvelles attribuées. Ces terres relevant du Domaine public dans de nombreux cas, ne coutaient rien au Territoire et leur attribution ne créait aucun problème du côté du colonat Européen surtout dans la mesure où ce dernier bénéficiait sous forme de concessions ou de locations de longues durées de priviléges quasi similaires. L'absence de règles fixes et objectives dans le choix des agrandissements de réserves a conduit à l'empirisme le plus complet pour beaucoup de ces opérations où seules les pressions les plus fortes au niveau politique ou des opportunités locales fournies par la vente occasionnelles de propriétés permettaient de réaliser ces agrandissements. Il est évident que la gravité de la situation foncière actuelle ne peut plus permettre la poursuite d'une action aussi pragmatique et qu'un volontarisme officiel doit s'efforcer par la détection des zones les plus défavorables au niveau de divers paramètres (surface agricole utile, colonat faible, présence de clans étrangers, etc ...) d'instaurer des priorités dans les futures attributions.

.../...

Le tableau 31 montre pour 1900 que 2 réserves seulement offraient moins de 3 hectares par habitants et plus de la moitié des réserves disposaient de 3 à 5 hectares. On constate ainsi que l'arithmétique foncière définie par Feillet avait été strictement appliquée.

Ratio ha/ hab subdivisions	moins de 3 ha	+ 3 à 5 ha	+ 5 à 10 ha	+ 10 à 15 ha	+ 15 à 20 ha	+ 20 à 25 ha	+ 25 à 30 ha	+ de 30 ha	TOTAUX
Est	2	29	12	6	1			4	54
%	1,77	25,67	10,62	5,31	0,89			3,54	47,79
Ouest		11	13	2	2				28
%		9,74	11,51	1,77	1,77				24,78
Sud		23	6		2				31
%		20,36	5,31		1,77				27,44
Total	2	63	31	8	5	0	0	4	113
%	1,77	55,76	27,44	7,08	4,43			3,54	100

TABLEAU 31 : Nombre d'hectares par habitant des réserves Mélanésiennes en 1900

Ratio ha/ hab subdivisions	moins de 3 ha	+ 3 à 5 ha	+ 5 à 10 ha	+ 10 à 15 ha	+ 15 à 20 ha	+ 20 à 25 ha	+ 25 à 30 ha	+ de 30 ha	TOTAUX
Est	13	15	15	8	2	3		5	61
%	9,63	11,12	11,12	5,93	1,49	2,23		3,71	45,19
Ouest	9	2	14	3	2	1	2	2	35
%	6,67	1,49	10,37	2,23	1,49	0,74	1,49	1,49	25,93
Sud	17	7	10	1	2	1		1	39
%	12,60	5,19	7,41	0,74	1,49	0,74		0,74	28,89
Total	39	24	39	12	6	5	2	8	135
%	28,89	17,78	28,89	8,89	4,45	3,71	1,49	5,93	100

TABLEAU 32 : Nombre d'hectares par habitant des réserves Mélanésiennes en 1976

En 1976, tableau 32, ce sont 39 réserves sur 135 (soit près de 29 %) qui se trouvent dans la position la moins favorable. Dans la subdivision sud, ce sont 43,5 % des réserves qui appartiennent à cette catégorie, 25 % pour la subdivision Ouest et 20 % sur la subdivision Est. Il faut aussi constater que 24 réserves se trouvent dans la tranche de 3 à 5 ha et qu'avec la croissance démographique de ces milieux, dans des délais relativement courts, elles risquent si on ne modifie pas leur situation foncière de les retrouver dans la catégorie inférieure.

Les tableaux 31 et 32 montrent la situation des réserves en tenant compte de leur surface et de leur population. Les tendances qui s'en dégagent en 1899 sont les suivantes : les petites réserves (moins de 100 habitants) ont une ventilation de leur surface assez large et relativement favorable en général bien qu'elles comportent les 2 réserves les plus petites de l'ensemble.

Les tribus moyennes (de 100 à 300 habitants) connaissent elles aussi et au moins pour partie d'entre elles, un certain étalement des superficies. Bien sûr, ce sont les tribus de la chaîne qui bénéficient du fait de la nature des sols, des surfaces les plus larges ; quant à la série des "grandes" réserves (300 à 1200 personnes) c'est elles qui connaissent les situations foncières les plus restreintes et les moins étalées au niveau de leur taille.

En 1976, comme le montre le tableau 32, la situation est devenue assez différente par rapport à l'état initial de 1900.

Les petites réserves (moins de 100 habitants) y sont au nombre de 54 (sur 133 analysées). Si elles se répartissent sur l'ensemble des tailles de surfaces, 9 d'entre elles ont moins de 3 ha/habitants. A contrario, 10 réserves offrent plus de 20 ha/habitants (dans la chaîne). En moyenne, l'étalement des surfaces sur l'ensemble des tranches de surfaces y est réalisé.

Pour les réserves moyennes (de 100 à 300 habitants), on constate le nombre important de celles qui offrent moins de 3 hectares (23 sur 61) et le resserrement net de l'éventail des surfaces pour les autres tranches de cette série.

Enfin les grandes réserves (de 300 à 800 habitants) ont la situation moyenne la plus défavorable. Sur 18 réserves, 10 d'entre elles ont moins de 3 hectares par habitant.

Ainsi ces tableaux présentent bien les caractéristiques des situations des réserves en 1976 soit avant l'entrée en application des mesures de réforme foncière qui depuis ont contribué à élargir certaines réserves (près de 20.000 hectares ont été attribués depuis cette date).

Il apparaît que nombre d'hectares attribués depuis 30 ans l'ont été dans des régions marginales (chaîne), au profit de réserves

de petite taille humaine. Mais on a laissé s'aggraver la situation des réserves les plus peuplées, celles qui souvent sont d'ailleurs entourées d'un tissu de propriétés européennes dense.

Il est bon de préciser que ces chiffres concernant les surfaces attribuées peuvent faire illusion. En effet, toutes les surfaces attribuées ne sont pas de valeur agricole égale. En 1883, une estimation foncière déjà citée attribuait 22.000 hectares de terres cultivables aux Mélanésiens, or la politique de Feillet a souvent pris avec le cantonnement, une partie de ces bonnes terres de l'époque.

Aussi les surfaces actuelles font souvent illusion quant à leur potentialités réelles au moins sans importants travaux de mise en valeur des sols.

#### Taille et population des réserves actuelles (tableau 33).

La situation foncière et démographique des réserves présente une grande diversité de situation. Des petites réserves ont parfois une population forte, l'inverse étant tout aussi vrai. Il en découle une grande diversité de leurs situations souvent déroutante pour l'observation. Il en découle aussi des situations paradoxales comme l'illustre la série de tableaux que nous présentons ci-dessous. Le tableau 33 présente un classement de l'ensemble des réserves en fonction d'une part de leur taille en surface (par classe) et d'autre part de leur taille en population. Nous totalisons pour chaque catégorie les surfaces et les populations concernées par chaque type de situation.

Il apparaît à la lecture de ces résultats que plusieurs constats fondamentaux en découlent :

1°) les surfaces globales des réserves représentent 160.878 ha pour la Grande Terre (auxquels s'ajoutent 15.000 ha environ pour l'île des Pins et 6.700 ha pour les îles Belep).

D'après le recensement de 1976, 24.399 Mélanésiens (plus 1.095 pour l'île des Pins et 624 pour les îles Belep) résidaient dans ces réserves. Mais un certains nombre de Mélanésiens résident sur des terres des missions chrétiennes tout en travaillant sur leur réserve et le recensement permet mal d'apprécier leur effectif exact. Il en va de même pour les Mélanésiens résidant dans des centres de brousse ou des lotissements communaux mais qui ont une activité rurale principale dans leur réserve. Pour l'ensemble de cette population que nous avons chiffré plus haut, la surface disponible théorique est de 6,59 hectares en moyenne, mais cette moyenne globale théorique appelle quelques commentaires intéressants.

Ainsi une population de 9.736 Mélanésiens réside dans des réserves qui leur donnent moins de 3 hectares par tête de surface moyenne théorique. Cette situation peut paraître préoccupante puisque près de 40 % des Mélanésiens vivent sur seulement moins de 11 %

.../...

de la surface totale des tribus. Au niveau régional, c'est sur la subdivision Ouest que la situation est peut-être la plus difficile puisque le ratio surface / habitant y est en moyenne de 1,76 hectare par habitant. Mais c'est sur la subdivision sud que l'impact humain y est le plus sensible puisque 70 % des Mélanésiens de cette zone vivent dans des réserves ayant moins de 3 hectares par personne (moyenne : 1,80 hectare/habitant). Sur la côte Est, près du tiers de la population autochtone se trouve dans la même situation foncière (moyenne : 1,77 hectare/habitant).

2°) Dans la tranche de surface de 3 à 5 ha, nous trouvons 20 % des Mélanésiens de brousse et à terme avec la croissance démographique on peut penser que certaines tribus vont se retrouver à l'étroit dans quelques années.

3°) A l'opposé de cette situation d'exiguité foncière, nous avons une autre perspective statistique exactement assymétrique. C'est celle des réserves offrant plus de 30 hectares par individu en moyenne ; nous constatons que près de 2 % des Mélanésiens y occupent 16,28 % de la superficie totale des réserves. Si on étend l'analyse jusqu'à la tranche de 15 à 20 hectares par tête, nous avons au total 8,25 % des Mélanésiens qui contrôlent 37,61 % de l'espace foncier attribué aux réserves. Bien sûr l'importance de ces surfaces doit être tempérées par le fait qu'une partie de ces réserves est installée sur la chaîne centrale.

Ainsi de très fortes inégalités de situation caractérisent l'occupation et la population actuelle de l'espace mélanésien. Elles sont aggravées dans certaines réserves par les problèmes des clans étrangers qui y ont été introduits lors des divers épisodes des débuts de la colonisation et ne disposent parfois que de surfaces très exigues voire de simples droits de culture limités à leurs besoins. A l'inverse, certaines réserves ont une partie de leurs familles qui disposent en propriété, concession ou location de droit commun hors de leurs réserves, d'un appoint de terre supplémentaire (près de 30.000 hectares pour l'ensemble mais très inégalement répartis).

o  
o o

.../...

	moins de 3ha	+ 3 à 5 ha	+ 5 à 10 ha	+ 10 à 15ha	+ 15 à 20 ha	+ 20 à 25 ha	+ 25 à 30 ha	+ de 30 ha	TOTAL
EST	P = 3.490 32,60%	P = 3.393 31,70%	P = 1.643 15,35%	P = 1.086 10,15%	P = 393 3,67%	P = 386 3,61%		P = 315 2,95	10.706 100%
	S = 6.186 7,85%	S = 13.261 16,82%	S = 13.021 16,51%	S = 13.031 16,53%	S = 7.163 9,09%	S = 8.556 10,85%		S = 17.645 22,38%	78.863 100%
OUEST	P = 1.358 20,25%	P = 822 12,26%	P = 3.296 49,15%	P = 474 7,07%	P = 75 1,12%	P = 47 0,70%	P = 506 7,55%	P = 128 1,91%	6.706 100%
	S = 2.394 4,15%	S = 3.430 5,95%	S = 22.561 39,08%	S = 5.774 10,01%	S = 1.312 2,28%	S = 998 1,73%	S = 14.016 24,28%	S = 7.244 12,55%	57.729 100%
SUD	P = 4.888 69,96%	P = 765 10,95%	P = 901 12,90%	P = 275 3,94%	P = 75 1,08%	P = 47 0,68%		P = 36 0,52%	6.987 100%
	S = 8.828 36,35%	S = 3.005 12,38%	S = 5.979 24,62%	S = 2.940 12,11%	S = 1.153 4,75%	S = 1.083 4,46%		S = 1.298 5,35%	24.286 100%
	P = 9.736 39,91%	P = 4.980 20,41%	P = 5.840 23,94%	P = 1.835 7,52%	P = 543 2,23%	P = 480 1,97%	P = 506 2,08%	P = 479 1,97%	24.399 100%
	S = 17.408 10,82%	S = 19.696 12,25%	S = 41.561 25,84%	S = 21.745 13,52%	S = 9.628 5,99%	S = 10.637 6,62%	S = 14.016 8,72%	S = 26.187 16,28%	160.878 100%

TABLEAU 33 : TAILLE ET POPULATION DES RESERVES EN FONCTION DE LA SURFACE PER CAPITA (Par subdivisions) EN 1980

Source : Index socio-économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande Terre.

Nombre de réserves par hab.	moins de 5 ha			5 à 10 ha			+ 10 à 15 ha			+ 15 à 20 ha			+ 20 à 25 ha			+ 25 à 30 ha			+ de 30 ha							
	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P					
moins de 50				53	150	32										91	1.061	43				112	818	11		
T					150	32											1.061	43				818	11			
50 à 100	51	46	94	89	289	59	79	475	55	136	778	69				37	1.451	57				133	1.706	56		
				68	251	78	102	406	53	69	1.050	84									87	6.335	55			
				149	303	61	132	686	96	39	948	88														
							140	567	89	34	1.157	97														
							146	449	77																	
							86	506	77																	
T		46	94		843	198		3.089	447		3.933	338						1.451	57				8.041	111		
101 à 200	17	330	127	73	706	154	130	1.014	148	27	1.492	101	85	2.253	115								19	8.786	193	
	109	428	158	3	679	171	147	728	109				141	3.013	156											
	144	439	172	113	751	187	31	1.503	154				139	1.897	122											
	23	253	112	63	632	121																				
				92	765	160																				
				60	719	160																				
				57	599	135																				
T		1.450	569		4.851	1.088		3.245	411		1.492	101		7.163	393									8.786	193	
201 à 300	54	128	246	32	991	280	108	2.150	218	103	2.327	215					1	6.044	286							
	127	466	242	20	792	224	18	1.302	243	126	3.085	230														
	135	360	242	6	1.252	300				55	2.194	202														
	82	324	203																							
	48	608	209																							
	40	299	224																							
T		2.185	1.366		3.035	804		3.458	461		7.606	647						6.044	286							
301 à 500	75	334	307				62	3.229	324																	
	65	895	450																							
	70	575	326																							
	138	701	378																							
T		2.505	1.461					3.229	324																	
501 à 800				111	2.235	602																				
T				10	2.147	669																				
TOTAL		6.186	3.490		13.261	3.393		13.021	1.643		13.031	1.086		7.163	393									17.645	315	

\* N° = Numéro de la réserve

\* S = Surface en hectares (Service des Domaines)

\* P = Population (INSEE)

TABLEAU 34 : TAILLE ET POPULATION DES RESERVES EN FONCTION DE LA SURFACE PER CAPITA (Subdivision Est) EN 1980

Source : Index socio-économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande-Terre

ratio ha/ hab. coré hab.	moins de 3 ha			3 à 5 ha			+ 5 à 10 ha			+ 10 à 15 ha			+ 15 à 20 ha			+ 20 à 25 ha			+ 25 à 30 ha			+ de 30 ha					
	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P			
moins de 50	29	59	20													74	998	47	81	1.014	36	90	2.240	31			
	7	45	37																148	1.725	18	72	675	13			
T		104	57																998	47	1.014	36		4.640	62		
50 à 100	104	50	71				134	546	90	107	1.093	97	83	1.312	75							30	2.604	66			
	71	171	67				88	302	50	47	928	76												2.604	66		
T		461	220					848	140		2.021	173		1.312	75												
101 à 200	118	249	199	64	632	161	36	1.138	166	2	2.662	192															
	4	229	197				42	740	106	110	1.091	109															
T		976	593		632	161		2.796	386		3.753	301															
201 à 300							137	1.801	241																		
							128	1.793	283																		
T							67	2.049	267																		
301 à 500							12	2.653	290																		
							131	1.348	216																		
T								9.644	1.297																		
501 à 800	46	852	488				25	2.687	325													100	13.002	470			
							97	3.131	472																13.002	470	
T		852	488					5.818	797																		
TOTAL		2.393	1.358		3.430	822		22.561	3296		5.774	474		1.312	75		998	47		14016	506		7.244	128			
		=====	=====		=====	=====		=====	=====		=====	=====		=====	=====		=====	=====		=====	=====		=====	=====			

※ N° = Numéro de la réserve

※ S = Surface en hectares (Service des Domaines)

※ P = Population (INSEE)

TABLEAU 35 : TAILLE ET POPULATION DES RESERVES EN FONCTION DE LA SURFACE PER CAPITA (Subdivision Ouest) EN 1980

Source : Index socio-économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande Terre.

ratio ha/ hab. hab.	moins de 3 ha			3 à 5 ha			+ à 10 ha			+ 10 à 15 ha			+ 15 à 20 ha			+ 20 à 25 ha			+ 25 à 30 ha			+ de 30 ha					
	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P	N°	S	P			
moins de 50				123	204	42	121	272	46				95	453	29	96	1.083	47				84	1.298	36			
				120	128	29							45	700	46												
50 à 100	T				332	71		272	46					1.153	75		1.083	47							1.298	36	
		114	164	58	14	309	67	124	579	73																	
		99	142	58	33	183	52	94	408	78																	
		59	127	73	35	328	97	41	540	89																	
	T							22	708	75																	
								44	337	58																	
101 à 200	T			433	189		820	216		2.572	373																
		21	380	172	80	553	182	116	939	126																	
		106	504	172				51	738	142																	
		43	230	179																							
	T																										
		8	371	140																							
201 à 300	T			13	452	178																					
		28	182	120																							
301 à 500	T			2.119	961		553	182		1.677	268																
		143	624	285	93	1.300	296	50	1.458	214	58	2.940	275														
	T			117	776	278																					
		16	88	218																							
501 à 800	T			1.488	781		1.300	296		1.458	214		2.940	275													
		122	913	368																							
	T			913	368																						
		145	693	531																							
		49	1.301	591																							
		52	1.300	765																							
	T			119	581	702																					
		3.875	2.589																								
TOTAL		8.828	4.888		3.005	765		5.979	901			2.940	275		1.153	75		1.083	47							1.298	36

※ N° = Numéro de la réserve

※ S = Surface en hectares (Service des Domaines)

※ P = Population (INSEE)

TABLEAU 36 : TAILLE ET POPULATION DES RESERVES EN FONCTION DE LA SURFACE PER CAPITA (Subdivision Sud) EN 1980

Source : Index socio-économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande Terre.

ratio ha/ hab Nbre hab.	moins de 3 ha	+ 3 à 5 ha	+ 5 à 10 ha	+ 10 à 15 ha	+ 15 à 20 ha	+ 20 à 25 ha	+ 25 à 30 ha	+ de 30 ha
moins de 50		(4) 42 (2) 11	(3) 13			(2) 43		
50 à 100		(2) 97-78 (4) 94-59-61 (2) 89	(1) 55-96 (4) 77-63-77 (2) 89	(3) 101-88-55 (2) 84-69		(2) 57		(1) 56
101 à 200	(4) 127-158-172	(4) 171-135-154 (2) 160-187 (1) 160	(4) 109 (3) 154 (2) 121-148 (1) 122		(3) 115-156			(3) 193
201 à 300	(4) 209-203-242 242-224 (2) 202	(4) 300-224 (6) 280	(3) 248 (4) 246 (2) 218	(2) 215 (4) (2) 230		(2) 286		
301 à 500	(4-2) 450 (2) 326-307 (4) 378		(2) 324					
501 à 800		(4) 669-602						

- (1) Basse chaîne
- (2) Moyenne chaîne
- (3) Haute chaîne
- (4) Littoral et île
- (5) Plaine
- (6) Vallée

TABLEAU 37 : REPARTITION DE LA POPULATION DES RESERVES EN FONCTION DES TYPES  
DE RELIEF DOMINANT - SUBDIVISION EST

Source : Index socio-économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande Terre.

ratio ha/ hab Nbre hab.	moins de 3 ha	+ 3 à 5 ha	+ 5 à 10 ha	+ 10 à 15 ha	+ 15 à 20 ha	+ 20 à 25 ha	+ 25 à 30 ha	+ de 30 ha
moins de 50	(2) 37 (4) 20					(3) 47	(1) 36	(3) 18-31
50 à 100	(2) 75 (4) 82-67 (6) 71		(2) 50 (4) 90	(2) 97				(3) 66 (2) 76
101 à 200	(2) 197	(2) 161	(2) 106-166-114 109	(2) 192 (4)				
201 à 300			(2) 283-216 (4) 267-241					
301 à 500	(4) 488		(2) 472 (3) 325				(3) 470	
501 à 800		(4) 661	(2) 676					

- (1) Basse chaîne
- (2) Moyenne chaîne
- (3) Haute chaîne
- (4) Littoral et île
- (5) Plaine
- (6) Vallée

TABLEAU 38 : REPARTITION DE LA POPULATION DES RESERVES EN FONCTION DES TYPES  
DE RELIEF DOMINANT - SUBDIVISION OUEST

Source : Index socio-économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande Terre.

Nbre hab.	ratio ha/ hab	moins de 3 ha	+ 3 à 5 ha	+ 5 à 10 ha	+ 10 à 15 ha	+ 15 à 20 ha	+ 20 à 25 ha	+ 25 à 30 ha	+ de 30 ha
		moins de 3 ha	+ 3 à 5 ha	+ 5 à 10 ha	+ 10 à 15 ha	+ 15 à 20 ha	+ 20 à 25 ha	+ 25 à 30 ha	+ de 30 ha
moins de 50			(2) 36-29-42	(2) 46	(3) 46	(2) 29	(2) 47		
50 à 100		(1) 73-58 (4) 58	(3) 65 (2) 52 (4) 82	(2) 75-89-73 (3) 58 (1) 78					
101 à 200		(4) 140-178-172- 120-179 (2) 172	(2) 142 (1) 182	(5) 126					
201 à 300		(4) 218-285 (2) 275-278	(2) 296	(2) 214					
301 à 500		(1-4) 368							
501 à 800		(1-4) 591 (2) 765 (4) 702-531							

- (1) Basse chaîne
- (2) Moyenne chaîne
- (3) Haute chaîne
- (4) Littoral et île
- (5) Plaine
- (6) Vallée

TABLEAU 39 : REPARTITION DE LA POPULATION DES RESERVES EN FONCTION DES TYPES  
DE RELIEF DOMINANT - SUBDIVISION SUD

Source : Index socio-économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande Terre.

## C O N C L U S I O N

Il apparaît que la politique de la colonisation de la Nouvelle Calédonie et plus tard de mise en valeur agricole a souffert grandement des conditions générales de l'économie calédonienne et de l'ambiguïté ou du laxisme de la politique administrative (1).

1°) Le Territoire a toujours oscillé à partir de 1875 entre une vocation minière et une vocation agricole.

2°) La vocation agricole a hésité entre une politique de grandes cultures (café, coton, canne à sucre) et une politique de petit colonat (Feillet). L'élevage seul a trouvé un relatif équilibre mais en créant des contraintes foncières graves pour les Mélanésiens qui ont du abandonner les zones favorables aux grands pâturages.

3°) La boulimie foncière, naturelle dans un milieu de "pionniers" souvent laissés pour compte socialement en Europe, n'a pas été contrôlée et rendue fiscalement responsable et raisonnable par l'Administration.

4°) La brutale chute de la démographie Mélanésienne constatée entre 1878 et 1893 a justifié et encouragé les dépossessions foncières et beaucoup de responsables estimaient qu'au milieu du XXe siècle on constaterait la quasi extinction des canaques de la Grande Terre, ce qui éviterait de faire des spoliations peu conforme à l'esprit colonial de la France.

5°) Si à partir de 1946, on assiste à une rapide reconnaissance des droits et de l'existence mélanésienne, une sorte de pseudo colonisation souvent ludique (chasse aux cerfs) et économiquement prédatrice (concession du week-end) s'est poursuivie sur les terres du domaine public jusqu'à nos jours par le biais de la politique dite de concession.

De 1968 à 1979 (2), 39.768 hectares ont été attribués en concessions définitives ou provisoires à des "colons" souvent absenthéistes, salariés, ou retraités, mais seulement 7.582 hectares ont été attribués à des Mélanésiens ... (3).

---

(1) cf. J.C. Roux. Bilan et perspective de l'économie rurale calédonienne. Un siècle d'expériences contrariées. Centre de productivité. Nouméa 1977.

(2) source : Service des Domaines. Etat du 20.11.1978.

(3) S'y ajoutent 27.000 hectares en instance d'attribution depuis 1974, date à laquelle l'Assemblée Territoriale a suspendu les attributions de concessions.

Déjà en 1956, C. Sorin (op cité) dans un rapport si bien documenté qu'il devint introuvable sur le Territoire, s'étonnait et s'interrogeait sur cette situation paradoxale et économiquement insoutenable et qui permit de 1946 à 1978 à la propriété privée de passer de 318.685 hectares à 396.580 hectares (dont moins de 10 % aux mains des Mélanésiens).

6°) La politique d'agrandissement des Réserves va commencer à se développer à partir des années 1950, mais faute d'un choix sur ses principes juridiques (alternances d'attributions de terres en agrandissement ou en lots individuels) et de disposer de moyens efficaces (préemptions, expropriations), ses résultats souvent ne règlent que très partiellement les problèmes posés.

7°) Il en découle en 1981 de graves disparités entre la surface utile des Réserves et leur population (cf. Tableaux), aggravées par la récession économique du Territoire depuis 1974 et le regain d'intérêt de la terre chez toutes les communautés affectées par cette crise durable. Le caractère purement politique pris par le problème foncier a achevé de rendre difficiles les solutions techniques et juridiques différenciées depuis trop longtemps.

J.C. ROUX  
Géographe ORSTOM  
Mars 1981

N.B. : Ce travail a été rendu possible par l'aide apportée par Madame D. AUGY, Géographe.

- BIBLIOGRAPHIE UTILISÉE -

- 1 - ALBERTI. Etude de la colonisation en Nouvelle Calédonie. Colonisation pénale. Colonisation libre. Paris 1909.
  - 2 - Annuaire de Nouvelle Calédonie 1872. Nouméa.
  - 3 - BARRAU J. Les plantes alimentaires de l'Océanie. 1962. Faculté des Sciences Naturelles.
  - 4 - BIRDSELL. Sunda and Sahul. Academic Press. Grande Bretagne. 1977.
  - 5 - BLOCH. Les filles de la Néama. Nouméa 1960.
  - 6 - BOURRET D. Les racines canaques. Collection Eveil. Nouméa 1979.
  - 7 - BOURRET D. L'agriculture vivrière mélanésienne en 1976. Service de l'agriculture. Nouméa 1976.
  - 8 - CAROL J. La Nouvelle Calédonie agricole et minière. Paris 1900.
  - 9 - CORDIER - ROSSIAUD G. Relations économiques entre Sydney et la Nouvelle Calédonie. Société des Océanistes. Paris 1957.  
\*
  - 10 - CURRY. La culture du taro en Nouvelle Calédonie. Etudes mélanésiennes n° 14-17.
  - 11 - DESTELLE. Notice des 3e, 4e et 5e arrondissements. Manuscrits.
  - 12 - DOUMENGE F. L'homme dans le Pacifique Sud. 1966 Paris.
  - 13 - DOUMENGE J.P. Les Mélanésiens et leur espace en Nouvelle Calédonie. Thèse de Doctorat d'Etat Octobre 1979. Bordeaux III. 1000 pages 3 tomes.
  - 14 - DOUSSET R. (LEENHARDT). Colonialisme et contradictions en Nouvelle Calédonie. Paris 1970.
  - 15 - DOUSSET R. (LEENHARDT). Terre natale - Terre d'exil. Paris 1978.
  - 16 - DURAND J. Chez les Oubias. Le tour du monde. Paris 1900.
  - 17 - GARNIER J. Voyage à la Nouvelle Calédonie. 1863-1866. Paris 1867. Côte Ouest.
  - 18 - GARNIER J. Voyage autour du monde. Océanie. Les îles des Pins, Loyalty, Tahiti. Paris 1871.
  - 19 - GASCHER P. La Belle au bois dormant. Regards sur l'administration coloniale de 1854 à 1894. S.E.H.N.C. 1975.
  - 20 - GLAUMONT G. La culture de l'igname et du taro en Nouvelle Calédonie. Etudes Mélanésiennes n° 7. Nouméa 1953.
  - 21 - GUIART J. Structure de la chefferie en Mélanésie du Sud. Paris 1963. Société des Océanistes.
  - 22 - HOWE K.R. Les îles Loyauté. Traduction de l'anglais. Nouméa 1978. S.E.H.N.C.
  - 23 - JOCTEUR M. La fondation de Voh. Nouméa 1951.
- \* OP. CROCOMBE R. The new South Pacific. 1974 Canberra

.../...

- 24 - LACOUREGE. Une conquête du hasard. Nouméa 1974.
- 25 - LAMBERT (R.P.). Mœurs et superstitions des Néo-Calédoniens. Nouméa. Réédition 1978. S.E.H.N.C.
- 26 - LATHAM L. La révolte de 1878. S.E.H.N.C. 1878 Nouméa.
- 27 - LE GOUPILS. Comment on cesse d'être colon. Paris 1928.
- 28 - LE GOUPILS. Dans la brousse calédonienne. 1910 Paris.
- 29 - LEMIRE Ch. La colonisation française en Nouvelle Calédonie. 1878 Paris.
- 30 - LODIER E. Rapport de la mission des Terres en Nouvelle Calédonie. 1956 Medetom.
- 31 - MAYET (MILLET). Notes inédites sur les indigènes de la région de Canala. Nouméa 1933.
- 32 - METAIS P. Démographie des Néo-Calédoniens in J.S.O. - 9.9.1953.
- 33 - MOOREHEAD A. The fatal impact on account the invasion of South Pacific. 1767 - 1840. Middlesex. England 1966.
- 34 - NICOLAS (Dr). Les causes de la disparition progressive d'une intéressante race indigène. Bulletin de la Société de Pathologie exotique. Tome XXI 13.6.1928.
- 35 - PATOUILLET J. Trois ans en Nouvelle Calédonie. Paris 1873.
- 36 - PERSON Y. La Nouvelle Calédonie et l'Europe in Revue d'histoire des colonies LXI. 1953.
- 37 - PRIDAY. Cannibal island. 1945. Auckland.
- 38 - RAU F. Institutions et coutumes canaques. 1944 Paris. LAROSE.
- 39 - RIVIERE H. Souvenirs de la Nouvelle Calédonie. 1879. Réédition 1980. Nouméa Editions du Pacifique.
- 40 - ROUX J.C. Bilan et perspectives de l'économie rurale calédonienne. Un siècle d'expériences contrariées. Nouméa 1977.
- 41 - SALMON. Remarques sur le régime des Terres en Nouvelle Calédonie. Recueil Dreste. Paris 1935.
- 42 - SAUSSOL A. L'Héritage. 1979 Paris. Société des Océanistes.  
\*
- 43 - SHINEBERG D. Ils venaient chercher du Santal. S.E.H.N.C. 1974. Traduction Nouméa.
- 44 - SORIN C. Considération sur la situation foncière en Nouvelle Calédonie. Tome 1 et 2. 1955. Rapport de mission. Ronéo. BDPA/MEDETOM. PARIS.
- 45 - SPRIGGS M. Col de la Pirogue. New Calédonia. Preliminary report on taro irrigation. A.N.U. Camberra 1979.
- 46 - Travaux de TAUNGA. S.E.H.N.C. 1980. Traduction Nouméa.
- 47 - VIEILLARD et DESPLANCHE in Essai sur la Nouvelle Calédonie. Paris 1865.
- 48 - THIERCELIN (Dr). Journal d'un baleinier. Voyages en Océanie.  
\* SAVOIE C. Histoire de la Nouvelle-Calédonie. Nouméa 1922.

BIBLIOGRAPHIE DES RAPPORTS  
articles, journaux cités

I. - MONITEURS DE NOUVELLE-CALEDONIE :

1. RATTE F. "Sentiers canaques" Moniteur, n° 999 - 1878
2. DAUZAT "Une excursion dans la vallée du Diahot" Moniteurs n° 607, 608 et 610
3. "Répression des assassinats commis dans la région de Pouébo" Moniteurs n° 491 et 492
4. "Comptage des populations les autorités" Moniteurs n° 440 - 1868, n° 489 et 490 1869, n° 520 - 1869, n° du 9 août 1876.
5. "Effectifs élevage" Moniteurs du 7.12.77 et 1 - 1887

I. - AUTRES JOURNAUX :

6. Journal Officiel du 9.4.1892
7. L'Indépendant du 19.9.1881
8. La Nouvelle-Calédonie du 16.11.1889
9. Quinzaine coloniale - Février 1899 Paris

I. - ARCHIVES NATIONALES / SECTION OUTRE-MER :

10. GOUHAROU Rapport au Ministère sur l'état de la colonisation en Nouvelle-Calédonie Archives Nationales /S.O.M.
11. Lettre Gouverneur à Ministre 1.8.1863 - Archives Nationales /S.O.M.
12. Domaine de l'état. Renseignements divers sur les terres de la Nouvelle-Calédonie Archives Nationales /S.O.M. Carton 16.
13. Lettre de l'Inspecteur Colonial PICQUIE sur "La revendication la colonie du domaine de l'état". Archives Nationales /S.O.M. Carton 21.
14. Rapport du Gouverneur PARDON sur le domaine de l'état. Archives Nationales /S.O.M. Carton 33.
15. GUYON - Rapport Gouverneur à Ministre 15.11.1927. Archives Nationales /S.O.M.
16. Ch. ROGNON Gouverneur par intérim à ministre "Notes sur les centres de la côte Est" 1903. Archives Nationales /S.O.M. AP 282.
17. Affaire SALMON (n° 13). Archives Nationales /S.O.M. Carton 119.
18. Lettre du Gouverneur du 6.7.1889 (sur les empiettements des colons) Archives Nationales /S.O.M. Carton 33.
19. M. MORICEAU - Rapport mensuel sur le 3e et 5e arrondissement. Juillet 1886. Archives Nationales /S.O.M. Carton 27.

V. - ARCHIVES PRIVEES RELIGIEUSES (Maristes et Protestants) :

20. Monseigneur DOUARRE "Etablissement de la Mission de Bondé". Archives Maristes. Rome
21. Rapport du Gouverneur LAFFON à Ministre sur le domaine de l'état du 15.11.1893. Archives privées R. LEENHARDT.
22. Etat de capitation du 18.1.1900. Archives privées R. LEENHARDT.
23. ENGLER "Historique de la colonisation depuis 1895". Archives privées R. LEENHARDT.
24. Rapport du Gouverneur LAFFON 15.7.1893. Archives privées R. LEENHARDT.

.../...

V. - SERVICE TERRITORIAL DE L'ADMINISTRATION GENERALE (S.T.A.G.) :

- 25. Rapport de l'Inspecteur des colonies PEGOURIER. S.T.A.G. Nouméa 1919.
- 26. Rapport de l'inspection coloniale "Situation des indigènes Calédoniens" S.T.A.G. 1925
- 27. GALLET. Renseignements particuliers sur les tribus de Nouvelle-Calédonie.  
S.T.A.G. 1885.

I. ARTICLES DIVERS :

- 28. SAUSSOL. "La Mission Mariste et la colonisation Européenne en Nouvelle-Calédonie".  
J.S.O.
- 29. ROUX J.C. "Mélanésiens d'aujourd'hui". S.E.H.N.C. Nouméa 1975.
- 30. GASCHER. "L'impôt de capitation en Nouvelle-Calédonie" Cahier d'histoire du Pacifique n° 6. Janvier 1977.
- 31. ROUX J.C. "Le vécu social du sentiment d'appartenance ethnique en Nouvelle-Calédonie" ORSTOM Nouméa Ronéo.
- 32. ROUX J.C. "Indians Malabar in New Calédonia" 1981. A paraître U.S.P. 1981.
- 33. RUSSIER H. "La colonisation agricole en Nouvelle-Calédonie" Bulletin de la Société de géographie de Lyon. 1901. Tome 17.
- 34. ROUX J.C. "Crise de la réserve autochtone" Cahiers ORSTOM. Sciences humaines Volume XI n° 3 et 4. 1974 Paris.

I. - ARCHIVES MILITAIRES :

- 35. Etat statistique sur le Territoire des Brigades de gendarmerie du Sud. Service historique. Armée de Terre. Vincennes.

o o

S.E.H.N.C. : Société d'Etudes Historiques de Nouvelle Calédonie.

S.T.A.G. : Service Territorial d'Administration Générale.

J.S.O. : Journal de la Société des Océanistes.

U.S.P. : Université du Sud Pacifique.

## LISTE DES TABLEAUX

	page
Tableau 1 - Nombre de villages anciens (cartes historiques).....	31
2 - Nombre de villages anciens (cartes espace foncier traditionnel).....	33
3 - Répartition des surfaces cultivées anciennes par cartes (cartes historiques).....	36
4 - Surfaces cultivées et nombre de villages par cartes (source ORSTOM).....	36
5 - Evolution de la population Mélanésienne 1887-1899 (recensements de 1887-1891-1899).....	41
6 - Répartition géographique des terres attribuées fin 1872 (annuaire de Nouvelle Calédonie de 1872).....	47
7 - Structure foncière du domaine Européen en Nouvelle Calédonie en 1872 (annuaire de Nouvelle Calédonie de 1872).....	48
8 - Répartition des premiers propriétaires fonciers selon leur nationalité .....	50
9 - Evolution de l'appropriation foncière entre 1872 et 1877 (annuaire de Nouvelle Calédonie de 1872 et LEMIRE : La colonisation française en Nouvelle Calédonie. 1878).....	51
10 - Récapitulation générale en 1872 des terrains aliénés en propriétés privées (annuaire de Nouvelle Calédonie de 1872).....	52
10 Bis - Etendue des terrains occupés à titre temporaire ou définitif en Nouvelle Calédonie à la fin de 1877 (LEMIRE : La colonisation française en Nouvelle Calédonie. 1878).....	54
11 - Situation foncière générale en 1883 (rapport Gouharou).....	55
12 - Concessionnaires en 1884 (rapport Gouharou).....	55
13 - Répartition des surfaces concédées en 1886 (Archives Nationales/ S.O.M.).....	56
14 - Evolution des superficies aliénées ou louées de 1883 à 1892 (Archives Nationales/S.O.M.).....	56
15 - Evolution des surfaces en propriété de 1946 à 1955 (C. Sorin).....	58
16 - Evolution des surfaces de location et de concession (Domaines et C. Sorin).....	59
17 - Evolution de la propriété privée Européenne (rapports officiels des Services).....	59
18 - Etat de la colonisation en 1858 <sup>dt</sup> Testard (Archives Nationales/ S.O.M.).....	61
19 - Etat des cultures en 1867 (Lodier E. rapport de la mission des terres 1956 MEDETOM).....	61
20 - Surfaces par taille des propriétés d'élevage (journaux d'époque).....	65
21 - Evolution de l'effectif des éleveurs (l'Indépendant - Le Moniteur - la Nouvelle Calédonie).....	66
22 - Cultures de la Nouvelle Calédonie en 1883 (Lodier E.).....	70

.../...

page

23 - Périodes d'attribution et Répartition géographique des concessions (Alberti).....	71
24 - Répartition des arrivées de colons Feillet (rapport Engler).....	73
25 - Evolution du peuplement Européen de 1860 à 1866 (Mathieu).....	75
26 - Répartition du peuplement Européen en 1866 (Clovis Savoie).....	75
27 - Peuplement Européen en 1877 (Gascher).....	78
28 - Litiges constatés à propos des droits fonciers des collectivités Mélanésiennes (Domaines : dossiers réserves).....	87
29 - Répartition du nombre d'habitants à l'hectare selon la taille des réserves en 1899 (fichier des réserves).....	88
30 - Surface des réserves et population en 1976 (fichier des réserves)...	89
31 - Nombre d'hectare par habitant des réserves Mélanésiennes en 1900 ...	90
32 - Nombre d'hectare par habitant des réserves Mélanésiennes en 1976 ...	90
33 - Taille et population des réserves en fonction de la surface per capita ( par subdivision ) en 1980. (Index socio-économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande Terre).....	94
34 - Taille et population des réserves en fonction de la surface per capita ( Subdivision Est ) en 1980. (Index socio - économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande Terre).....	95
35 - Taille et population des réserves en fonction de la surface per capita (Subdivision Ouest) en 1980. (Index socio - économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande Terre).....	96
36 - Taille et population des réserves en fonction de la surface per capita ( Subdivision Sud ) en 1980. (Index socio - économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande Terre).....	97
37 - Répartition de la population des réserves en fonction des types de relief dominant - Subdivision Est (Index socio-économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande Terre).....	98
38 - Répartition de la population des réserves en fonction des types de relief dominant - Subdivision Ouest (Index socio - économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande Terre).....	99
39 - Répartition de la population des réserves en fonction des types de relief dominant - Subdivision Sud (Index socio-économique des réserves et tribus Mélanésiennes de la Grande Terre).....	100

o  
o o

## LISTE DES CARTES

	page
Carte n° 1 - Carte des vols aériens de reconnaissance effectués pour compléter la photo - interprétation .....	17 bis
Carte n° 2 - Répartition des anciens habitats mélanésiens (source historique).....	31 bis
Carte n° 3 - Répartition des anciens habitats mélanésiens (source tradition orale) ..	32 bis
Carte n° 4 - Zones de cultures anciennes.....	35 bis
Carte n° 5 - Zone de colonisation Feillet.....	72 bis
Carte n° 6 - Mobilité de l'espace foncier mélanésien.....	86 bis
Carte n° 7 - Plan général des réserves mélanésiennes.....	

## GRAPHIQUE

Graphique n° 1 - Evolution de la création des parcelles.....	50
--	----

◦◦

# NOUVELLE - CALÉDONIE

1/1000000

## PLAN GÉNÉRAL DES RÉSERVES MÉLANÉSIENNES

